

Volet paysager de l'étude d'impact de la Ferme Éolienne de Montguérin



Février 2022



Auteurs :

- Hélène Grare - Ingénieur paysagiste et géomaticienne
- Jean-François Malet - Géographe et informaticien



Chapitre 1 : Diagnostic territorial du site d'étude	5
1.1. Présentation générale de la zone d'étude.....	7
1.2. Contexte paysager.....	11
1.3. Contexte patrimonial et touristique.....	31
1.4. Synthèse des sensibilités du territoire d'étude.....	53
Chapitre 2 : Définition et présentation du projet	55
2.1. Caractérisation du site potentiel.....	57
2.2. Définition et comparaison théorique de variantes d'implantation	61
2.3. Comparaison des impacts en vue proche des 2 variantes.....	65
2.4. Présentation du projet retenu.....	71
Chapitre 3 : Analyse des impacts paysagers du projet	75
3.1. 3 types d'impacts à étudier : paysagers, patrimoniaux, cumulés.....	77
3.2. Définition des points de vue.....	81
3.3. Analyse des impacts dans les vues proches.....	89
3.4. Analyse des impacts dans les vues intermédiaires	135
3.5. Analyse des impacts dans les vues éloignées.....	157
3.6. Conclusion sur les impacts du projet.....	195
Chapitre 4 : Analyse des autres impacts du projet	197
4.1. Analyse des effets visuels liés au chantier.....	199
4.2. Analyse des effets visuels liés aux infrastructures entourant le projet.....	201
Chapitre 5 : Mesures ERC et d'accompagnement.....	203
5.1. Mesures d'évitement.....	204
5.2. Mesures de réduction	205
5.3. Mesure d'accompagnement	206



CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU SITE D'ÉTUDE

- 1.1. Présentation générale de la zone d'étude
- 1.2. Contexte paysager
- 1.3. Contexte patrimonial et touristique
- 1.4. Synthèse des sensibilités du territoire d'étude



1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE D'ÉTUDE

LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Le projet se situe en région Centre Val de Loire dans le département d'Eure-et-Loir (28).

La zone potentielle du projet de la ferme éolienne de Neuvy-en-Dunois se situe entre Chartres et Châteaudun.

Elle est située à proximité de la départementale D935 et de la ligne TGV atlantique. La N10, la N154 et la D927 sont les axes importants du territoire d'étude. Localement, la zone potentielle longe la départementale D935.

Le projet est implanté sur la commune de Neuvy-en-Dunois :

- Altitudes : 132 à 146 m
- Superficie : 25,87 km²
- Population municipale : 310 habitants (2017)
- Densité : 12 hab / km²

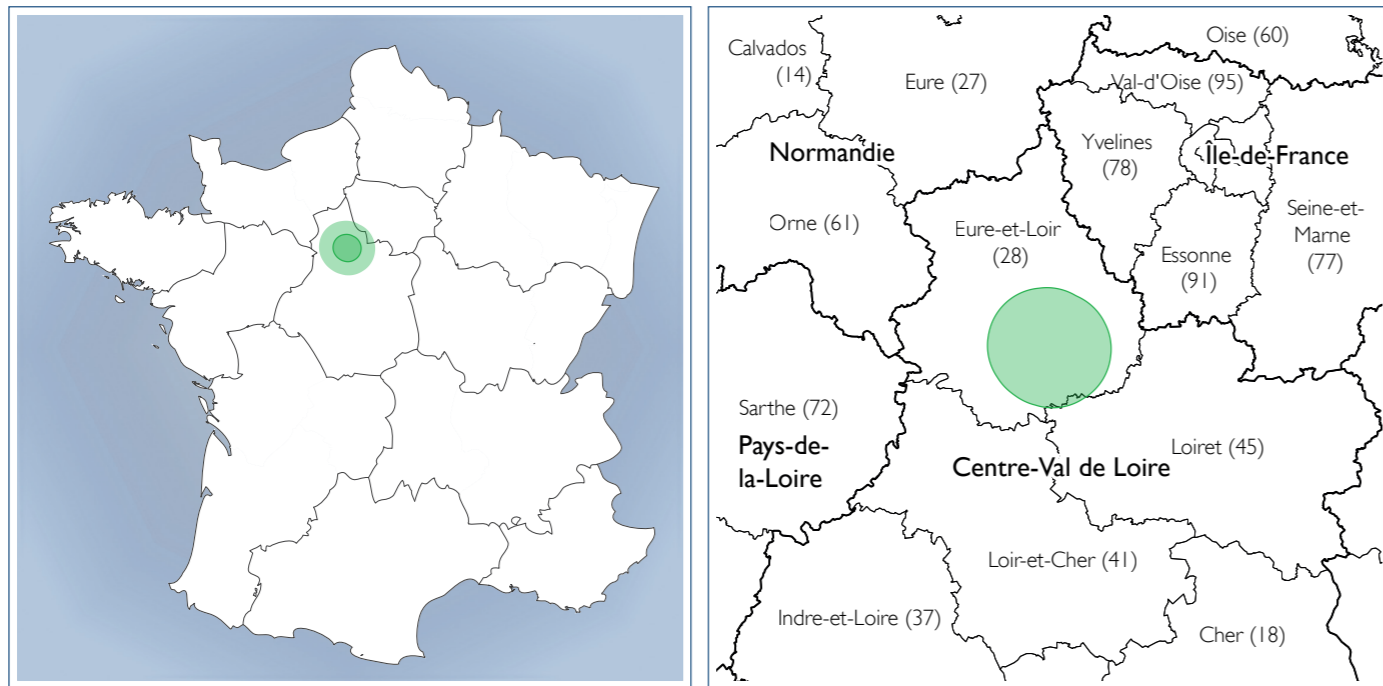


Fig. 1 : Localisation du projet au niveau national et régional

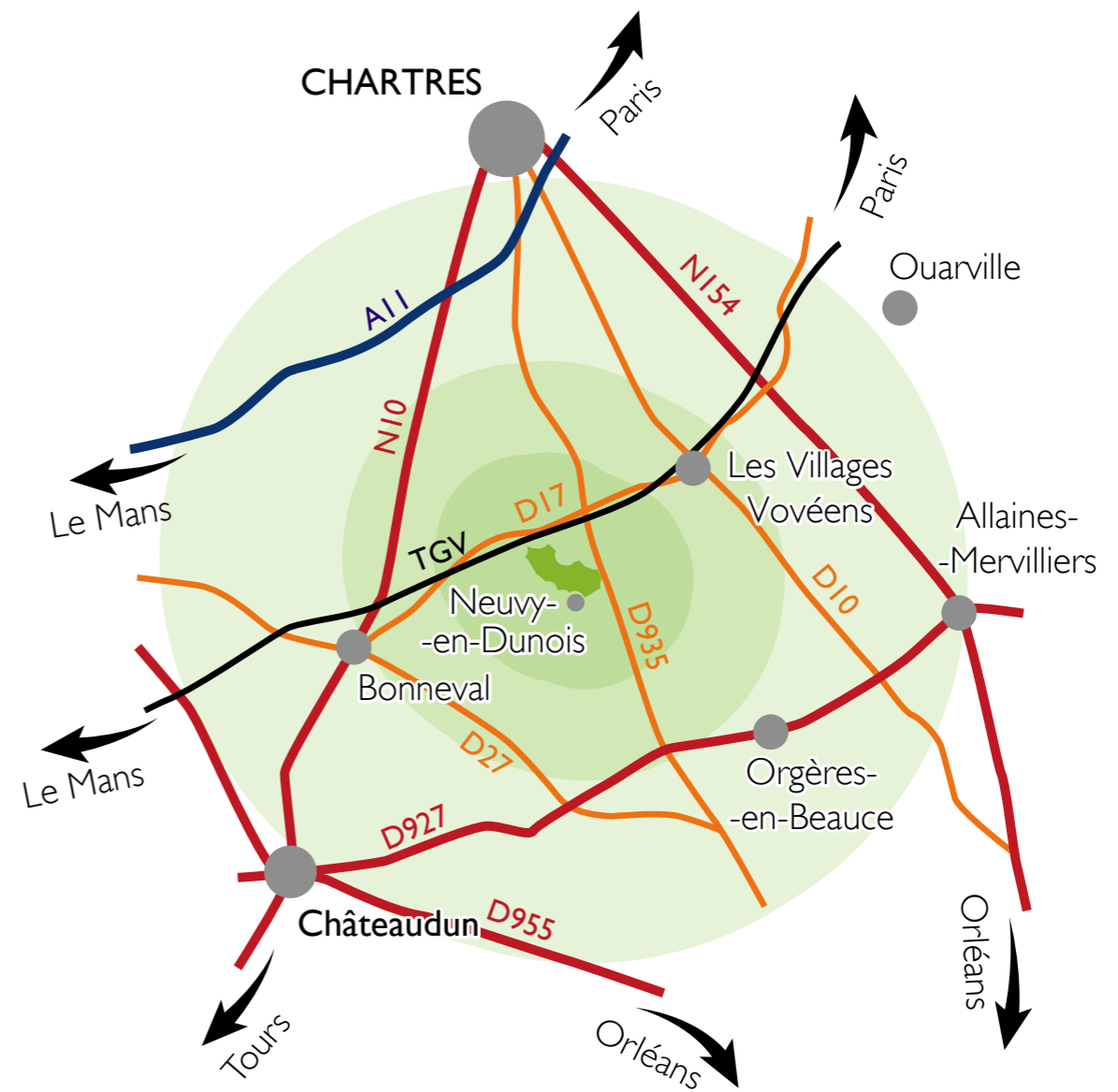





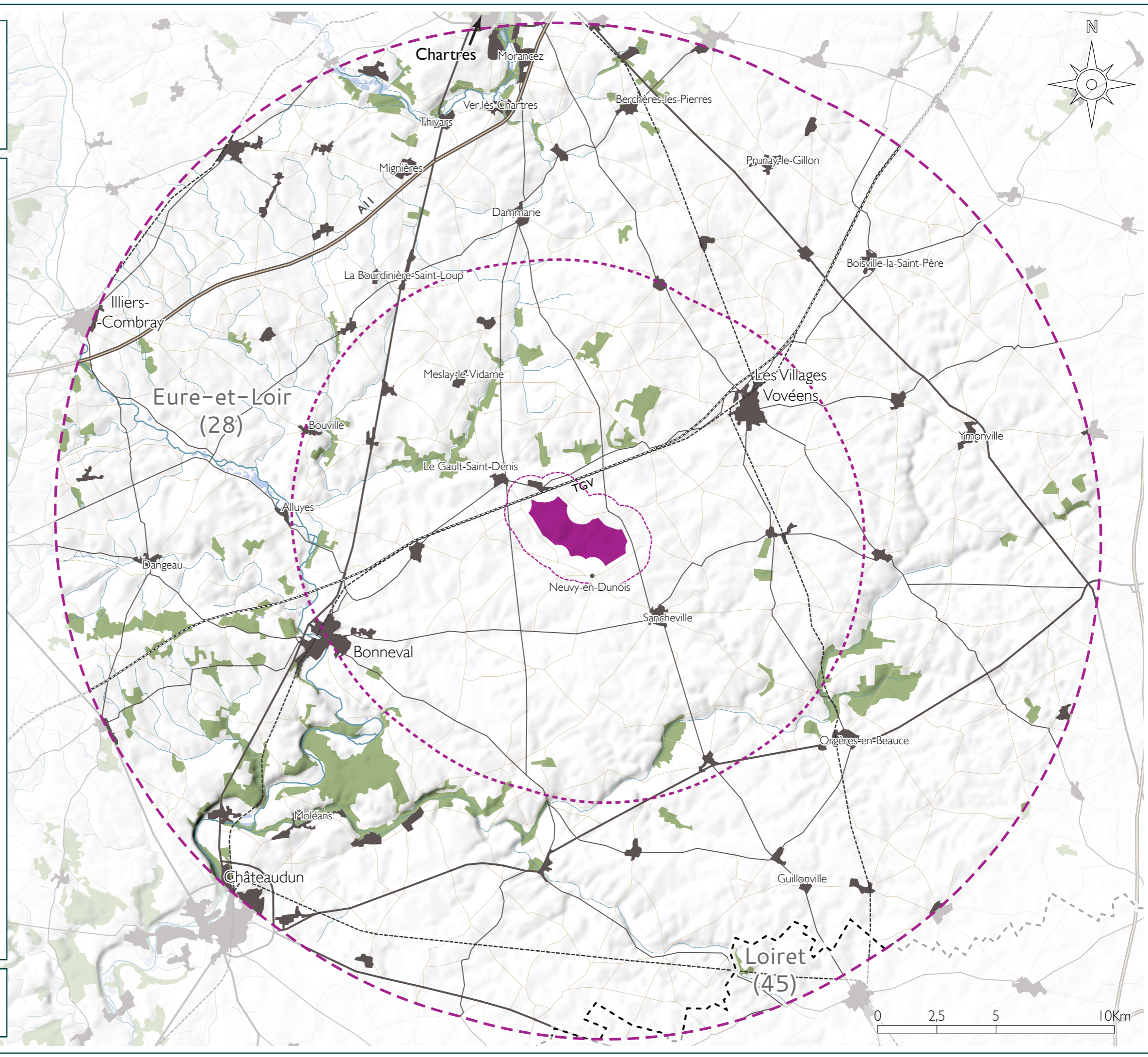


Fig. 2 : Localisation du projet au niveau local

Les Villages Vovéens est, depuis le 1er janvier 2016, une commune nouvelle française née de la fusion des communes de Montainville, de Rouvray-Saint-Florentin, de Villeneuve-Saint-Nicolas et de Voves

Aires d'étude

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude locale
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Limite départementale



Sources : IGN BdAlti®,
les contributeurs d'OSM.



DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

En suivant les recommandations du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEE, décembre 2016), trois périmètres d'étude prenant en compte la visibilité des éoliennes suivant la distance de l'observateur ont été définis :

- L'aire d'étude immédiate

Cette aire est celle de l'étude des effets directs de la construction des éoliennes du projet. Elle permet de décrire les effets du chantier éolien et des aménagements nécessaires autour du futur parc éolien : chemins d'accès, aires de grutage, parkings, poste de livraison...

- L'aire d'étude rapprochée

Cette aire d'étude correspond à un périmètre de 10 kilomètres autour de la zone potentielle d'implantation du projet. Elle permet la description des structures paysagères, des lignes de force et des points d'appels présents dans le paysage. Correspondant au paysage du quotidien, c'est dans cette aire d'étude que seront répertoriés les axes routiers les plus proches du projet, les plus fréquentés, les bourgs proches.

À moins de 10 kilomètres, la prégnance des éoliennes peut-être forte et elle peuvent entrer en concurrence avec les autres éléments du paysage présents. Les effets du futur parc éolien en terme de covisibilité avec les éléments de patrimoine ou d'impacts cumulés avec les autres parcs seront donc étudiés dans cette aire d'étude.

- L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée est la zone d'impact potentiel ou bassin visuel maximum du projet.

Lorsqu'aucun obstacle ne vient gêner l'observation, la prégnance visuelle d'une éolienne, par sa taille et sa couleur, est relative à la distance qui sépare l'observateur de celle-ci. On constate généralement que les éoliennes sont visibles jusqu'à 20 kilomètres autour d'un parc. À cette distance, des conditions climatiques très favorables sont nécessaires : ciel dégagé, absence de brume, couleur du ciel détachant le blanc... À 20 kilomètres, des éoliennes de 180 m représentent un champ de vision vertical de 0,5°.

Dans le secteur d'étude, les vues sont éloignées et lointaines (plaine de la Beauce, peu de masques végétaux et planéité du relief). L'aire d'étude éloignée est donc fixée à une distance de 20 km autour de la zone potentielle.

Le diagnostic territorial sera réalisé au sein de l'aire d'étude éloignée, notamment à travers l'analyse des unités paysagères du territoire d'étude. L'ensemble des enjeux paysagers, patrimoniaux et touristiques y sera inventorié et confronté au projet éolien afin de déterminer la sensibilité de ces éléments vis-à-vis du projet.

- L'aire d'étude locale

Une aire d'étude locale, d'un rayon d'un kilomètre autour de la zone potentielle a été définie afin de prendre en compte les éléments proches de la zone potentielle : habitations les plus proches du futur parc éolien, petit patrimoine proche sans protection ni fréquentation forte.

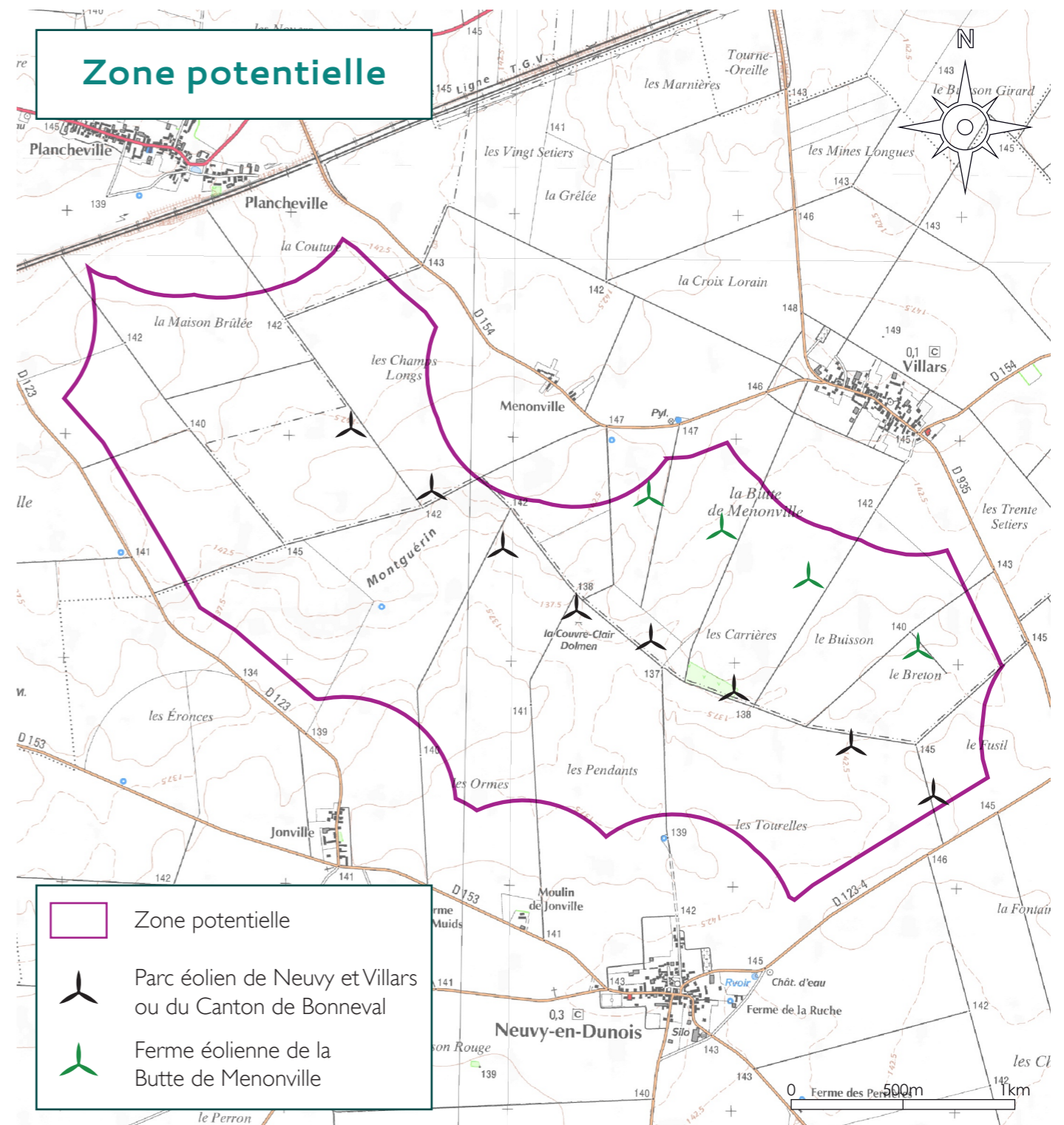
Le diagnostic territorial pourra également déterminer si certains points de vue importants sont situés hors de l'aire d'étude éloignée (sites patrimoniaux ou paysagers d'importance nationale ou internationale). **Pour ce projet et en raison de son enjeu patrimonial majeur, la cathédrale de Chartres (UNESCO) sera intégrée à l'analyse patrimoniale du territoire d'étude, bien que située à plus de 20 km de la zone potentielle.**

LA ZONE POTENTIELLE

Située sur les communes de Villars, Neuvy-en-Dunois et le Gault-Saint-Denis, la zone potentielle du projet présente un espace dépourvu de contraintes techniques et réglementaires (distance minimale de 500 m aux habitations) dans lequel les éoliennes peuvent être implantées. C'est la zone du projet de parc où pourront être envisagées plusieurs variantes d'implantation.

La zone potentielle étudiée présente déjà deux parcs éoliens dont un construit : le parc éolien de Neuvy et Villars ou parc du Canon de Bonneval, et un parc accordé prévu à la construction en 2020 : la ferme éolienne de la Butte de Menonville.

Le présent projet constitue une extension de ces 2 parcs éoliens.



1.2. CONTEXTE PAYSAGER

Le diagnostic paysager du site d'étude permet de définir le contexte paysager global dans lequel le projet vient s'implanter et sa sensibilité vis-à-vis de l'éolien.

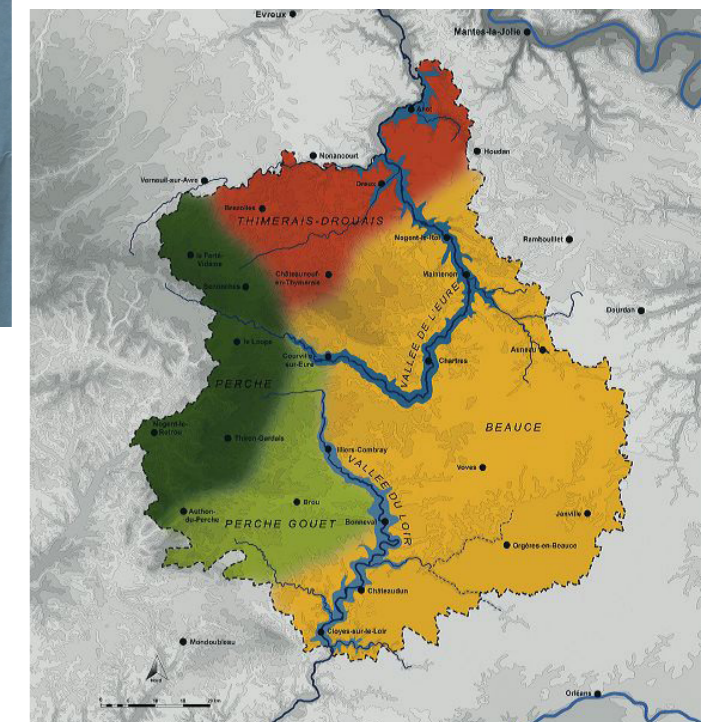
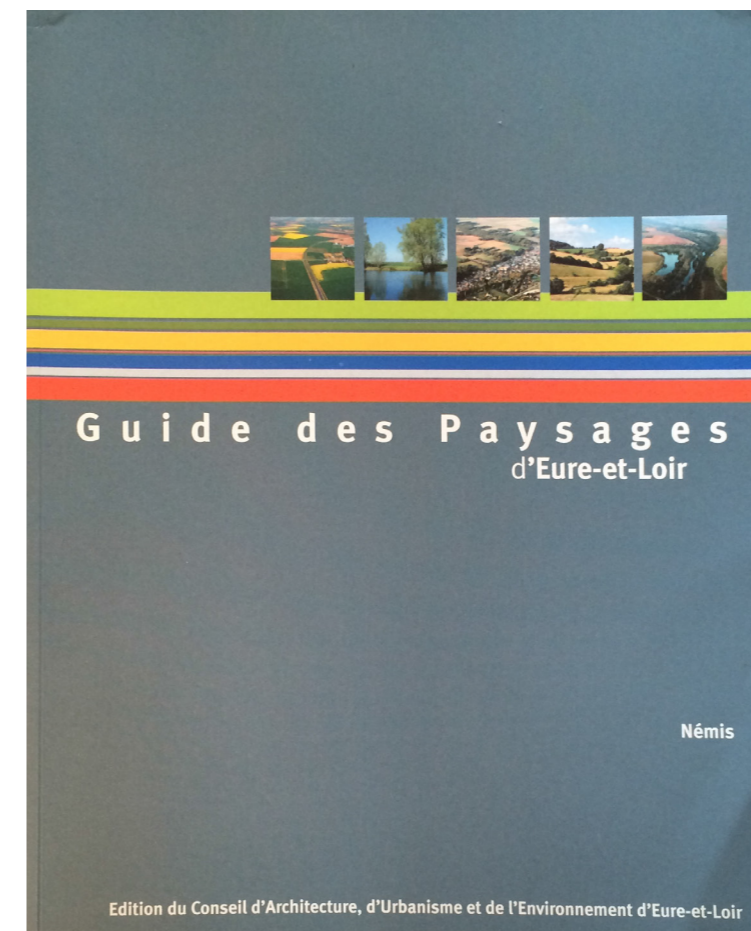
Ce diagnostic présentera :

- une analyse du relief et de l'hydrographie,
- une analyse de l'occupation du sol,
- une analyse de l'occupation humaine du site et de ces différents axes et points de découverte,
- la définition des unités paysagères,
- un état des lieux des parcs éoliens construits ou qui pourront être construits (parc éolien aujourd'hui autorisés administrativement ou en cours d'autorisation*).

On s'appuiera sur une bibliographie importante, notamment les Atlas de Paysages existants et les documents d'analyse du paysage déjà réalisés (chartes paysagères par exemple).

On recherchera aussi tout document qui puisse donner des indications sur la fréquentation du site.

Parallèlement à cette recherche bibliographique, une analyse de terrain sera réalisée afin de définir les structures et éléments paysagers en place.











* : Les parcs en cours d'autorisation correspondent aux parcs objets d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public (article R122-5 du Code de l'environnement).

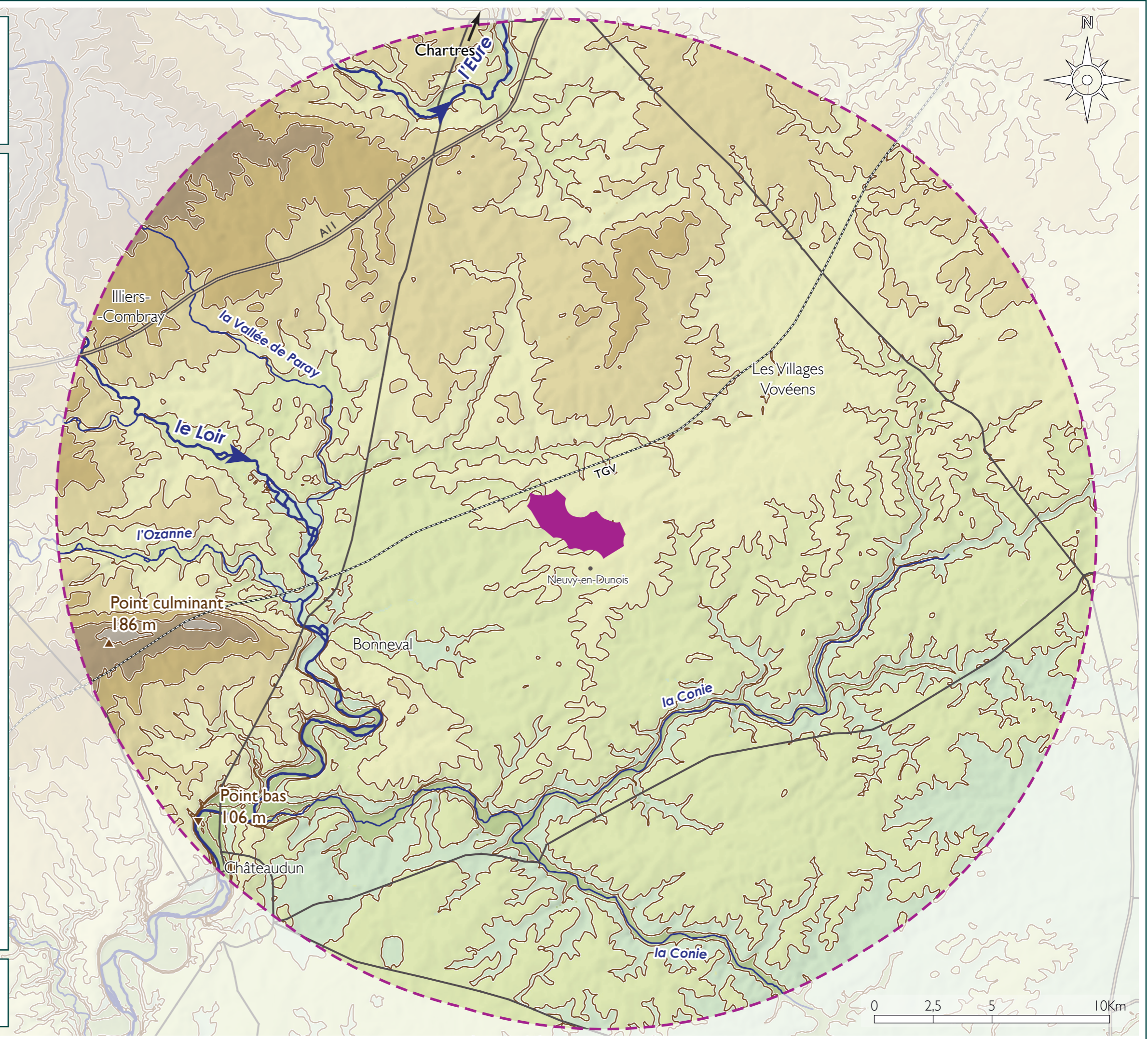
Fig. 3 : Couverture et carte du Guide des Paysages d'Eure-et-Loir

Relief et hydrographie

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude éloignée
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement des cours d'eau
-  Courbe de niveau

Altimétrie (m)

	< 120 m		150 - 160 m
	120 - 130 m		160 - 170 m
	130 - 140 m		170 - 180 m
	140 - 150 m		> 180 m



Sources : Bd Carthage, IGN BDALTI®



RELIEF ET HYDROGRAPHIE

Le relief sur le territoire d'étude varie entre 106 mètres (vallée du Loir) et 186 mètres (à proximité de la ligne TGV et du Grand Bois de Dangeau). Les variations du relief sont faibles (dénivelé de 80 mètres).

On distingue 2 types de reliefs prédominants :

- les plaines,
- les vallées.

Le Guide des Paysages d'Eure-et-Loir définit la Beauce comme un plateau entaillé par des vallées prenant l'apparence d'une plaine. Ces paysages de grandes plaines se distinguent autour des vallées de l'Eure et du Loir et sont entrecoupés par les vallées secondaires de la Conie et de Paray.

Les plaines présentent un relief horizontal entraînant des vues larges et dégagées. De légères ondulations peuvent être présentes sur l'ensemble du territoire.



Fig. 7 : Relief plan vers Neuvy-en-Dunois



Fig. 8 : Relief plan vers Montharville



Fig. 9 : Légères ondulations vers Prasville

Trois vallées sont remarquables dans le paysage de l'aire d'étude éloignée : la vallée de la Conie (la plus proche de la zone potentielle), la vallée du Loir et la vallée de l'Eure.



Fig. 4 : La Conie, le Loir et l'Eure

Les reliefs de vallée induisent principalement deux types de perception : plongeante depuis les abords des vallées en direction du cours d'eau et frontales depuis le fond des vallées.

Le relief des trois vallées du secteur d'étude est peu marqué dans le paysage. Les vues plongeantes sont donc réduites. Au cœur des vallées, c'est la végétation qui entoure les cours d'eau qui ferme les vues plutôt que le relief. Cette végétation permet également de repérer les vallées dans le paysage.



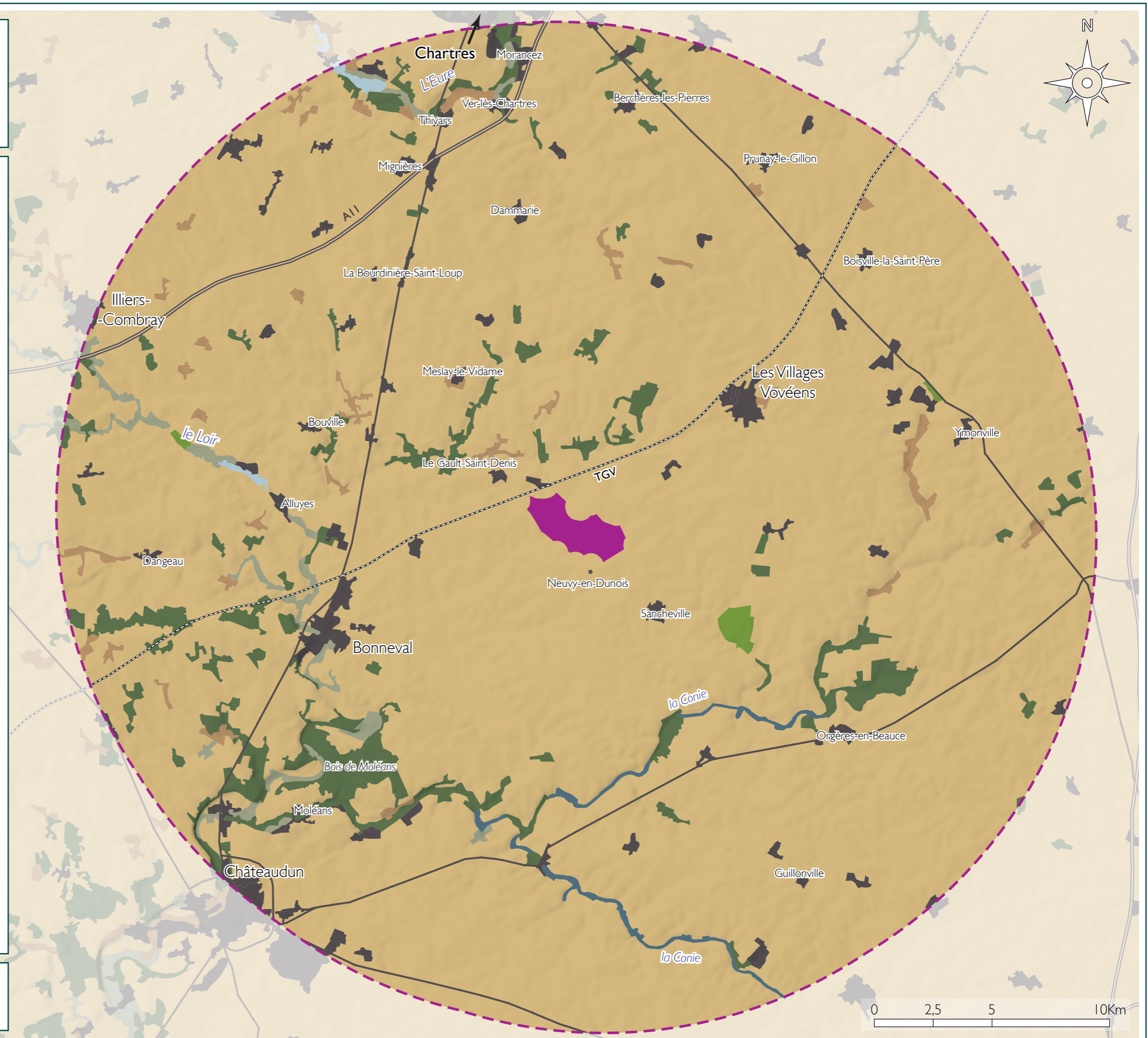
Fig. 5 : Légères ondulations autour de la vallée de la Conie depuis la D935



Fig. 6 : La végétation autour de l'Eure ferme la vue.

Occupation du sol

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude éloignée
-  Territoire artificialisé
-  Terre arable
-  Prairie
-  Zone agricole hétérogène
-  Forêt
-  Milieu à végétation arbustive / herbacée
-  Marais intérieur
-  Eau continentale

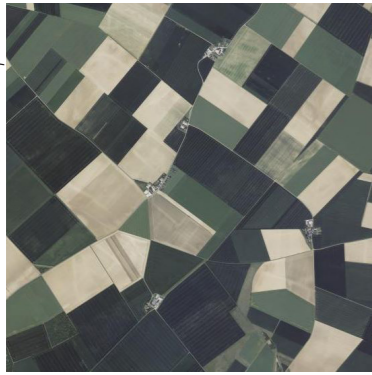


Source : Corine LandCover 2012



OCCUPATION DU SOL

Source : Géoportail



• La Beauce : un plateau agricole

Sur l'ensemble du territoire d'étude, un paysage de grande plaine agricole domine. L'ensemble des terres cultivées représente en effet 90 % de la surface du périmètre d'étude. Les cultures céréalières et oléagineuses dominent : blé tendre, autres céréales, colza et orge pour 81 % de la surface totale cultivée du périmètre d'étude (74 % du périmètre d'étude).

Il en résulte des vues ouvertes et dégagées. Au fil des saisons, les couleurs et la hauteur des cultures évoluent et montrent ainsi une certaine diversité.



Fig. 10 : Les grandes parcelles agricoles induisent des vues dégagées et horizontales



Fig. 11 : Grandes cultures au cœur de la zone potentielle

Le paysage n'est cependant pas dénué de présence arborée : alignements d'arbres, bosquets, petits boisements viennent constituer des points d'appel ou des masques visuels.



Fig. 15 : Petit boisement au sein des grandes cultures.

Source : Géoportail



• Quelques grands boisements au sud-ouest

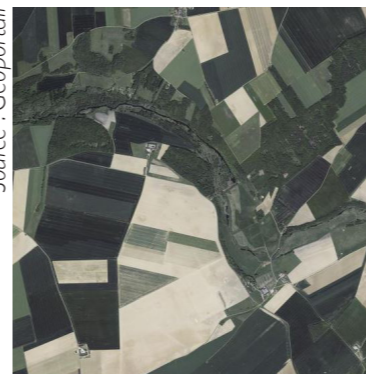
Au sud-ouest, entre Moléans et Bonneval, un secteur plus boisé se détache. Le bois de Moléans situé entre le Loir et la Conie est notamment bien visible.

Dans ce secteur, les vues sont fermées par la végétation au cœur des bois et limitées aux alentours.



Fig. 13 : Bois de Moléans. Boisements autour de la N10

Source : Géoportail



• Les vallées

Les vallées du territoire d'étude se distinguent des plaines cultivées essentiellement par une présence plus accentuée de végétation. La vallée de la Conie notamment, ne se distingue que par les boisements et la ripisylve qui l'entoure.

Les vues depuis ces secteurs sont limitées par la végétation.



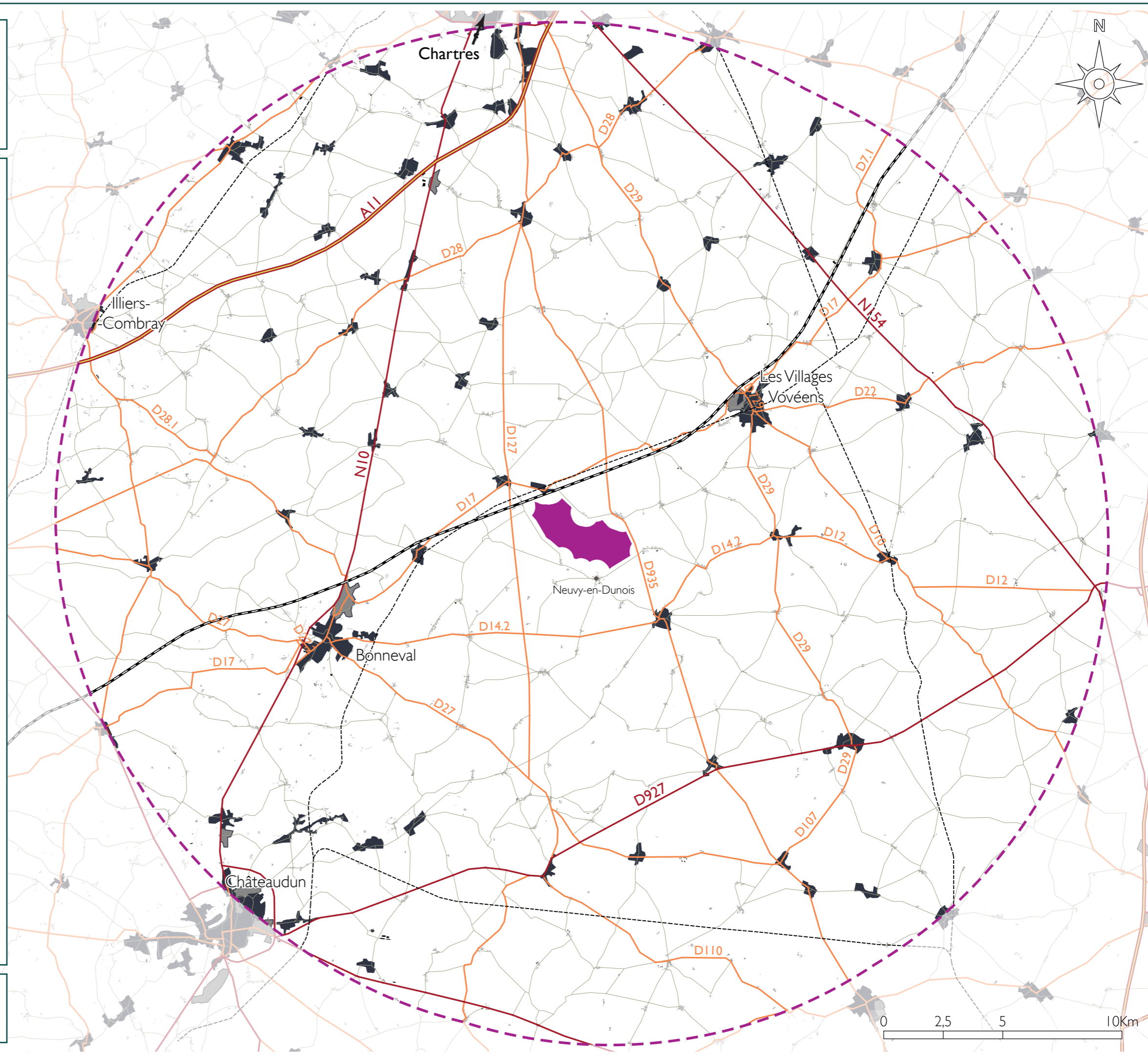
Fig. 12 : Végétation autour de la Conie



Fig. 14 : Boisements autour de la vallée du Loir

Occupation humaine

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude éloignée
-  Tissu urbain
-  Zone industrielle ou commerciale
-  Bâti
-  Autoroute
-  Route régionale
-  Route principale
-  Route locale
-  Ligne TGV
-  Voie ferrée



Sources : IGN Route 500®, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



OCCUPATION HUMAINE

- Deux pôles urbains en limite de périmètre d'étude : Chartres et Châteaudun

Avec près de 122 000 habitants, l'agglomération de **Chartres**, préfecture d'Eure-et-Loir, constitue le pôle urbain majeur du territoire d'étude. La ville se situe sur un promontoire rocheux contourné par l'Eure. La silhouette de Chartres avec sa cathédrale est particulièrement reconnue dans la région Centre et au-delà.



Fig. 16 : Silhouette de Chartres depuis la limite du périmètre d'étude, N154.

Aux portes de la Beauce à l'est et du Perche à l'ouest, **Châteaudun**, capitale du Dunois, est bâtie sur un éperon rocheux surplombant le Loir. La ville est tournée vers le cours d'eau, en direction du nord-ouest. La vue depuis les remparts du château est relativement dégagée mais la distance la séparant du projet rend l'impact potentiel très réduit.



Fig. 17 : Vue depuis les remparts du château de Châteaudun

À plus de 20 kilomètres de la zone potentielle, les vues sur le projet seront très réduites depuis ces deux villes. En contexte bâti, l'impact du projet sera nul. Une attention particulière sera portée à la vue depuis les remparts de Châteaudun.

- Deux pôles secondaires : Bonneval et Voves

À moins de 10 kilomètres de la zone potentielle, deux villes se distinguent : Bonneval et Voves.

Bonneval est situé au cœur de la vallée du Loir. Les vues depuis la ville sont fermées par le tissu bâti. Depuis l'ouest de la ville, les vues sont limitées par la végétation autour de la vallée du Loir et ne permettent pas de vue sur Bonneval.



Fig. 18 : Le Loir à Bonneval. Vue fermée depuis le centre-ville.



Voves est situé au nord-est de la zone potentielle. Son entrée est occupée par un lotissement. La silhouette de la ville est marquée par un silo relativement imposant. Les vues depuis Voves seront étudiées depuis la sortie sud du village, depuis la D29.



Fig. 19 : Entrée est de Voves



Fig. 20 : À 3 km de Voves, la silhouette du silo se dégage bien.

- Un habitat regroupé en hameaux et petits bourgs, quelques fermes isolées

Le reste de l'habitat se répartit entre de petits bourgs regroupés et de petits hameaux. Ceux-ci sont souvent accompagnés de végétation qui limite les perceptions sur le village et depuis la proximité directe des habitations. Ils apparaissent ainsi comme de petits îlots de verdure au cœur des grandes surfaces agricoles. Quelques fermes isolées à cours carrées ou des fermes d'apparence plus modernes sont également présentes.



Fig. 21 : Villars



Fig. 22 : Lieu-dit de Menonville sur la commune de Villars

- **Le réseau viaire principal**

Le territoire d'étude est traversé par 4 routes principales :

- L'autoroute A11 Le Mans - Chartres - Paris, d'axe sud-ouest nord-est. Les vues sont relativement dégagées depuis cet axe routier, néanmoins certaines portions présentent un talus ou des haies longeant l'autoroute qui limitent les vues. La distance à la zone potentielle (plus de 14 kilomètres) limite les impacts visuels du projet.
- La route nationale N10 Châteaudun - Chartres, d'axe nord-sud. Une portion de cet axe routier est situé à moins de 10 kilomètres de la zone potentielle. Les vues depuis l'axe de la route sont dégagées mais ponctuées par des alignements. Les traversées de bourgs ainsi que les secteurs à proximité de petits boisements présentent des vues plus fermées.
- La route nationale N154 Chartres - Orléans, d'axe nord-ouest sud-est. Ici encore les vues sont dégagées. L'axe routier est situé à plus de 13 kilomètres de la zone potentielle, ce qui réduit les impacts du projet.
- La route départementale D927 Châteaudun - Allaines-Mervilliers, d'axe sud-ouest nord-est. Seule une faible portion de cet axe est situé à moins de 10 kilomètres de la zone potentielle. Les vues sont horizontales mais souvent avec un arrière-plan boisé constitué par la ripisylve et les boisements entourant la Conie.

Les axes de ces 4 routes principales n'entrent jamais dans la direction de la zone potentielle. La visibilité du projet se fera donc dans des vues perpendiculaires à ces routes, ce qui en réduit l'impact.



Fig. 23 : A11 vers Mignéres. Vue depuis la N10 vers Bonneval.



Fig. 24 : N154 entre Allaines-Mervilliers et Ymonville. Vue depuis la D927 vers la vallée de la Conie.



Fig. 25 : La ligne TGV vers Plancheville

- **Le réseau ferré**

La ligne TGV Paris - Le Mans traverse le territoire d'étude du nord-est au sud-ouest et se situe à proximité de la zone potentielle. L'impact du projet sera à étudier à proximité de cette voie ferrée. La vitesse du TGV sur cette portion diminue néanmoins le temps de visibilité du projet.

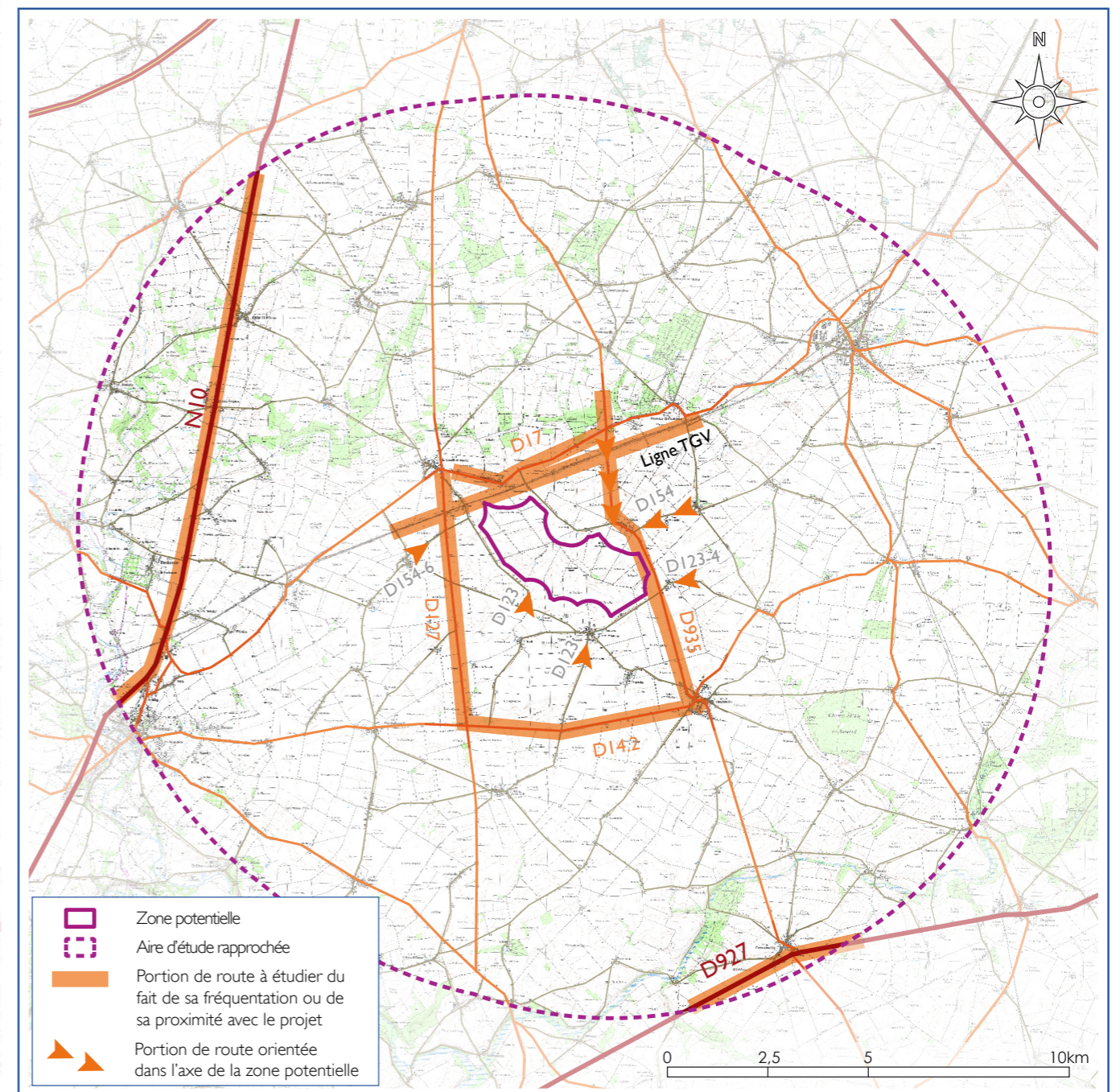
- **Le réseau routier secondaire et local**

À proximité de la zone potentielle, plusieurs routes départementales sont présentes. Il s'agit notamment des départementales D935, D17, D127 et D14.2. Une vigilance particulière sera portée à la D935 au regard de sa proximité avec la zone potentielle.

Au niveau local, plusieurs routes longent la zone potentielle. Il conviendra d'étudier la visibilité du projet depuis ces routes, en particulier lorsqu'elles sont orientées dans l'axe de la zone potentielle (D154, D123, D154.6 par exemple).

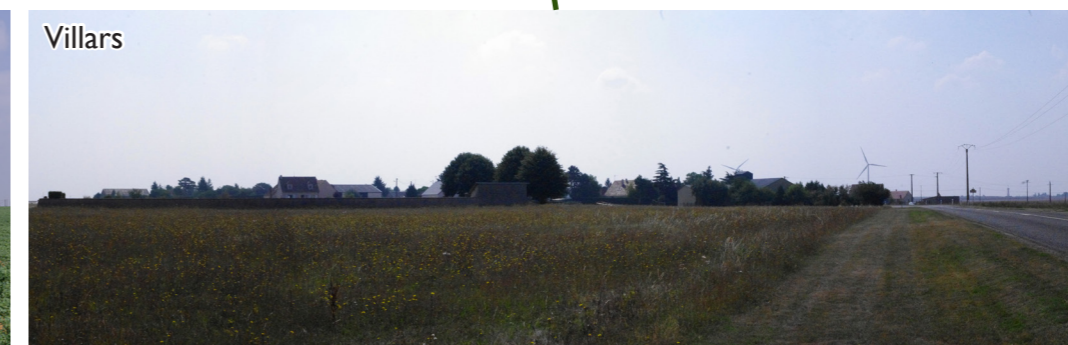
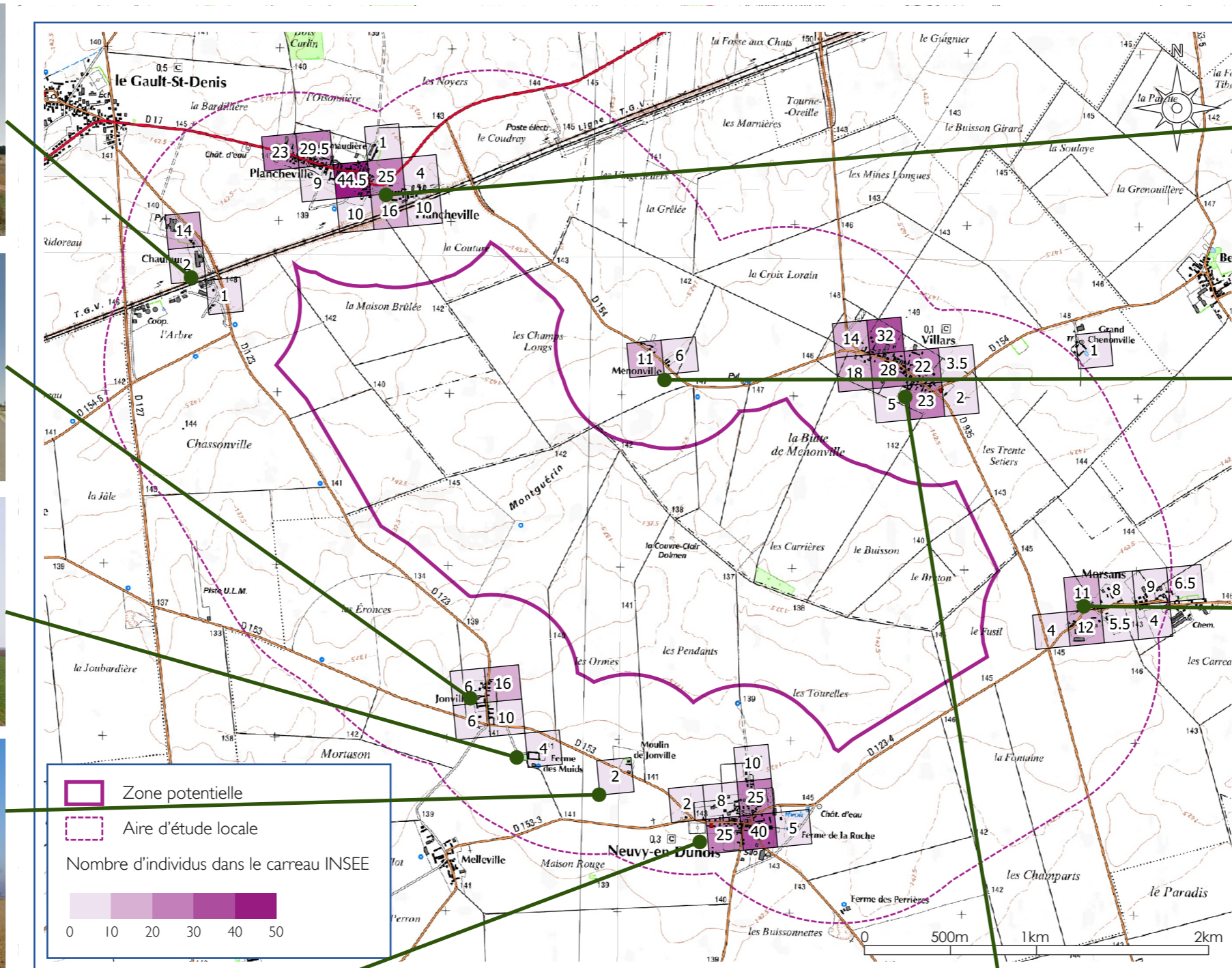


Fig. 26 : Vue sur le parc éolien du canton de Bonneval, depuis la D153.



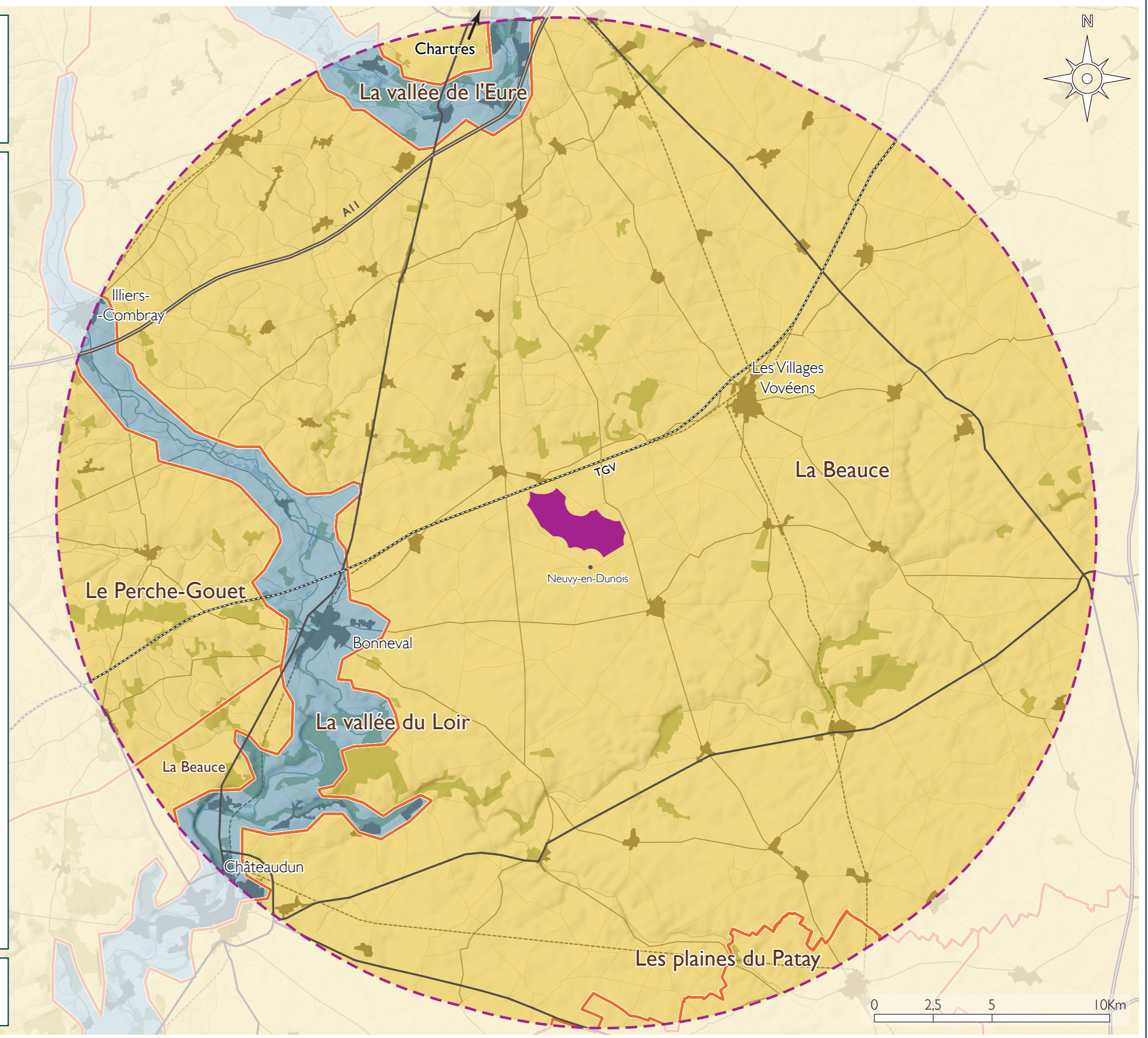
• L'habitat à proximité de la zone potentielle

À faible distance, les éoliennes peuvent prendre une place importante dans le paysage du quotidien. C'est pourquoi il est important de lister les habitations les plus proches de la zone potentielle et d'étudier ensuite l'impact du projet depuis ces habitations. Afin d'évaluer la population dans les zones les plus proches du projet, les données carroyées de l'INSEE ont été utilisées. Elles dénombrent le nombre d'individus résidant sur une zone en s'appuyant sur un carroyage national de 200 m de côté. L'INSEE recense 573,5 individus résidents dans les carreaux intersectant l'aire d'étude locale, dont 553 entièrement compris dans cette aire d'étude (source de données de 2015).



Unités paysagères

-  Zone potentielle
 -  Aire d'étude éloignée
 -  Limite des unités paysagères
- Grands ensembles paysagers
-  Plaines vallonées et/ou boisées
 -  Vallées principales



Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM, Base de Données UP France (Réalisation MEDDE par EPYCART. Sous la direction de Y. Luginbühl, R. Raymond CNRS), CG45.



LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire d'étude est concerné par un atlas paysager : le Guide des Paysages d'Eure-et-Loir.

Les unités paysagères définies dans ces atlas sont présentées sur la carte ci-contre.

Le paysage se distingue en 2 types :

- Les plateaux
- Les vallées

La description de chaque unité paysagère sera accompagnée notamment d'une carte détaillant l'occupation du sol et la structure de l'unité (routes, bâti, relief) suivant la légende suivante :

	Zone potentielle		Bâti
	Périmètre d'étude (20 km)		Zone urbanisée
	Limite de l'unité paysagère		Zone industrielle ou commerciale
	Route principale		Surface en eau
	Route régionale		Réseau hydrographique
	Liaison locale		Boisement
			Prairie

Sources : OSM, CORINE Land Cover 2012, IGN ROUTE 500®, IGN BD CARTHAGE®, IGN BD ALTI®.



LES PAYSAGES DE VALLÉES

2 vallées traversent le périmètre d'étude : la vallée de l'Eure et la vallée du Loir.

La vallée de l'Eure

Une petite partie au nord du territoire est concernée par l'unité paysagère de la vallée de l'Eure.

Les paysages sont ici fortement contrastés avec l'unité paysagère de la Beauce qu'ils traversent. La végétation est en effet très importante autour du cours d'eau : forêts de feuillus, peupleraies. Cette végétation constitue ainsi l'arrière-plan des vues au nord de la vallée et ferme la vue depuis l'unité paysagère.

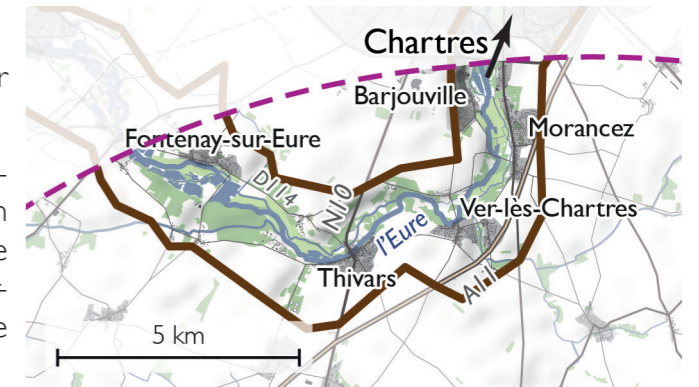


Fig.27 : Végétation autour de l'Eure

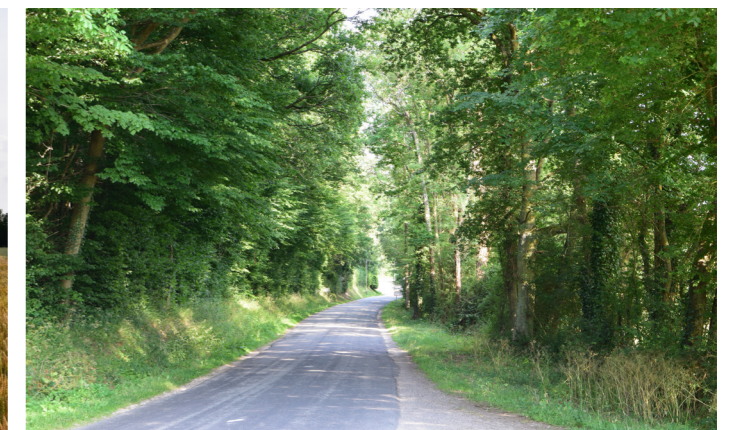


Fig.28 : Vue fermée depuis la D114

L'Eure est accompagnée de nombreux étangs. Il s'agit souvent d'anciennes carrières transformées après leur exploitation en plan d'eau. Autour de ces étangs et du cours d'eau, quelques prairies sont présentes.



Fig.29 : Étang vers Fontenay-sur-Eure



Fig.30 : Prairie le long du cours d'eau

Enjeux et sensibilités de l'unité paysagère en tant que zone de perception :

En tant que vallée, l'unité paysagère de la vallée de l'Eure présente un enjeu paysager fort (paysage intimiste et reconnu). Le relief de la vallée, associée aux nombreux boisements entourant l'Eure, limite les perceptions depuis cette unité paysagère. La distance à la zone potentielle réduit d'autant plus la visibilité potentielle du projet. La sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis de la zone potentielle est donc nulle. L'impact du projet sera nul depuis la vallée de l'Eure.

La vallée du Loir

La vallée du Loir traverse le périmètre d'étude du nord-ouest au sud-ouest.

En amont de Bonneval, la vallée est peu perceptible. Seule la végétation qui l'accompagne marque la présence de la rivière. Quelques prairies longent le cours d'eau.

Plus en aval, la vallée s'encaisse d'avantage. Les coteaux boisés soulignent le cours de la rivière, notamment au niveau de la confluence du Loir et de la Conie. De grandes forêts accompagnent la vallée, par exemple au niveau de Moléans, limitant ainsi les perceptions lointaines.

Au cœur de la vallée, les perceptions sont limitées par les boisements et la végétation. Depuis le plateau, la vallée est peu perceptible ce qui entraîne des risques de covisibilité faibles avec le projet.



Fig. 31 : Le Loir à Saint-Christophe



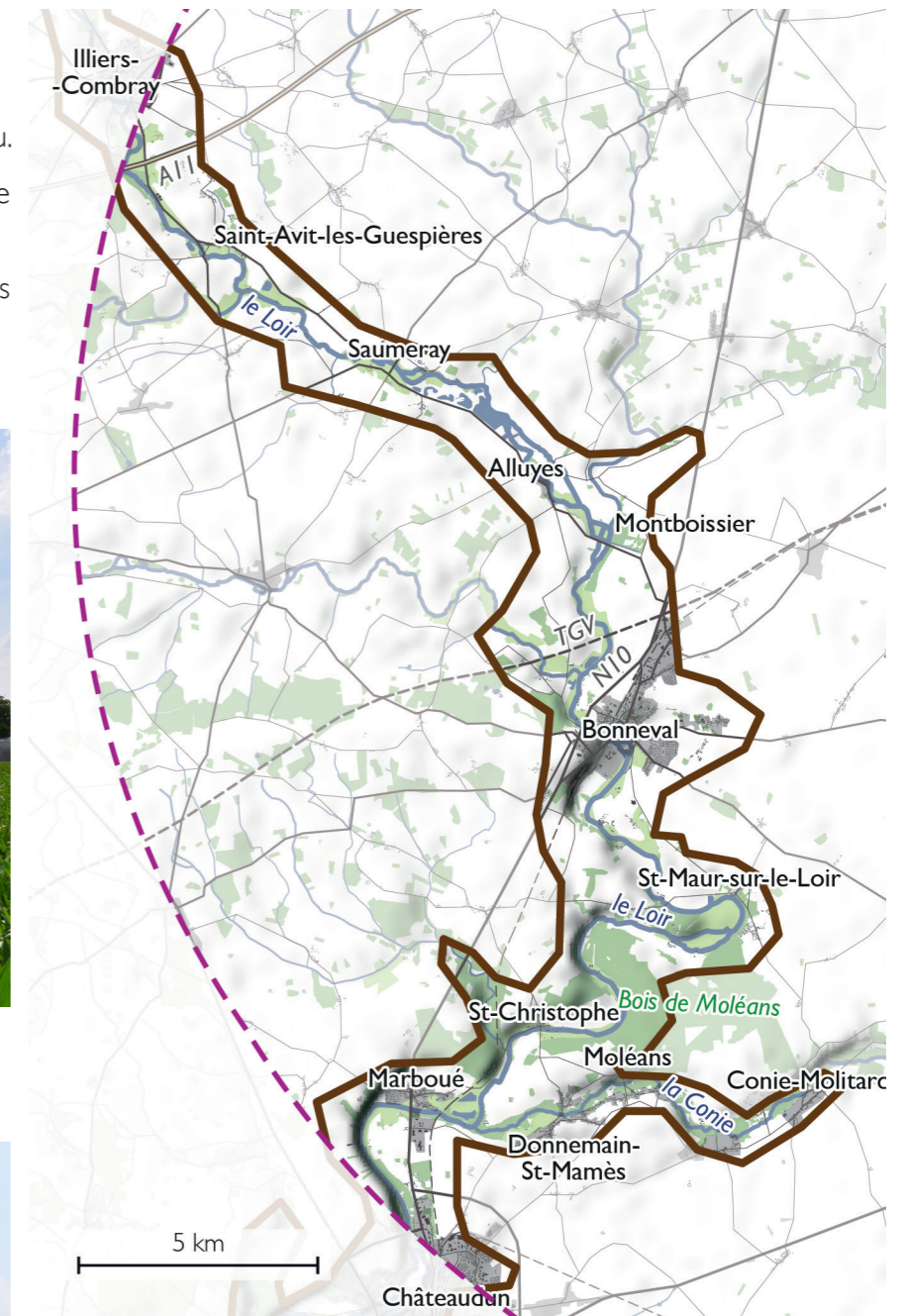
Fig. 32 : Végétation autour du Loir entre Saumeray et Alluyes



Fig. 33 : Prairies le long du Loir



Fig. 34 : Coteaux boisés



Enjeux et sensibilités de l'unité paysagère en tant que zone de perception :

Au nord de Bonneval, la vallée est peu perceptible, l'enjeu paysager est faible. Au sud, avec une identification de la vallée plus facilitée, les enjeux sont forts. Au sud de Bonneval, les perceptions lointaines en direction du projet sont fortement limitées par la végétation. Au nord de l'unité paysagère, le relief de la vallée est peu marqué. Les risques de covisibilité avec le projet sont donc réduits. Depuis le cœur de la vallée du Loir, la végétation ne permet pas de vues lointaines en direction du projet. La sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis de la zone potentielle est nulle. Les risques de visibilité et donc l'impact du projet seront nuls.



LES PLATEAUX

Le plateau de la Beauce recouvre la majeure partie du territoire d'étude, autour des vallées du Loir et de l'Eure. Le Perche-Gouët se situe à l'ouest de la vallée du Loir.

Le Perche-Gouët

L'unité paysagère du Perche-Gouët constitue un territoire de transition entre le plateau beauceron et les collines percheronnes de l'ouest. Au sein du périmètre d'étude, près du Loir, les caractéristiques de la Beauce sont bien présentes avec une densité de boisement plus élevée. Le paysage est donc très ouvert et composé de grandes cultures et de forêts.

Les nombreuses habitations dispersées et le réseau de petits bourgs qui couvre ce territoire révèlent les traces d'un passé plus bocager qu'aujourd'hui, où l'openfield beauceron avance vers l'ouest. Quelques grandes forêts viennent contraster avec les grandes cultures, entre Dangeau et Montharville.

Quelques petites vallées comme l'Ozanne ou la Foussarde traversent l'unité paysagère d'est en ouest. Les prairies y sont plus fréquentes, notamment au niveau de la Foussarde. Les vallonnements sont ici peu marqués.

Les éléments verticaux, clochers, château d'eau, silos..., représentent des éléments de repère importants comme dans la Beauce. Ils sont de moins en moins visibles à mesure que l'on s'avance à l'ouest.



Fig. 35 : Paysage d'openfield au sud de Mézières-au-Perche

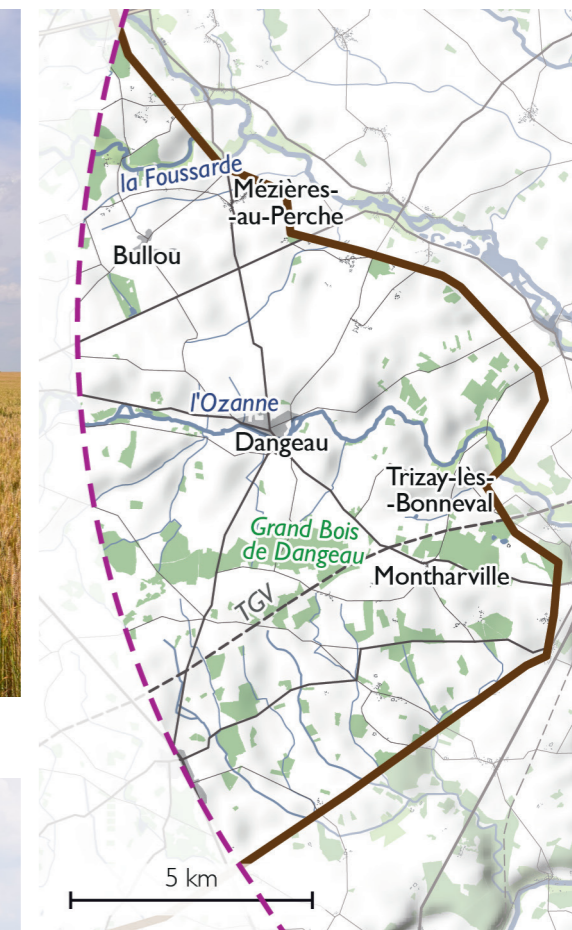


Fig. 36 : Vue sur le clocher de l'église de Dangeau et les boisements autour de l'Ozanne



Fig. 37 : Ferme isolée



Fig. 38 : Prairies autour de la Foussarde

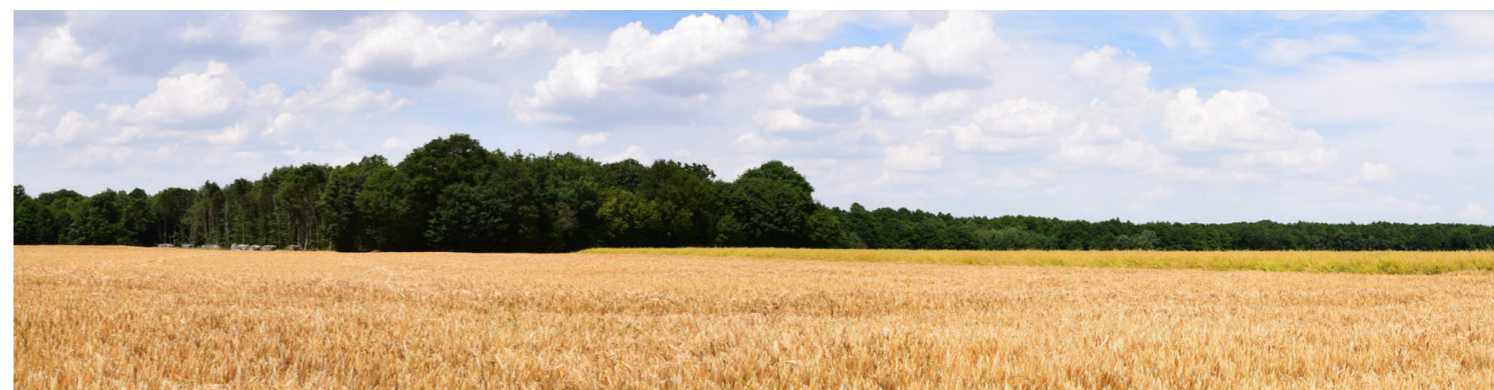


Fig. 39 : Les boisements limitent les perceptions lointaines

Enjeux et sensibilités de l'unité paysagère en tant que zone de perception :

L'unité paysagère présente un enjeu paysager moyen : des visibilitées lointaines sont possibles dans les zones dégagées. Du fait de la présence d'une végétation plus importante qu'en Beauce, les perceptions lointaines sont plus limitées dans cette unité paysagère. La sensibilité de l'unité vis-à-vis de la zone potentielle est donc moyenne. L'impact du projet sera réduit en visibilité depuis ce secteur.

La Beauce

La zone potentielle est située dans un paysage de plaine. Les vues sont très ouvertes et le regard porte loin du fait de la planitude du relief. Il y a très peu de boisement puisque la quasi-totalité du territoire est consacrée aux grandes cultures, la Beauce étant l'une des principales régions agricoles françaises. Les très rares cours d'eau présents sur le territoire créent des vallées peu encaissées, que l'on peut repérer par la ripisylve qui les accompagne.

Le bâti est plutôt groupé dans les bourgs et les hameaux. On trouve quelques fermes isolées par endroit. Les bourgs présentent la plupart du temps un tissu urbain en étoile. Leur position en plaine engendre une visibilité importante depuis les bourgs sur les projets, et inversement. L'absence de végétation arborée accentue ce phénomène.

Il s'agit également de paysages très artificialisés par l'occupation du sol mais également par la présence d'infrastructures comme les parcs éoliens, les lignes à haute tension et leur nombreux pylônes, la ligne TGV qui témoignent d'une anthropisation poussée.

Ces grands espaces de champs agricoles vides d'habitation offrent, un paysage favorable sous condition à l'éolien, celui-ci permettant de créer des points d'appel dans un paysage où il y en a peu. Tout au long du siècle dernier, ce paysage a connu des modifications irréversibles. Aujourd'hui, on aboutit à une anthropisation extrême de ce paysage avec tous les phénomènes qui en découlent (pollution, dégradation du sol). La perte d'identité de ce territoire se manifeste en partie par l'absence de bocages. Pour valoriser ce paysage standardisé, les axes de réflexion s'orientent autour de projets ponctuels.



Fig. 40 : Perception horizontale et dégagée sur la zone potentielle



Fig. 41 : Passage du TGV vers Beauvilliers



Fig. 42 : Ferme isolée

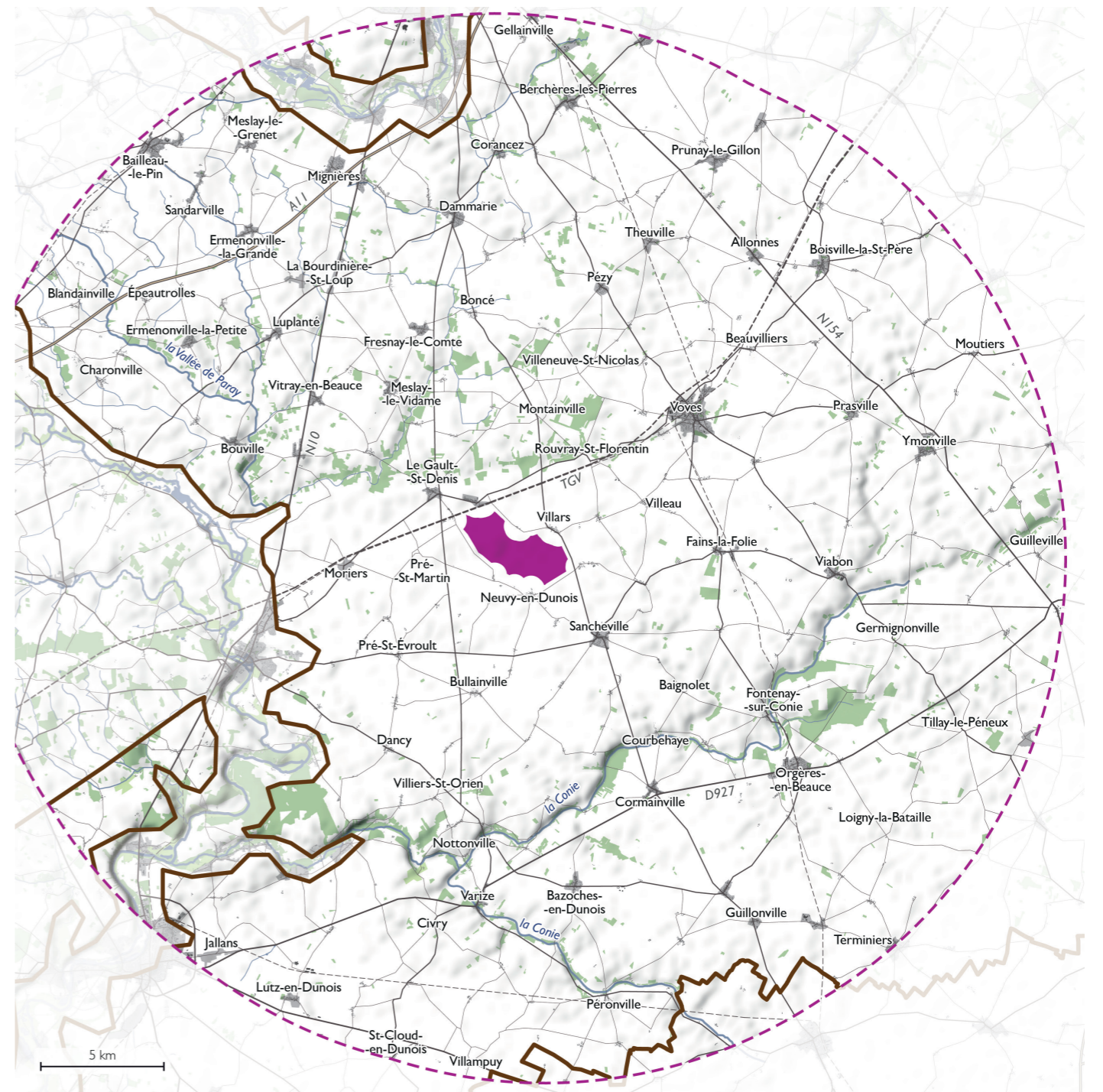


Fig. 43 : Vue sur la zone potentielle depuis le bourg de Neuville-en-Dunois

Les microboisements que l'on retrouve dans la plaine sont les rescapés des défrichements agricoles du XXe siècle. Au même titre que les ripisylves, leur présence ponctue une plaine ouverte et apporte une certaine diversité au paysage et aux espèces présentes.



Fig. 44 : Horizon boisé au nord du territoire d'étude

Les repères verticaux, du fait de l'absence fréquente de masques végétaux, sont nombreux : clochers, châteaux d'eau, lignes à haute tension, éoliennes... Ces éléments marquent fortement ce paysage dominé par l'horizontalité.



Fig. 45 : Bosquets au nord-est de Voves



Fig. 46 : Ripisylve de la Conie



Fig. 47 : Parc éolien du canton de Bonneval



Fig. 48 : Silo de Voves



Fig. 49 : Clocher



Fig. 50 : Pylônes électriques

L'habitat est regroupé en bourgs et hameaux. Voves est la ville la plus importante de l'unité paysagère. Sur le plateau, les villages se sont développés en étoile ou le long des axes routiers. Les plus importants comme Voves se distinguent notamment par les façades blanches des lotissements récents. Les villages plus petits et les hameaux sont souvent entourés de végétation.



Fig. 51 : Entrée de Voves



Fig. 52 : Villars



Fig. 53 : Ferme

Enjeux et sensibilités de l'unité paysagère en tant que site potentiel d'implantation :

Ce paysage agricole aux vues lointaines est en accord avec l'échelle des éoliennes. Leur implantation permet de créer de nouveaux repères et donc d'enrichir ce paysage sans ligne de force prédominante. Il est toutefois important, au regard de la densité de parcs déjà existants ou accordés, de créer un parc en cohérence avec les autres fermes éoliennes à proximité. L'extension de parcs existants permet de privilégier la densification des pôles éoliens.

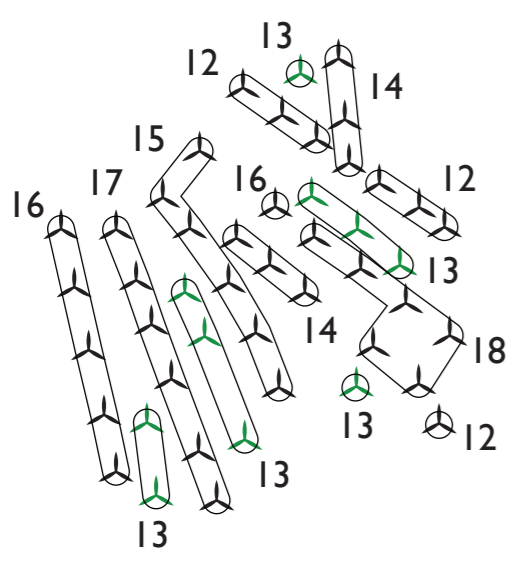
Enjeux et sensibilités de l'unité paysagère en tant que zone de perception :

Du fait de la visibilité de nombreux parcs éoliens, la Beauce présente un enjeu faible en terme de visibilité mais où les risques de saturation sont élevés. Les perceptions sont lointaines et dégagées au sein de l'unité paysagère de la Beauce. Cette unité paysagère représente donc la zone de perception majeure du projet avec une sensibilité forte. L'étude des impacts devra s'attacher à définir l'impact du projet en vue proche, semi-éloignée et éloignée depuis cette unité paysagère.

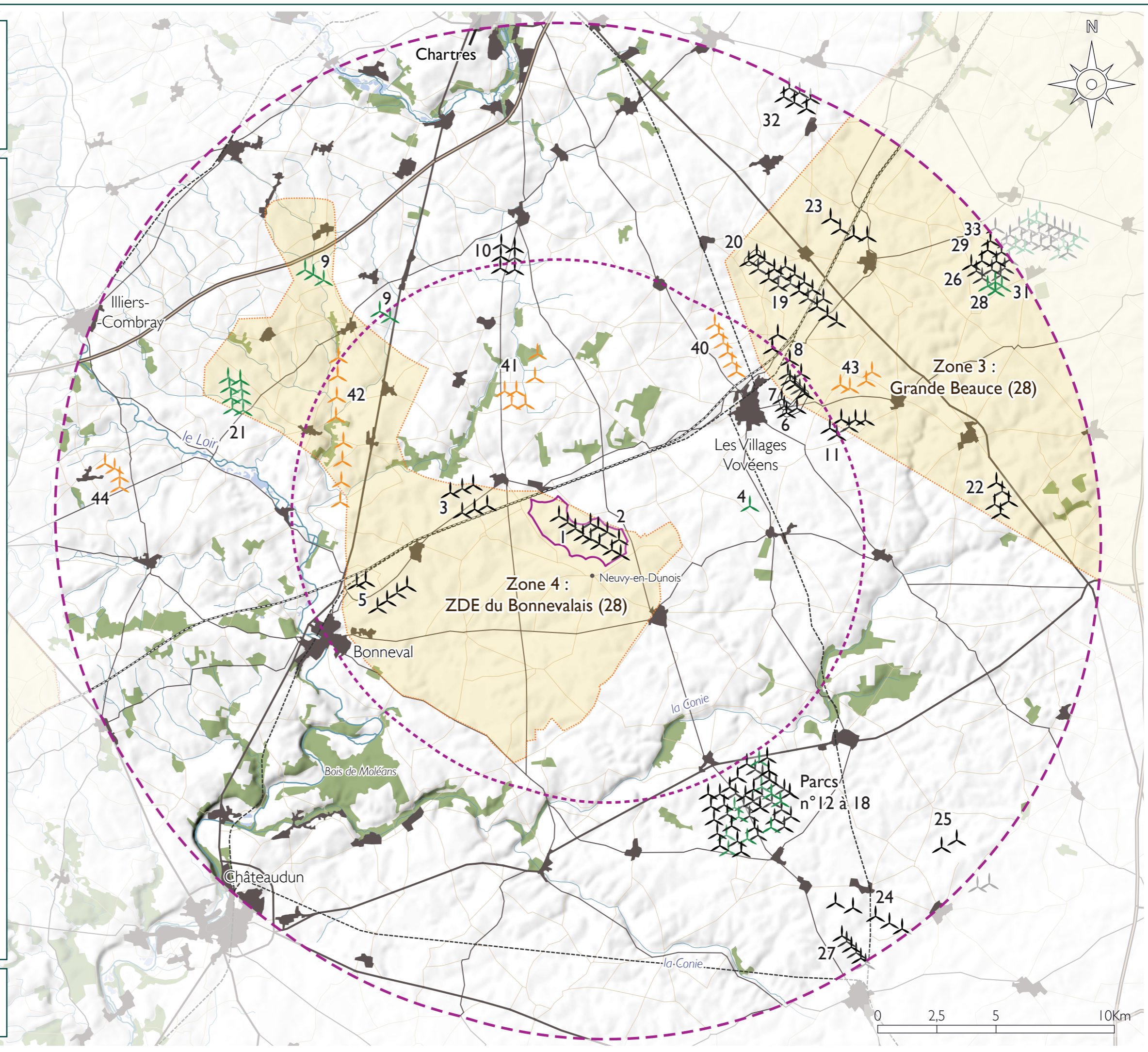
Infrastructures éoliennes

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en cours d'instruction
-  Zones favorables du SRE

Détail des parcs éoliens 12 à 18



Sources : Volkswind, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM, Dreal Centre Val de Loire



CONTEXTE ÉOLIEN

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, prévoit dans son article 68 la réalisation d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Ce schéma a été élaboré conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional. Le Préfet de la région Centre par l'arrêté préfectoral n° 12.120 du 28 juin 2012 a validé le SRCAE comportant notamment le schéma régional éolien (SRE). Ce schéma a pour vocation d'identifier la contribution de la région Centre Val-de-Loire à l'objectif national en matière d'énergie renouvelable d'origine éolienne terrestre. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Les communes de Villars, Neuvy-en-Dunois et Le Gault-Saint-Denis intégrant le projet éolien présenté ici, font partie de ces communes.

Au sein du territoire d'étude, le SRE définit deux zones favorables :

- La zone 3 : **Grande Beauce** située à l'est du territoire d'étude
- La zone 4 : **ZDE du Bonnevalais** dans laquelle s'inscrit le projet de Neuvy-en-Dunois. L'objectif indicatif de valorisation du potentiel d'énergie éolienne est 85 MW pour cette zone.

Description de la zone 4 dans le SRE :

Cette zone se caractérise par la fin du plateau beauceron au nord-est de Bonneval qui s'incurve vers le cours du Loir; le paysage au-delà du Loir vers l'ouest présente une plus grande variété paysagère. La vallée du Loir constitue un site remarquable, comportant les espaces protégés des boucles du Loir sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, qui se prolonge par les territoires de la communauté de communes du Dunois, avec en point remarquable le château de Châteaudun.

La ZDE du Bonnevalais a été créée en 2006, pour une puissance comprise entre 12 et 105 MW. Elle est constituée d'une grande portion de plaine beauceronne, traversée par une ligne TGV. La zone s'étend ensuite vers le nord en direction de Chartres en longeant la vallée du Loir. Objectif indicatif de valorisation du potentiel d'énergie éolienne : 85 MW

Recommandations d'aménagement du SRE :

Les nouvelles implantations privilégieront la densification ou l'extension des projets déjà autorisés, pour éviter le mitage du paysage et l'encerclement des bourgs.

Enjeux identifiés par le SRE :

- À Saint-Maur-sur-le-Loir, les espaces protégés des boucles du Loir, le château et la ferme de Memillon.
- L'ancienne abbaye du Bois à Nottonville, au sud de la ZDE.
- Le périmètre des communes concernées par le projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages de Chartres est en dehors de la zone favorable. Cependant, la limite de la zone de visibilité de la cathédrale n'étant pas connue en tout point, des études précises devront établir avec rigueur l'absence de covisibilité entre un projet éolien et la cathédrale de Chartres.














Le territoire d'étude comporte de nombreux parcs éoliens accordés dont certains sont déjà construits.

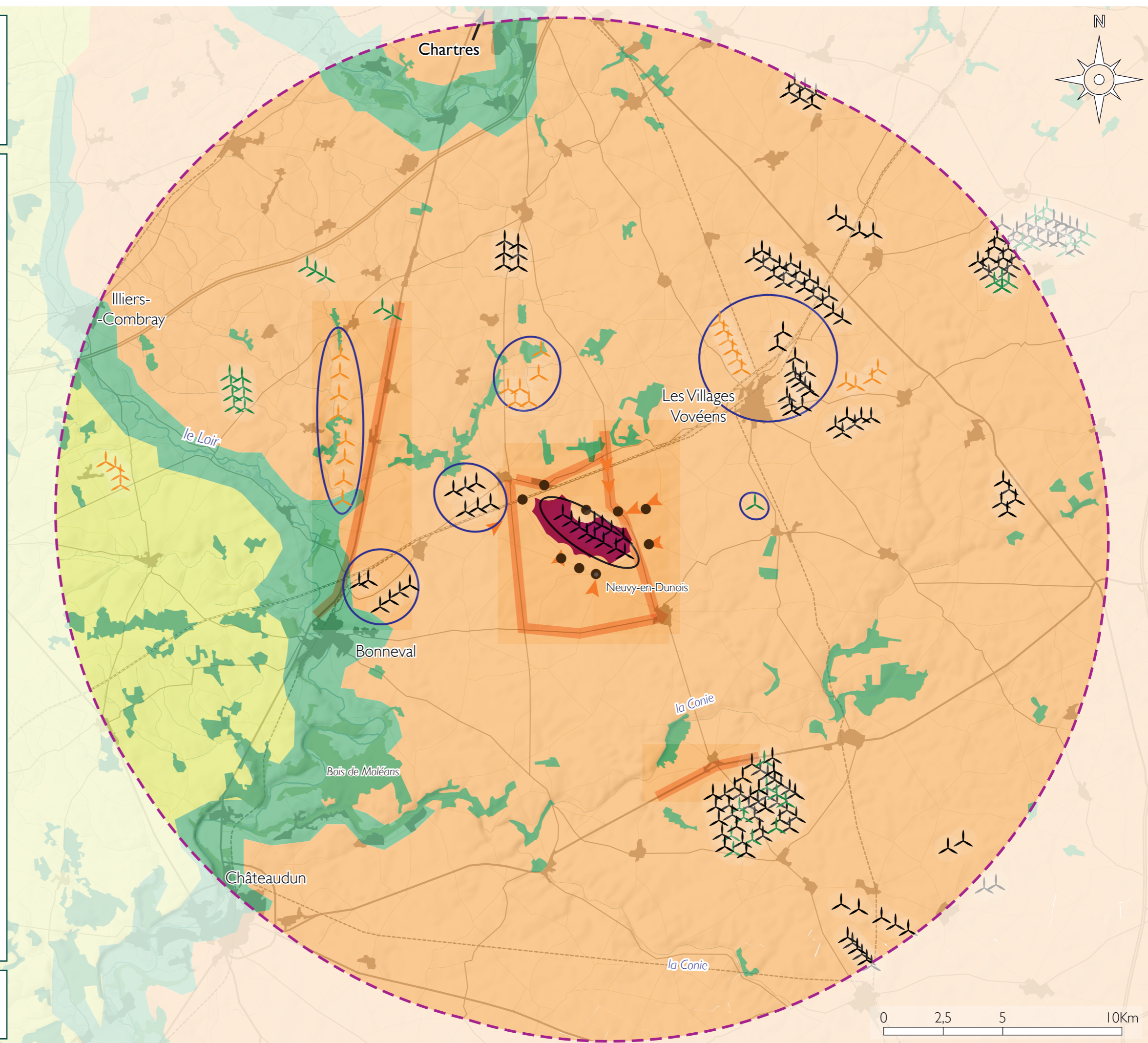
N°	Nom	Nombre d'éoliennes	Etat	Hauteur totale (m)	Distance à la ZP (km)
1	Parc éolien du Canton de Bonneval	8	Construit	125	0
2	Ferme éolienne de la Butte de Menonville	4	Accordé	115 à 124	0
3	Parc éolien du Moulin de Pierre (Nord et Sud)	6	Construit	150	1,8
41	Parc éolien du Bois Joly	6	En instruction	150	4
4	Prototype de Villeau	1	Accordé	48	5,4

5	Parc éolien de Bonneval	6	Construit	140	6
42	Parc éolien du Moulin de Feugères	8	En instruction	200	8
40	Eoliennes Citoyennes I I	6	En instruction	149,9	8,2
6	Parc éolien un souffle dans la plaine	3	Accordé (en cours de construction)	175	8,5
7	Parc éolien des égrouettes	5	Construit	184	8,6
8	Parc éolien du bois de l'Arche	5	Construit	125	9,6
9	Parc éolien de Moisson de Beauce I	5	Accordé	150	9,7
10	Parc éolien de Dammarie	6	Construit	125	9,7
11	Ferme éolienne de Genonville	6	Accordé	164	9,8
12	Ferme éolienne de la Madeleine	7	Construit	130	10,3
13	Ferme éolienne du bois Elie	10	Accordé	135	10,4
14	Ferme éolienne le Bois Elie et Buisson	6	Construit	135	10,5
15	Ferme éolienne de la route de Gaubert	6	Construit	135	10,5
16	Ferme éolienne sur Pendloup	6	Construit	135	10,6
17	Ferme éolienne Grande Pointe Mérou	6	Construit	135	10,8
43	Centrale éolienne de Moisville	4	En instruction	179 à 185	11
18	Ferme éolienne Champart Saint Benoist	6	Construit	135	11,7
19	Parc éolien Le Moulin d'Emanville	17	Construit	150	12,2
20	Parc éolien Le Moulin d'Emanville 2	2	Construit	150	12,5
21	Parc éolien Les Prieurés	8	Accordé	150	12,7
22	Parc éolien d'Espiers	5	Construit	150	15,6
23	Parc éolien du bois Bigot	4	Construit	125	15,7
24	Parc éolien les 3 Muids	5	Construit	125	17,2
44	Parc éolien des Asters	4	En instruction	150	17,3
25	Parc éolien du Carreau	4	Construit	125	18,2
26	Centrale éolienne de Réclainville	3	Construit	125	18,5
27	Centrale éolienne de Patay	6	Construit	125	18,5
28	Parc éolien du Bois des Fontaines	7	Accordé	150	18,6
29	Parc éolien des Epinettes	2	Construit	150	19
31	Ferme éolienne de Réclainville (repowering)	7	Construit	150	19,1
32	Parc de Francourville	6	Construit	125	19,4
33	Ferme éolienne de la Remise des Bruyères	6	Construit	118	19,8

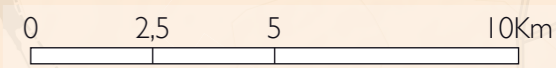
Au regard du grand nombre d'éoliennes sur le périmètre d'étude, une attention particulière sera accordée aux impacts cumulés du projet avec les parcs construits et accordés, notamment ceux à moins de 10 kilomètres du projet (aire d'étude rapprochée).

Synthèse des sensibilités paysagères

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude éloignée
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en cours d'instruction
-  Parcs éoliens sur lesquels s'appuie l'extension
-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Habitat proche
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Visibilités importantes sur le projet (vues dégagées et lointaines)
-  Visibilités plus réduites sur le projet (masques végétaux)
-  Visibilités très réduites sur le projet (zones boisées et fond de vallée)



Sources : IGN BdAlti®,
les contributeurs d'OSM.



SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE

Le projet se situe dans un territoire où les parcs éoliens sont déjà bien développés. Le projet envisagé constitue l'extension du parc éolien du canton de Bonneval et contribue donc à la densification des parcs éoliens existants. Il permet ainsi de prolonger le développement de l'éolien afin d'atteindre les objectifs nationaux tout en évitant le mitage du territoire.

Au cœur de la Beauce, la zone potentielle se situe dans une unité paysagère compatible à l'éolien. Ces paysages horizontaux et dégagés sont en effet propice à l'implantation d'éoliennes de grandes tailles qui créent de nouveaux points de repère dans le paysage et donnent une dimension verticale dans des perceptions essentiellement horizontales.

L'unité paysagère de la Beauce présente des vues souvent dégagées et lointaines. L'enjeu y est faible mais un risque de saturation élevé est présent. Il s'agit de la zone de perception majeure du projet, la sensibilité de l'unité est donc forte. Les impacts dans des vues proches du projet seront potentiellement forts, notamment depuis les zones d'habitations et les axes de communication à proximité.

L'unité paysagère du Perche-Gouët présente une végétation plus importante. L'enjeu paysager y est moyen. Les perceptions lointaines y sont moins nombreuses. La sensibilité de l'unité paysagère est moyenne. À plus de 10 kilomètres de la zone potentielle, les impacts du projet seront réduits.

Les unités paysagères de vallées du territoire d'étude présentent des paysages plus intimistes et fermés. Il s'agit d'unités paysagères aux enjeux forts. La végétation qui les entoure limite les vues en direction du projet. Leur relief est peu marqué dans le paysage, les risques d'écrasement des reliefs de ces vallées en covisibilité avec le projet sont donc écartés. La sensibilité des unités paysagères de vallées vis à vis de la zone potentielle est nulle. Les impacts du projet depuis les fonds de vallées seront nuls du fait de perceptions fermées par la végétation.

Au regard du nombre important de parcs éoliens construits, accordés et en instruction sur le territoire d'étude, une attention particulière devra être portée à l'étude des covisibilités entre le projet et ces parcs. La cohérence du projet avec les parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville sur les communes de Villars et de Neuvy-en-Dunois, dont il est l'extension devra également être montrée.

L'impact sur le paysage du quotidien notamment depuis les routes et les habitations les plus proches devra également être étudié.

Les photomontages présentés dans le chapitre III permettront de mesurer l'impact du projet sur le paysage du territoire d'étude. Ces photomontages seront réalisés après le choix de points de vue pertinents en fonction de la zone d'influence visuelle (ZVI) du projet.

1.3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

Le département d'Eure-et-Loir est riche d'un patrimoine diversifié : monuments historiques, sites inscrits ou classés, villages remarquables, sites touristiques, etc..

L'implantation d'un parc éolien peut engendrer des phénomènes de visibilité et de covisibilité avec ce patrimoine. En effet, les vues existantes depuis ces sites peuvent être modifiées par la perception nouvelle d'éoliennes. D'autre part, le patrimoine peut jouer un rôle important dans le paysage : silhouette emblématique, point de repère...

Il est donc nécessaire de réaliser l'inventaire des sensibilités patrimoniales et touristiques du territoire d'étude et de déterminer l'impact potentiel du projet. Les impacts potentiels détectés seront étudiés grâce à des photo-montages réalisés depuis les points de vue définis pour la covisibilité et depuis les sites patrimoniaux et touristiques pour la visibilité.

L'inventaire des sensibilités patrimoniales et touristiques prendra en compte :

- les monuments historiques inscrits et classés,
- les sites inscrits et classés,
- les labels patrimoniaux définis sur le territoire : Plus beaux villages de France, Petite cité de caractère, les Plus beaux détours de France...
- les sites touristiques majeurs.

Cette analyse s'appuie sur :

- Le recensement du patrimoine monumental français sur la base Architecture-Mérimée (Ministère de la Culture et de la Communication),
- Les informations des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre-Val de Loire (DREAL),
- Les informations des Directions Régionales des Affaires Culturelles de la région Centre-Val de Loire,
- Les informations des sites des labels Plus Beaux Villages de France, Plus beaux détours de France...
- Les informations touristiques des offices de tourisme du territoire d'étude,
- Une visite détaillée du territoire d'étude.

Chaque élément patrimonial fait l'objet d'une étude particulière permettant de définir son niveau d'enjeu et sa sensibilité vis-à-vis du projet.

L'**enjeu** d'un élément patrimonial est fonction de sa reconnaissance sociale, de sa valeur patrimoniale, de sa rareté, de son accessibilité et de sa fréquentation. Par exemple, plus un élément patrimonial est mis en avant par les guides touristiques ou montre une fréquentation importante (élément sur un chemin de randonnée très pratiqué par exemple), plus l'enjeu qu'il présente est fort. Le niveau d'enjeu ira de majeur pour un élément patrimonial reconnu au niveau national (voire international) et fortement fréquenté à faible pour un élément de petit patrimoine local.

Ces enjeux sont précisés pour chaque élément patrimonial présenté.

La **sensibilité** d'un élément patrimonial est définie suivant le risque de visibilité de la zone potentielle étudiée depuis cet élément ou le risque de covisibilité entre cet élément et la zone potentielle. Lorsque les vues depuis un monument sont fermées et/ou que ce monument n'est pas visible depuis le paysage alentour on parlera alors de sensibilité nulle en visibilité et/ou covisibilité avec la zone potentielle.

Les éléments patrimoniaux présentant une sensibilité non-nulle seront confrontés au projet éolien une fois défini et notamment sa zone d'influence visuelle afin de déterminer si le risque d'impact est avéré, auquel cas il sera étudié en chapitre 3.

Enjeu majeur	Enjeu fort	Enjeu faible
Reconnaissance nationale ou internationale	Reconnaissance forte	Reconnaissance faible
+	et / ou	et
Fréquentation et accessibilité forte	Fréquentation et accessibilité forte	Fréquentation faible

Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier	Sensibilité nulle
Vues ouvertes depuis l'élément patrimonial en direction de la zone potentielle	Élément patrimonial visible depuis un secteur où la zone potentielle est visible	Vues fermées depuis l'élément patrimonial et Élément patrimonial non visible dans le paysage ou hors d'un secteur de visibilité de la zone potentielle

PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

- La protection UNESCO

Le patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité désigne un ensemble de biens qui présentent une valeur universelle exceptionnelle justifiant leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le but du programme est de cataloguer, nommer, et conserver les biens dits culturels ou naturels d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. Sous certaines conditions, les biens répertoriés peuvent obtenir des fonds de l'organisation World Heritage Fund.

Cette protection est très importante notamment par la fréquentation internationale qu'elle peut générer. Au regard de l'enjeu majeur engendré par les éléments UNESCO, l'inventaire patrimonial est effectué sur un périmètre supérieur à celui de l'aire d'étude éloigné, porté à 30 km autour de la zone potentielle. Un monument inscrit sur la liste du patrimoine mondial UNESCO se situe dans ce périmètre de 30 km.

- La cathédrale de Chartres

La cathédrale de Chartres fait partie depuis 1979 de la liste des biens inscrits au patrimoine mondial. Le monument est classé au titre des monuments historiques de par son recensement sur la liste de 1862. Elle est située à 23,5 km de la zone du projet. La superficie de la zone cœur classée au patrimoine de l'UNESCO est de 12 425 ha et celle de la zone tampon est de 312 425 ha. Le site officiel de l'UNESCO la présente ainsi :

« Construite en partie à partir de 1145, et reconstruite en vingt-six ans après l'incendie de 1194, la cathédrale de Chartres est le monument par excellence de l'art gothique français. Sa vaste nef du plus pur style ogival, ses porches présentant d'admirables sculptures du milieu du XIIIe siècle, sa chatoyante parure de vitraux des XIIe et XIIIe siècles en font un chef-d'œuvre exceptionnel et remarquablement bien conservé. »



Fig. 54 : La cathédrale depuis la NI54, sortie de Bonville

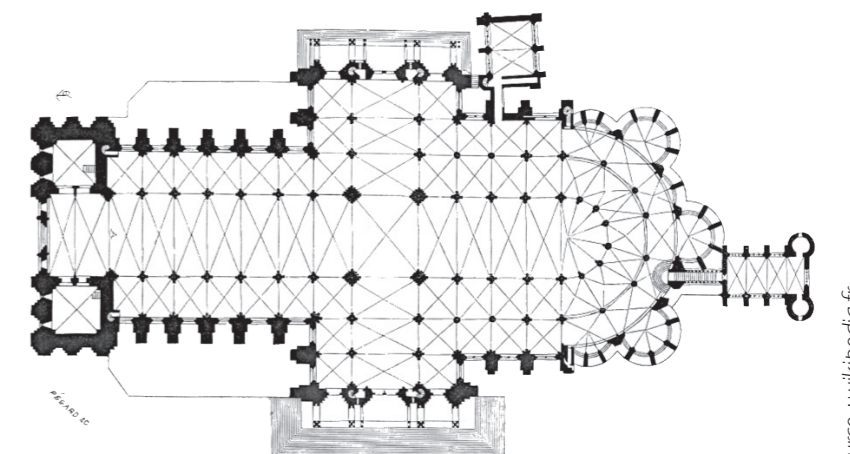
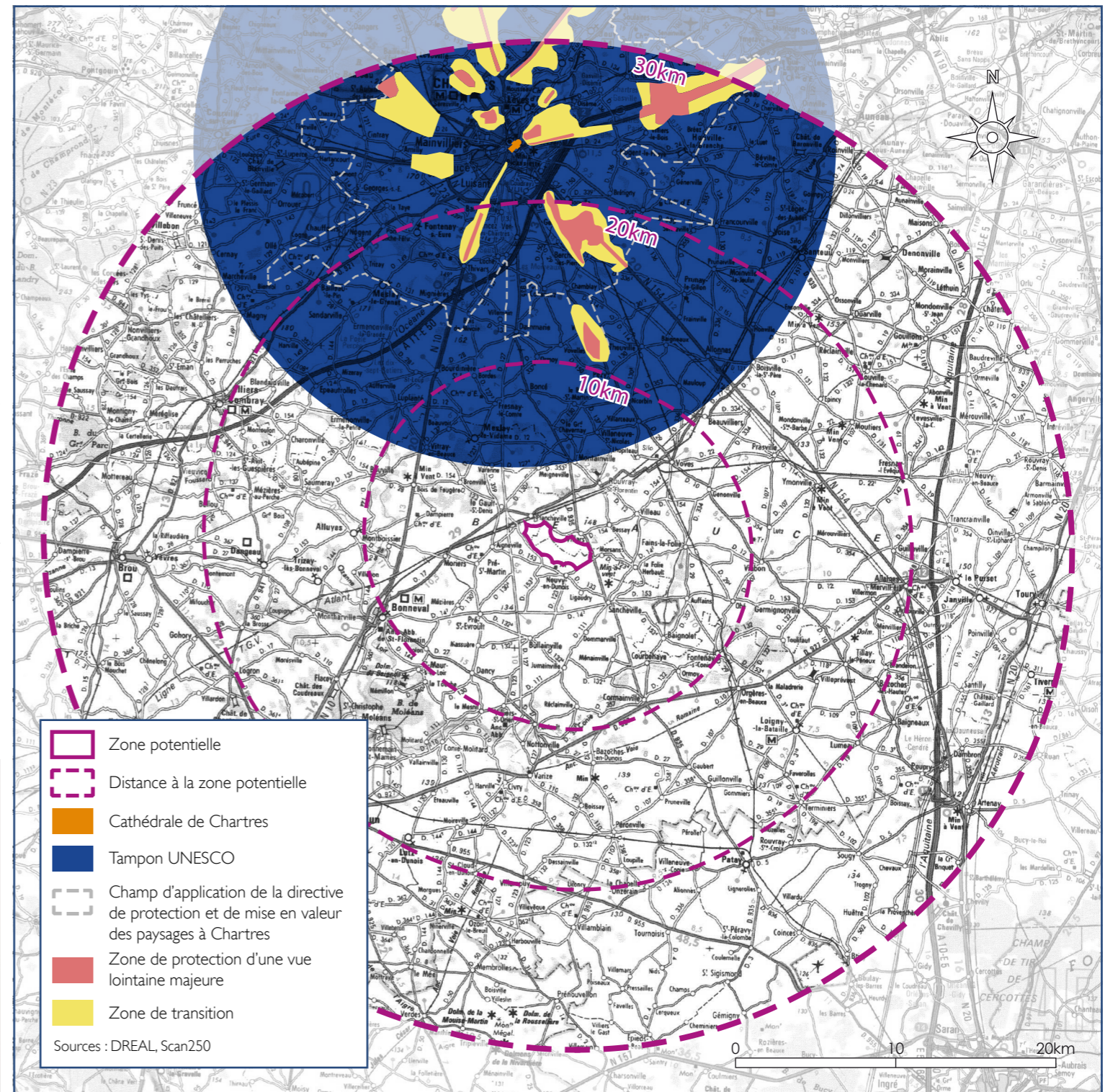
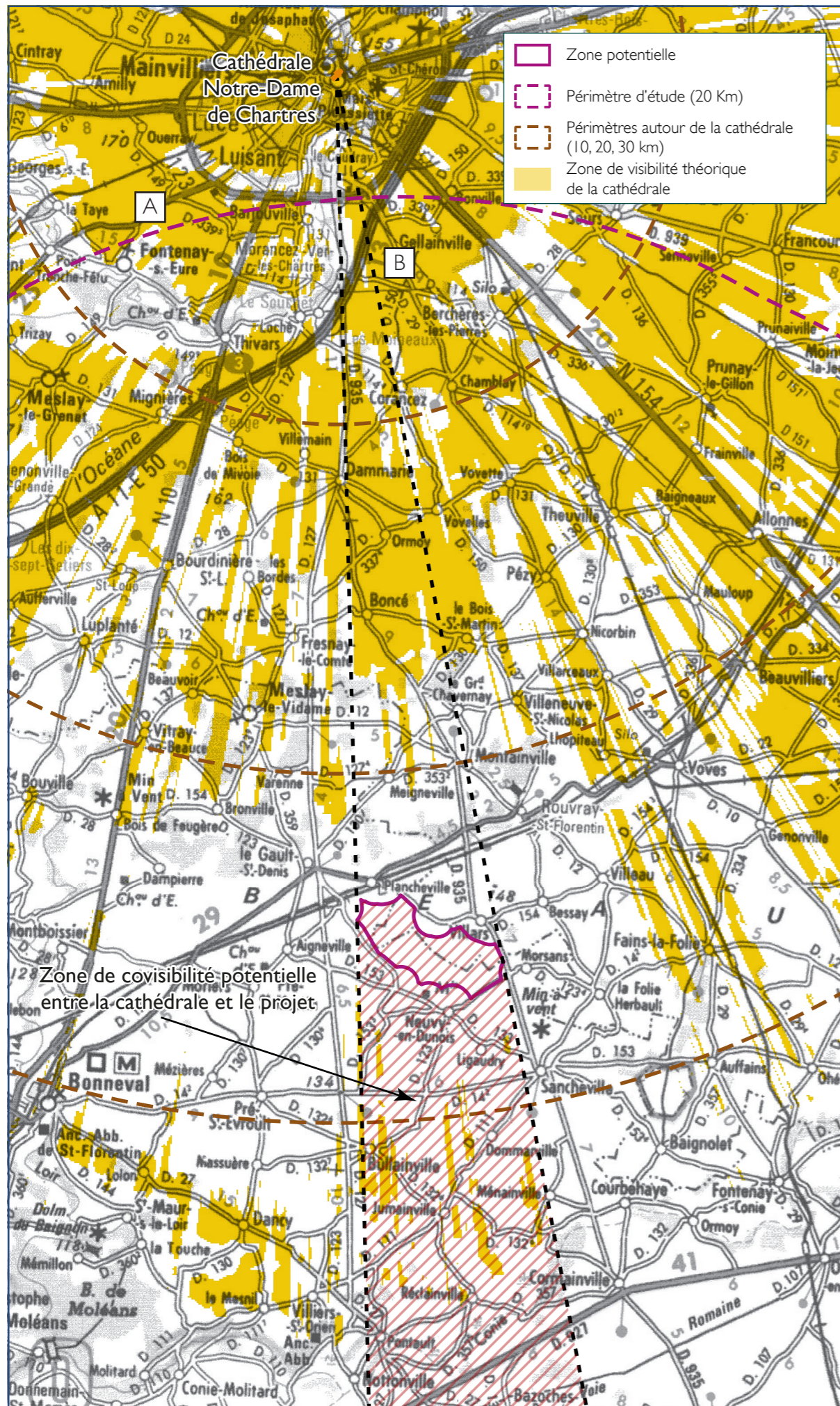


Fig. 55 : Plan de la cathédrale



La cathédrale de Chartres présente une visibilité importante dans le paysage, notamment du fait de la hauteur de la tour nord (clocher Neuf) de 113 mètres. Les vues de cet édifice majeur dans le paysage doivent être préservées, notamment concernant les éventuelles covisibilités entre les parcs éoliens et la cathédrale.

Dans un but de protection et de préservation, la DREAL Centre, la DDE d'Eure-et-Loir et le SDAP d'Eure-et-Loir, sous l'autorité du Préfet d'Eure-et-Loir, ont élaboré une direction de protection et de mise en valeur des paysages pour la préservation des vues sur la cathédrale de Chartres en 2004.

La zone potentielle se situe à plus de 23 kilomètres au sud de la cathédrale. Elle n'est pas concernée par le champ d'application de la directive de protection et de mise en valeur des paysages à Chartres. Elle se situe également en dehors des zones de protection d'une vue lointaine majeure de la cathédrale et des zones de transition.

La carte ci-contre montre la visibilité théorique de la cathédrale de Chartre, basée sur un calcul de zone d'influence visuelle. Le calcul est basé sur la BD ALTI à 75 m ainsi que sur les boisements présents sur le périmètre d'étude.

Nous pouvons constater que dans la zone de covisibilité directe potentielle entre la cathédrale et le projet, les zones de visibilité de la cathédrale sont très réduites. À plus de 25 kilomètres de l'édifice, la taille perçue théorique de la cathédrale est très faible. L'arpentage terrain n'a pas permis de déterminer de point depuis lequel la cathédrale était visible. Le risque de covisibilité directe est écarté.

Les covisibilités indirectes ne seront pas significatives du fait de la distance séparant la zone potentielle et la cathédrale.



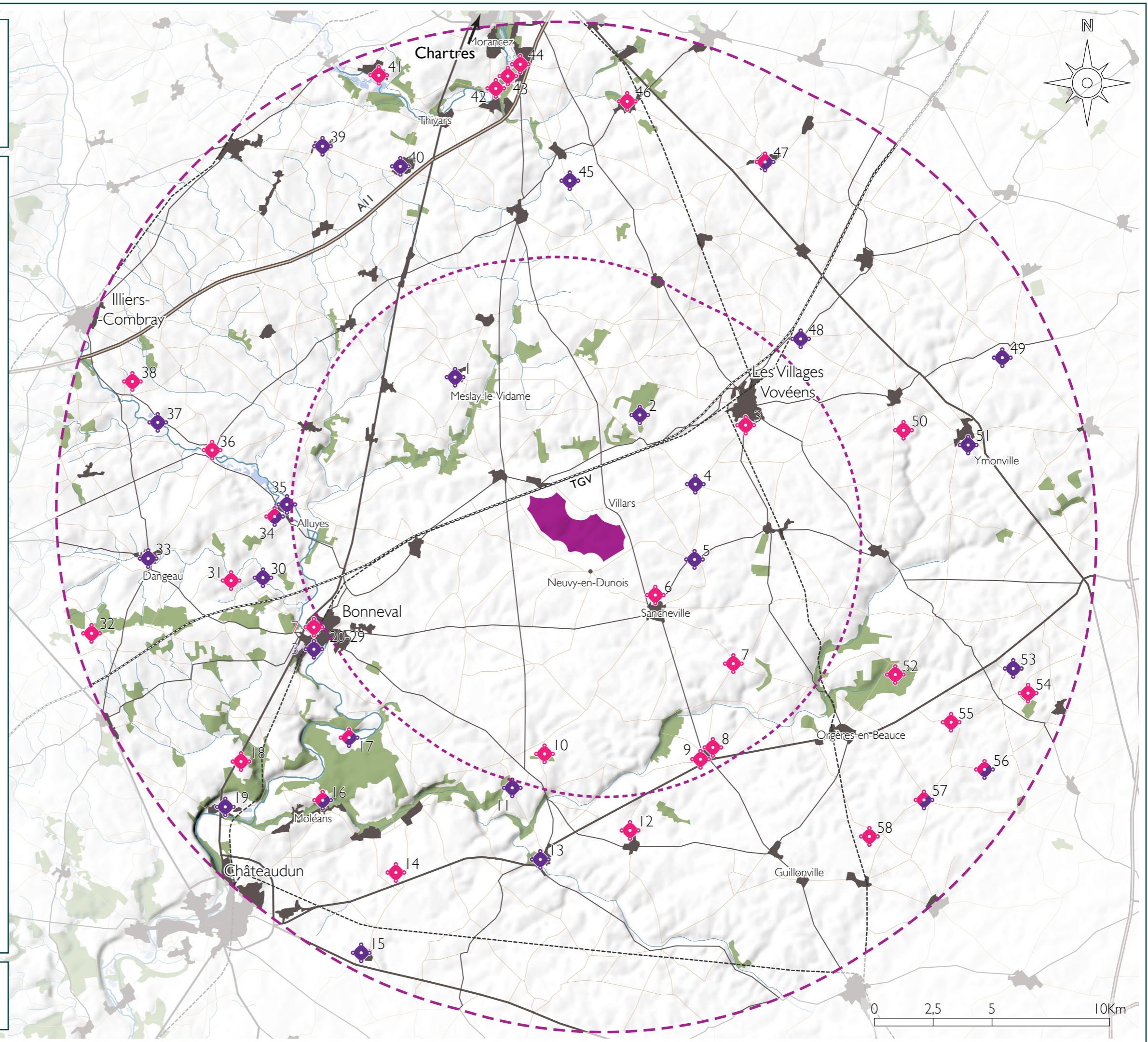
Fig.56 : Zoom au téléobjectif sur la cathédrale, depuis le sud-ouest, D921 (focale 110 mm)



Fig.57 : Vue sur la cathédrale à 5 km, depuis la D29 (focale 50 mm)

Monuments Historiques

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Monument historique classé
-  Monument historique classé et inscrit
-  Monument historique inscrit



Sources : Base Architecture - Mérimée,
IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



LES MONUMENTS HISTORIQUES

• Définition

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger; du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Il existe deux niveaux de protection :

- L'inscription au titre des monuments historiques (autrefois connue comme « inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »), pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale. On parlera de **monument historique inscrit**.

- Le classement au titre des monuments historiques, à un niveau d'intérêt national. Ce sont les **monuments historiques classés**.

• Abords des monuments historiques

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un **périmètre de protection de 500 mètres** de rayon autour des monuments historiques - code du patrimoine, articles L621-31 et L621-32. La publicité et les enseignes sont également sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France - loi sur la publicité du 29 septembre 1979, modifiée par la loi du 2 février 1995.

La notion de champ de visibilité avec le monument est ici déterminante : est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou en même temps que lui, et situé dans un périmètre de 500 mètres (extrait de Art.L621-30-1 du code patrimoine).

• Recensement des monuments historiques

Le recensement des monuments historiques sur la zone d'étude a été réalisé grâce à la base Architecture Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans l'aire d'étude éloignée 58 monuments historiques ont été recensés :

- 22 monuments classés,
- 6 monuments classés et inscrits,
- 30 monuments inscrits.

L'étude de ces monuments aborde plusieurs critères : leur classement ou inscription, leur reconnaissance et leur distance à la zone potentielle. Ces critères permettent de définir l'enjeu de chaque monument.

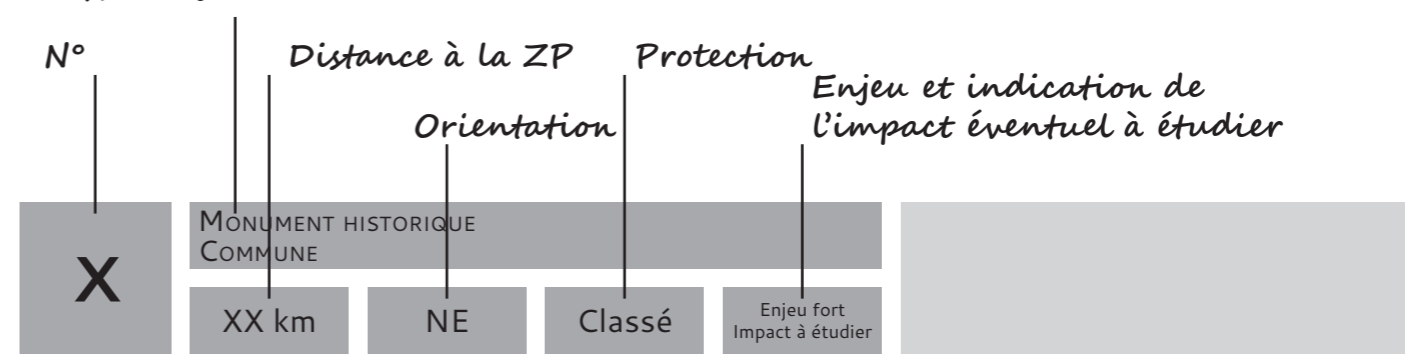
La sensibilité vis-à-vis de la zone potentielle sera déterminée pour chaque monument historique, en fonction des vues possibles et de la visibilité du monument dans le paysage.

- Listing des monuments historiques situés à moins de 10 km de la zone potentielle (aire d'étude rapprochée) :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la zone potentielle (en km)	Enjeu
6	Moulin à vent dit du Paradis	Inscrit	Sancheville	2,4	fort
5	Église de La Folie-Herbault	Classé	Fains-la-Folie	3	faible
4	Église Saint-Jean	Classé	Villeau	3,6	faible
2	Château de Reverseaux	Classé	Rouvray-Saint-Florentin	4,4	fort
1	Église Saint-Etienne	Classé	Meslay-le-Vidame	5,9	fort
3	Ancien camp d'internement de Voves	Inscrit	Voves	6,6	faible
7	Église Saint-Sébastien	Inscrit	Baignolet	6,7	faible
10	Château de la Brosse	Inscrit	Nottonville	8,5	faible
8	Église Saint-Pierre	Inscrit	Cormainville	9,1	faible
9	Ancienne grange d'imière	Inscrit	Cormainville	9,2	faible

- Présentation des monuments historiques :

Nom et commune



Olicit, more, consilient, quod rei propoene dii peris oculis.

Que perterum nos revidi paris, nosti, ces essim simod nere tere etiferei iam publicidea vilingulis eo vite noc reo publis, nox nes endem acenimi llaris, orit. Verecte riorbi fin tusula ocredo, sed acrit; Catus aucoent.

Description et mise en évidence des impacts potentiels du projet en visibilité et covisibilité

Photographie du monument, éventuelles photos montrant la visibilité et la covisibilité

6**MOULIN À VENT DIT DU PARADIS
SANCHEVILLE**

2,4 km

SE

Inscrit

Enjeu fort
Impact à étudier

Ce moulin à vent a été construit au 18e siècle, puis restauré au 19e siècle. Il a reçu des ailes à système Berton après 1860. Il a été déplacé du lieu-dit le Paradis au lieu-dit Sainte-Marie.

Les vues sont ouvertes depuis le monument et le moulin est visible depuis le paysage alentour. La visibilité du projet et la covisibilité du projet avec le moulin devront être étudiées.

5**ÉGLISE DE LA FOLIE-HERBAULT
FAINS-LA-FOLIE**

3,0 km

E

Classé

Enjeu faible
Impact à étudier

Cette église classée date du XIIe siècle.

Située au cœur du bourg, les vues sont fermées par la végétation et le bâti. Les visibilités directes sur le projet ne seront pas possibles depuis ce monument historique.

L'église est peu visible depuis la D14.2, dans l'axe du projet. Un point de vue sera réalisé afin de déterminer l'impact du projet en covisibilité avec l'église de La Folie-Herbault.

4**ÉGLISE SAINT-JEAN
VILLEAU**

3,6 km

E

Classé

Enjeu faible



L'édifice du XIIe et XVIe siècle est remarquable pour la charpente de sa nef, richement décorée de motifs végétaux, d'animaux fabuleux, de scènes animées et de médaillons.

Situé au cœur du village, les vues sont fermées en direction du projet. La faible hauteur de l'édifice ne lui permet pas d'être visible au-dessus des habitations et dans l'axe du projet, depuis la D154. Les risques de visibilité et de covisibilité avec le projet sont écartés.

2**CHÂTEAU DE REVERSEAUX
ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN**

4,4 km

NE

Classé

Enjeu fort
Impact à étudier

Ce château a été construit entre 1715 et 1730. L'édifice fait partie d'un ensemble construit à la même époque et comprenant, du côté de l'arrivée, une cour d'honneur flanquée de deux pavillons Louis XIII, avec douves et grille en fer forgé, précédée d'une avant-cour et d'une avenue.

Le château se situe dans un parc arboré ne permettant pas de vue dégagée en direction du projet. La visibilité du projet sera néanmoins étudiée à proximité de l'édifice, depuis la D353.

Le château est masqué par les boisements qui l'entourent dans le paysage environnant. Les risques de covisibilité avec le projet sont donc écartés.



Source : wikipedia.fr

**1****ÉGLISE SAINT-ETIENNE
MESLAY-LE-VIDAME**

5,9 km

NO

Classé

Enjeu fort
Impact à étudier

Cet édifice a été réalisé par l'architecte Nicolas Jacques Antoine Vestier à la place d'un édifice antérieur. L'architecte a adopté pour la façade l'ordre dorique grec, alors à la mode, tout en l'adaptant.

Située dans le centre du village, les vues sont fermées par les habitations. Le risque de visibilité du projet depuis le pied de l'édifice est écarté. L'église est légèrement visible depuis la D137-14. La covisibilité avec le projet sera donc étudiée depuis ce point de vue.

3 ANCIEN CAMP D'INTERNEMENT DE VOVES
VOVES

6,6 km NE Inscrit Enjeu faible
Impact à étudier

Le camp est aménagé en 1939 pour accueillir un centre d'instruction de la DCA. Il sera ensuite utilisé par l'armée allemande pour regrouper les prisonniers de guerre français, puis par les autorités françaises qui y interneront des militants communistes et des prisonniers de guerre allemands après la fin de la guerre.

Le site est entouré d'une haie haute qui limite les vues en direction du projet sauf au niveau des baraquements au sud. La visibilité du projet sera étudiée depuis la route, au niveau de ces bâtiments. La faible hauteur de l'édifice écarte les risques de covisibilité avec le projet.



7 ÉGLISE SAINT-SÉBASTIEN
BAIGNOLET

6,7 km SE Inscrit Enjeu faible
Impact à étudier

L'église Saint-Sébastien faisait dès le XIe siècle partie d'un prieuré bénédictin. Des XIe et XIIe siècles subsistent la nef, l'abside, la partie basse du clocher et une partie du pignon occidental dont le tympan à opus reticulatum.

Les vues depuis l'édifice, en direction du projet, sont fermées par les habitations. Le risque de visibilité est donc écarté.

Depuis la D153.4, l'église est bien visible au-dessus des habitations. La covisibilité avec le projet est donc à étudier.



10 CHÂTEAU DE LA BROUSSE
NOTTONVILLE

8,5 km S Inscrit Enjeu faible

Le château du XVIIe siècle ayant brûlé au XIXe siècle, les deux ailes des communs, la cour et une tourelle demeurent les seuls vestiges d'époque du château. L'aile sud a été réutilisée en tant que ferme.

Situé au cœur d'un parc arboré, les vues depuis le château sont fermées. Il n'est pas visible dans le paysage alentour. Les risques de visibilité et de covisibilité avec le projet sont donc écartés.



8 ÉGLISE SAINT-PIERRE
CORMAINVILLE

9,1 km SE Inscrit Enjeu faible
Impact à étudier

L'église de Cormainville a la particularité de posséder deux clochers : un mur-clocher à trois baies élevé au-dessus du chœur et, en hors œuvre sur le côté nord, une tour beauceronne munie de contreforts.

Les vues depuis l'église sont fermées par le bâti. Le risque de visibilité directe du projet est donc écarté.

Depuis la départementale D935, l'église est bien visible au-dessus des habitations et dans l'axe du projet. La covisibilité du projet avec cet édifice est donc à étudier depuis ce point.



9 ANCIENNE GRANGE D'IMIÈRE
CORMAINVILLE

9,2 km SE Inscrit Enjeu faible

Cette grange faisait partie d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Bonneval. Les autres bâtiments ont disparu. Elle se compose d'un vaste bâtiment rectangulaire du 14e siècle, épaulé par des contreforts, et terminé par des pignons à rampants moulurés sur les deux petites faces. Une corniche à modillons couronne les façades.

Comme pour l'église de Cormainville, ce monument ne présente pas de vue dégagée vers le projet et donc de risque de visibilité. La faible hauteur de l'édifice ne le rend pas visible depuis le sud-est de Cormainville. Les covisibilités entre le projet et la grange dimière seront nulles.



Sensibilités non nulles définies a priori des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée :

N°	Édifice	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
6	Moulin à vent dit du Paradis	X	X
5	Église de La Folie-Herbault		X
2	Château de Reverseaux	X	
1	Église Saint-Etienne		X
3	Ancien camp d'internement de Voves	X	
7	Église Saint-Sébastien		X
8	Église Saint-Pierre		X

Les monuments non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle. Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts présentés ci-dessus sont avérés.

• Listing des monuments historiques situés de 10 à 20 km de la zone potentielle (aire d'étude éloignée) :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la zone potentielle (en km)	Enjeu
22	Maison dite Maison du Dauphin (2 rue Billault)	Inscrit	Bonneval	10	fort
21	Maison dite Hôtel de la Lanterne (5 rue Billault)	Inscrit	Bonneval	10,1	fort
23	Église Notre-Dame	Classé	Bonneval	10,1	fort
35	Église paroissiale Notre-Dame	Classé	Alluyes	10,1	fort
27	Cave d'une maison Gothique	Inscrit	Bonneval	10,1	fort
28	Ensemble bâti	Inscrit	Bonneval	10,1	fort
20	Ancienne abbaye Saint-Florentin	Classé	Bonneval	10,2	fort
24	Ancienne justice de paix	Classé	Bonneval	10,2	fort
25	Portes de la ville	Inscrit	Bonneval	10,2	fort
34	Château	Classé-inscrit	Alluyes	10,2	fort
11	Ancienne abbaye du Bois	Classé	Nottonville	10,3	fort
26	Vestiges de fortifications	Inscrit	Bonneval	10,4	fort
29	Moulin de Couture	Inscrit	Bonneval	10,7	fort
48	Église Saint-Martin	Classé	Beauvilliers	11	fort
12	Moulin à vent Richard, dit aussi de Saint-Thomas	Inscrit	Bazoches-en-Dunois	11,4	faible
30	Dolmen dit Pierre de Villebon ou de Beaumont	Classé	Trizay-lès-Bonneval	11,5	faible
17	Restes de l'ancien château de Mémillon	Classé-inscrit	Saint-Maur-sur-le-Loir	11,9	fort
52	Château de Cambray	Inscrit	Germignonville	12,1	fort
50	Motte castrale	Inscrit	Prasville	12,5	faible
13	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Classé	Varizé	12,9	faible
31	Église Saint-Martin	Inscrit	Trizay-les-Bonneval	12,9	faible
45	Polissoir dit Pinte de Saint-Martin	Classé	Corancez	13,2	faible
36	Église Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Saumeray	13,5	faible
16	Château de Moléans	Classé-inscrit	Moléans	14,6	fort
40	Chapelle dite des Trois -Maries	Classé	Mignièrès	14,9	fort
51	Moulin à vent (dit moulin de la Garenne)	Classé	Ymonville	15	fort
14	Dolmen sous tumulus	Inscrit	Lutz-en-Dunois	15,4	faible
55	Château de Villeprévost	Inscrit	Tillay-le-Péneux	15,5	fort
18	Château des Coudreaux	Inscrit	Marboué	15,9	faible
58	Château de Villepion	Inscrit	Terminiers	15,9	fort
37	Dolmen de Quincampoix	Classé	Saint-Avit-les-Guespières	16	faible
33	Église Saint-Georges	Classé	Dangeau	16,2	fort
47	Église Saint-Denis	Classé-inscrit	Prunay-le-Gillon	16,5	faible
57	Église Saint-Lucain	Classé-inscrit	Loigny-la-Bataille	16,6	faible
46	Éolienne Bollée	Inscrit	Berchères-les-Pierres	16,8	faible
39	Église Saint-Orien	Classé	Meslay-le-Grenet	17,2	fort
53	Dolmen (la Pierre Godon)	Classé	Tillay-le-Péneux	17,3	fort

38	Domaine de Rabestan	Inscrit	Saint-Avit-les-Guespières	17,4	faible
42	Abbaye cistercienne de l'Eau	Inscrit	Ver-lès-Chartres	17,4	faible
19	Église Saint-Pierre	Classé	Marboué	17,7	faible
43	Prestrière de Moineaux	Inscrit	Barjouville	17,7	faible
49	Moulin à vent de Chesnay	Classé	Moutiers-en-Beauce	17,7	fort
56	Château de Goury	Classé-inscrit	Loigny-la-Bataille	17,9	faible
44	Dolmen dit La Pierre qui Tourne	Inscrit	Morancez	18	faible
54	Tumulus mégalithique de Menainville	Inscrit	Tillay-le-Péneux	18,2	fort
41	Église Saint-Séverin	Inscrit	Fontenay-sur-Eure	18,9	faible
15	Église Saint-Pierre	Classé	Lutz-en-Dunois	19,2	faible
32	Château de Bouthonvilliers	Inscrit	Dangeau	19,2	fort

À plus de 10 kilomètres de la zone potentielle, l'impact potentiel du parc éolien sera moindre. Seul un risque de visibilité est possible à plus de 15 kilomètres du projet. Le risque de covisibilité est en effet très réduit à une telle distance.

34
35

MONUMENTS D'ALLUYES
ÉGLISE PAROISSIALE NOTRE-DAME (CLASSÉ)
CHÂTEAU (CLASSÉ ET INSCRIT)

10,1 et 10,2 km

○

Enjeu fort
Impact à étudier

L'édifice, qui date du XIIe siècle, a bénéficié du mécénat de Florimont Robert, trésorier de France, durant le XVIe siècle. L'ensemble de peintures murales du Dit des trois morts et des trois vifs est un élément remarquable de l'église.

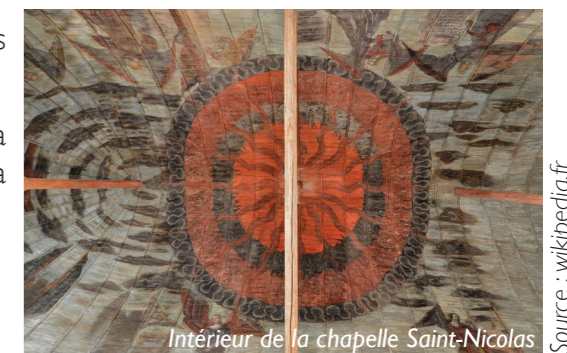
La seigneurie d'Alluyes était, au Moyen-Âge, la première des cinq baronneries du Perche-Gouët. Le donjon date du XIIe siècle. Entre la porte fortifiée et le donjon s'élève l'ancienne chapelle Saint-Nicolas.

Situés au centre-bourg, les visibilités sur le projet depuis ces édifices ne seront pas possibles.

L'église et le donjon du château sont légèrement visibles depuis la D153 à l'ouest. La covisibilité entre ces monuments et le projet devra être étudiée depuis cette route.



Source : wikipedia.fr



Intérieur de la chapelle Saint-Nicolas

Source : wikipedia.fr



20
à
29

MONUMENTS HISTORIQUES DE BONNEVAL

ANCIENNE ABBAYE SAINT-FLORENTIN (CLASSÉ), MAISON DITE HÔTEL DE LA LANterne (5 RUE BILLAULT) (INSCRIT), MAISON DITE MAISON DU DAUPHIN (2 RUE BILLAULT) (INSCRIT), ÉGLISE NOTRE-DAME (CLASSÉ), ANCIENNE JUSTICE DE PAIX (CLASSÉ), PORTES DE LA VILLE (INSCRIT), VESTIGES DE FORTIFICATIONS (INSCRIT), CAVE D'UNE MAISON GOTHIQUE (INSCRIT), ENSEMBLE BÂTI (INSCRIT), MOULIN DE COUTURE (INSCRIT)

10
à
10,7 km

SO - O

Enjeu fort

La ville de Bonneval est riche de nombreux monuments historiques. Créée au Moyen-Age, les traces écrites les plus anciennes attestant de l'existence de fortifications datent de 1131. L'enceinte, bordée de fossés alimentés par le Loir, comportait des tours rondes et était percée de sept portes. Il en reste aujourd'hui les vestiges, monument historique inscrit.

Les portes de la ville ont été érigées dans les années 1880 et s'inspirent du style flamand. Après la Première Guerre mondiale et suite à un incendie, l'hôtel de ville est reconstruit, avec un clocher à la place du beffroi. Construit au XIIIe siècle, l'édifice de l'ancienne Justice de Paix fut aménagé en 1876. À l'intérieur, chacun des étages formait une seule salle dont le plafond de grosses poutres est supporté par deux colonnes rondes, aux chapiteaux ornés de larges feuillages. Les deux maisons inscrites de Bonneval devaient dépendre des Templiers qui possédaient un important édifice à proximité. Les deux bâtisses, situées rue Billault, datent du XIIIe siècle. L'ancienne abbaye Saint-Florentin a été fondée en 857 par les moines bénédictins. Elle a ensuite été rattachée à la congrégation de Saint-Maur en 1660, une partie des bâtiments claustraux étant reconstruits par la congrégation. L'église Notre-Dame, de style gothique primitif et réalisée en calcaire, date en majeure partie du début du XIIIe siècle. Le début de sa construction, la fin du XIIe siècle, la rend contemporaine de la cathédrale de Chartres. La flèche qui surmonte l'édifice à 65 mètres au-dessus du sol date quant à elle du XVIe siècle.

Ces monuments se situent au cœur du centre-ville de Bonneval. Le tissu urbain ne permet pas de vue dégagée en direction du projet, les risques de visibilité sont donc écartés. La visite terrain n'a pu déterminer de point de vue sur ces monuments depuis le sud-ouest et l'ouest de la ville. Aucune silhouette particulière n'a été détectée. Les risques de covisibilité entre les monuments de Bonneval et le projet sont écartés.

Le Moulin de couture est situé dans la vallée du Loir et est entouré d'arbres, il en présente pas de risque de visibilité en direction du projet. L'édifice est masqué par les boisements au sud-ouest et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.



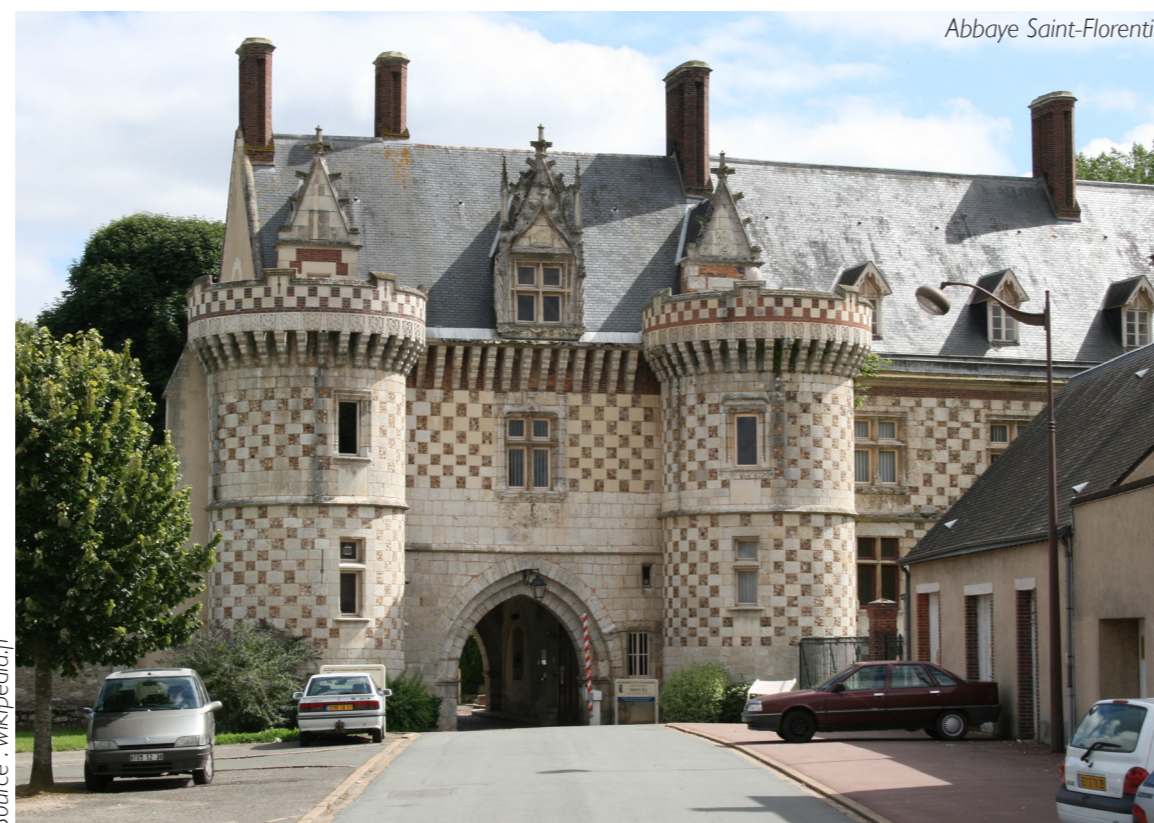
Source : wikipedia.fr



Source : culture.gouv.fr



Source : wikipedia.fr



Source : wikipedia.fr



Source : wikipedia.fr

11

ANCIENNE ABBAYE DU BOIS
NOTTONVILLE

10,3 km

S

Classé

Enjeu fort
Impact à étudier



Les parties les plus remarquables du bâtiment, du XVe ou XVIe siècle, se composent d'un portail fortifié flanqué de deux tourelles, avec une grande partie du mur d'enceinte, d'une grange importante qui a conservé sa charpente, et d'un corps de logis resté tel qu'à l'origine, avec ses cheminées et son escalier à vis.

Depuis l'entrée de l'abbaye, le parc éolien du canton de Bonneval est visible. L'impact en visibilité du projet est donc à étudier depuis cet édifice. Depuis le sud de Nottonville, l'abbaye est bien visible. La covisibilité de l'édifice avec le projet est donc à étudier.

48

ÉGLISE SAINT-MARTIN
BEAUVILLIERS

11 km

NE

Classé

Enjeu fort
Impact à étudier



Cette église a été construite entre le XIe et le XIIe siècle. Sa façade sud s'ouvre par une porte d'entrée dont le tympan sous un arc plein cintre, figure un agneau pascal portant l'oriflamme.

Les vues sont fermées depuis le pied de l'édifice. Les risques de visibilité du projet sont donc nuls. Depuis l'entrée nord de Beauvilliers, l'église est légèrement visible. La covisibilité du monument avec le projet sera donc étudiée depuis cette route.

30
31

MONUMENTS DE TRIZAY-LÈS-BONNEVAL
DOLMEN DIT PIERRE DE VILLEBON OU DE BEAUMONT
(CLASSÉ) – ÉGLISE SAINT-MARTIN (INSCRIT)

11,5 et 12,9 km

O

Enjeu faible
Impact à étudier



Source : wikipedia.fr

Le dolmen dit Pierre de Villebon ou de Beaumont est situé au bord de l'Ozanne et date de la période du néolithique. Le relief de vallée ne permet pas de visibilité directe sur le projet. La faible visibilité du monument dans le paysage écarte les risques de covisibilité.

L'église Saint-Martin est composée d'un simple volume à chevet arrondi, et précédé d'un porche à colombage qui abrite le portail. Ce portail roman de la fin du XIIe siècle constitue l'un des éléments les plus intéressants de cet édifice. Située en centre-bourg, les visibilités directes sur le projet ne seront pas possibles. L'église est légèrement visible depuis la départementale D144-2. La covisibilité du projet avec le monument sera donc étudiée depuis ce point.



Vue de l'église depuis la D144-2



12

MOULIN À VENT RICHARD, DIT AUSSI DE SAINT-THOMAS
BAZOUCHES-EN-DUNOIS

11,4 km

S

Inscrit

Enjeu faible
Impact à étudier



Le moulin à vent Richard est un moulin pivot traditionnel en bois, construit au XVIIIe siècle, typique de la Beauce et du Bassin Parisien, au soubassement apparent.

Depuis le moulin, la vue est dégagée en direction du projet. Le parc éolien du canton de Bonneval est visible, la visibilité du projet sera donc étudiée depuis ce monument.

17

RESTES DE L'ANCIEN CHÂTEAU DE MÉMILLON
SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR

11,9 km

SO

Classé-inscrit

Enjeu fort
Impact à étudier



Source : lesmanoirsdememillon.com

L'ensemble agricole date des XVe et XVIe siècles. Le pavillon d'angle sud-ouest est quant à lui du XVIIe siècle. Du château, dont le corps de logis principal a disparu suite à sa vente comme bien national, subsistent quelques parties.

Situé au cœur de la vallée du Loir et entouré de massifs boisés, les risques de visibilité et de covisibilité du projet sont très faibles. Il sera nécessaire de confirmer le non impact du projet une fois son implantation définie.



52CHÂTEAU DE CAMBRAY
GERMIGNONVILLE

12,1 km

SE

Inscrit

Enjeu fort

Le château de Cambray ou Orangerie de Cambray a été édifié entre 1655 et 1663. Il a été complété au XVIIIe siècle d'un second pavillon, au XIXe siècle d'un bâtiment de ferme, d'écuries et d'une chapelle néo-gothique. L'édifice est situé dans un parc arboré traversé d'allées dessinant un cadran solaire dont le centre est le château. Il est aujourd'hui ouvert au public pour l'organisation d'évènements et de réceptions.

Les boisements présents autour du château écartent tout risque de visibilité ou de covisibilité du projet.



Source : wikipedia.fr

50MOTTE CASTRALE
PRASVILLE

12,5 km

E

Inscrit

Enjeu faible
Impact à étudier

D'une quarantaine de mètres de diamètre, la motte castrale est formée d'un tronc de cône aplati à son sommet, et ceinturé d'un large fossé sec, utilisé comme chemin. Il est sans doute le siège de l'ancienne seigneurie de Prasville, et avait, avec d'autres mottes du même type aujourd'hui détruites, un rôle stratégique dans l'organisation du territoire.

La motte castrale est peu discernable dans le paysage. La visibilité du projet sera étudiée depuis les alentours de l'édifice.

**13**ÉGLISE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL
VARIZÉ

12,9 km

S

Classé

Enjeu faible

Édifiée en 1238 par l'abbé de Vaucelles, cette église a été restaurée au XIXe siècle par Baralle qui met à jour des éléments romans. Les restes de peinture murale qui ornent le mur de l'abside sont classés.

Seuls des éléments intérieurs de l'église sont classés, les risques d'impacts sont donc nuls. Il est à noter que la végétation autour du village (vallée de la Conie) ne permet pas de vue dégagée en direction du projet.



Source : wikipedia.fr

45POLISSOIR DIT PINTE DE SAINT-MARTIN
CORANCEZ

13,2 km

N

Classé

Enjeu faible
Impact à étudier

Ce polissoir est une importante dalle de grès qui comporte plusieurs groupes de griffures ou de rainures, parfois assez profondes. Ces stries sont le résultat du polissage répété de bords d'outils, durant la période du néolithique, époque à laquelle les hommes commencent à polir les haches de silex.

Disposé à même le sol, le polissoir n'est pas visible dans le paysage alentour et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet. Situé dans un secteur dégagé, la visibilité du projet à proximité de l'édifice sera étudiée.

**36**ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE
SAUMERAY

13,5 km

O

Inscrit

Enjeu faible

Cette église du XIIIe siècle est construite entièrement en grison (aggloméré de calcaire et de silex). La nef a la particularité d'être couverte par une voûte en planches laissant apparaître les entrails et les poinçons de la charpente.

La distance au projet, ainsi que le contexte bâti du monument dans la vallée du Loir rendent impossible la visibilité du projet depuis cet édifice. L'église n'est pas visible depuis l'ouest du village, les risques de covisibilité avec le projet sont nuls.



Source : perche-gouet.net

16CHÂTEAU DE MOLÉANS
MOLÉANS

14,6 km

SO

Classé-inscrit

Enjeu fort

Le château est le résultat de plusieurs campagnes de construction. Les communs et l'aile est ont été réalisés au XVIe siècle. L'aile nord fut ensuite modifiée au XIIIe et XIXe siècles. Ce château est ouvert à la visite au public.

Le bois de Moléans au nord du château, ainsi que le relief de la vallée de la Conie rendent impossibles les vues directes du projet depuis l'édifice. Au sud-ouest du village, le monument n'est pas visible, le risque de covisibilité avec le projet est nul.



Source : DDT

40CHAPELLE DITE DES TROIS - MARIES
MIGNIÈRES

14,9 km

NO

Classé

Enjeu fort

Ce monument a été construit au XIIe siècle et a connu des rénovations et reconstructions au XVe et XVIIIe siècles. Il est la propriété de la commune de Mignièrès.

La chapelle, dans le centre-bourg de Mignièrès, ne présente pas de vue dégagée en direction du projet. L'impact du projet sera nul depuis ce monument.



Source : communes.com

51

MOULIN À VENT (DIT MOULIN DE LA GARENNE)
YMONVILLE

15,0 km

E

Classé

Enjeu fort
Impact à étudier

Ce moulin fait partie du type de moulin tout en bois, de forme prismatique, rectangulaire. Il est érigé sur une tourelle de maçonnerie qui servait de magasin. Il est monté, comme beaucoup de moulins beaucerons, sur un pivot soutenu par des étais.

Situé au sud d'Ymonville, dans un secteur dégagé, les vues sont relativement lointaines depuis l'édifice. La visibilité du projet sera donc étudiée depuis ce monument.



53

MONUMENTS DE TILLAY-LE-PÉNEUX
CHÂTEAU DE VILLEPRÉVOST (INSCRIT)
DOLMEN (LA PIERRE GODON) (CLASSÉ)
TUMULUS MÉGALITHIQUE DE MENAINVILLE (INSCRIT)

54

55

15,5 à 18,2 km

SE

Enjeu fort
Impact à étudier

La commune de Tillay-le-Péneux comporte trois monuments historiques à trois emplacements différents.

Le château de Villeprévost, dont la construction a débuté en 1756, est un bon exemple, rare dans la région, de la gentilhommière beauceronne. Il est situé dans le village de Villeprévost, au sud-ouest de Tillay-le-Péneux.

Le dolmen, dit La Pierre Godon, est situé à proximité du hameau de Soignolles, au nord-est de Tillay-le-Péneux. La datation de ce monument est incertaine : entre le néolithique moyen, le néolithique récent et le chalcolithique. Lors des fouilles, les ossements d'une cinquantaine d'individus ont été retrouvés.

Le tumulus mégalithique de Menainville date de la période du néolithique. Il est situé au sud-est du hameau de Menainville, à proximité du Bois de Pré.

Seul le dolmen de la Pierre Godon bénéficie d'une vue dégagée vers le projet. L'impact en visibilité du projet sera donc étudié depuis le monument. Les deux autres monuments ne seront pas impactés par le projet.



14

15

MONUMENTS DE LUTZ-EN-DUNOIS
DOLMEN SOUS TUMULUS (INSCRIT)
ÉGLISE SAINT-PIERRE (CLASSÉ)

15,4 et 19,2 km

SO

Enjeu faible

Ce dolmen, situé au lieu-dit la Pierre Coquelée, date du néolithique. La légende locale raconte que Gargantua, se rendant dans la Beauce dunoise par l'ancienne voie d'Allaines à Châteaudun, s'arrêta en cet endroit et, voyant ces pierres, s'amusa à jongler avec elles en manière de passe-temps.

La distance au projet, ainsi que le petit boisement au sud-ouest du dolmen, ne permettent pas de visibilité du projet depuis cet édifice.

L'église romane Saint-Pierre conserve un important décor peint du XIVe siècle, représentant des scènes de la vie du Christ. Sur le flanc nord s'élève un clocher couronné par une flèche du XVIe siècle.

Le contexte bâti autour de l'église ne permet pas de vue dégagée sur le projet à plus de 19 km. L'impact du projet sera nul depuis ce monument.



Source : wikipedia.fr



Source : wikipedia.fr

18

19

MONUMENTS DE MARBOUÉ
CHÂTEAU DES COUDREUX (INSCRIT)
ÉGLISE SAINT-PIERRE (CLASSÉ)

15,9 et 17,7 km

SO

Enjeu faible

Le château des Coudreaux du XVIIIe siècle, situé au nord de Marboué, fut construit sur l'emplacement d'un ancien manoir. Il présente un corps de logis d'un étage plus combles à la Mansard sur rez-de-chaussée. Il est flanqué de deux pavillons formant saillie en avant et en arrière. Quatre tourelles rondes, vestiges de l'ancien manoir, sont situées aux quatre angles. À côté du château se trouvent de vastes communs de la même époque, un corps de ferme et un potager. L'ordonnance du parc a été réalisée d'après les dessins de Bertaus.

L'église Saint-Pierre se situe dans le village de Marboué. La construction de son clocher, qui est classé, a commencé au XIIIe siècle et s'est terminé à la Renaissance.

Les deux monuments ne présentent pas de vue dégagée en direction du projet : depuis le château, la vue est limitée par les boisements qui l'entourent, depuis l'église, les habitations et le relief de la vallée du Loir ferment les perceptions. Le projet n'impactera pas ces deux monuments historiques.



Source : culture.gouv.fr



Source : wikipedia.fr

58CHÂTEAU DE VILLEPION
TERMINIERS

15,9 km

SE

Inscrit

Enjeu fort
Impact à étudier

Le nom de Villepion remonterait à l'époque gallo-romaine (Villa Peditum, campement de l'infanterie). Sur une surface de plan carré cernée de douves, le château barre symétriquement l'axe principal sur lequel sont édifiés les ponts d'accès. Des quatre pavillons d'origine, un seul subsiste. Il est situé sur la Route du Blé en Beauce et est ouvert aux visiteurs pendant la période estivale.

Depuis l'entrée du château, la vue est dégagée dans l'axe du projet. La visibilité du projet devra donc être étudiée depuis ce monument historique. La distance devrait néanmoins limiter l'impact du projet depuis ce point de vue.

**37**
38MONUMENTS DE SAINT-AVIT-LES-GUESPIÈRES
DOLMEN DE QUINCAMPOIX (CLASSÉ)
DOMAINE DE RABESTAN (INSCRIT)

16 et 17,4 km

O

Enjeu faible

À proximité d'un ancien moulin, le dolmen de Quincampoix date de la période du néolithique. Il est situé dans la vallée du Loir, à proximité de petits boisements empêchant toute vue vers le projet.

Le donjon du domaine de Rabestan est le seul vestige du château fort d'origine qui connu de multiples destructions. Il ne reste du château lui-même que l'arase et les murs extérieurs entourés de douves, deux tourelles d'angle et un puits. Au sud, apparaissent encore les vestiges d'une motte féodale. Le parc boisé entourant le domaine et la distance au projet rend les risques de visibilité du projet depuis le monument nuls.

L'impact du projet depuis les deux monuments de Saint-Avit-les-Guespières sera donc nul.



Source : culture.gouv.fr



Source : Géoportail

33ÉGLISE SAINT-GEORGES
DANGEAU

16,2 km

O

Classé

Enjeu fort

L'église de Saint-Georges date du XIIIe et XVIe siècles. Ce serait l'église romane à déambulatoire la plus ancienne d'Eure-et-Loir.

L'église est située au cœur du bourg de Dangeau. Les visibilités depuis son pied sont fermées par les habitations. Le risque de visibilité du projet depuis ce monument est nul.

**47**ÉGLISE SAINT-DENIS
PRUNAY-LE-GILLON

16,5 km

NE

Classé-inscrit

Enjeu faible

L'ensemble du bâtiment est inscrit, mis à part le portail qui est classé. Ce portail est un exemple du pur style gothique. La charpente à chevrons, dont les poinçons sont sculptés, est également remarquable.

Située au centre de Prunay-le-Gillon, l'église ne présente pas de vue dégagée en direction du projet. Le monument ne sera donc pas impacté.



Source : wikipedia.fr

57
56MONUMENTS DE LOIGNY-LA-BATAILLE
ÉGLISE SAINT-LUCAIN (CLASSÉ-INSCRIT)
CHÂTEAU DE GOURY (CLASSÉ-INSCRIT)

16,6 et 17,9 km

SE

Enjeu faible

L'église Saint-Lucaïn est inscrite dans sa totalité, mis à part le chœur et la crypte-ossuaire qui sont classés. L'édifice a été bâti en commémoration des combats de Loigny-la-Bataille, le 2 décembre 1870. Situé au centre-bourg, les vues sont fermées par les habitations depuis le pied de l'église.

Le château de Goury, construction du XVIIe siècle, comporte un corps de bâtiment principal avec pavillon central, dont l'entrée est protégée par une douve sèche, et flanqué aux extrémités de tourelles bâties sur plan carré, comportant un avant-corps où est logé l'escalier. Les visibilités depuis l'entrée du monument sont fermées par un petit boisement en direction du projet.

L'impact du projet sera donc nul sur ces deux monuments historiques.

**46**ÉOLIENNE BOLLÉE
BERCHÈRES-LES-PIERRES

16,8 km

N

Inscrit

Enjeu faible

Elle a été mise au point en 1885 par Auguste Bollée. Conforme au brevet de 1885, elle a été élevée à la suite d'une sécheresse en 1896. Elle est associée à un lavoir. Elle est originale par son emplacement au cœur du village.

Le contexte bâti autour de l'éolienne, ainsi que la distance au projet, rendent les visibilités directes sur le projet impossible depuis ce monument historique.



Source : wikipedia.fr

39ÉGLISE SAINT-ORIEN
MESLAY-LE-GRENET

17,2 km

NO

Classé

Enjeu fort

Cette petite église de campagne construite au XIIe siècle abrite, peinte sur deux des murs de la nef, une exceptionnelle danse macabre de la fin du XVe siècle, dans un très bon état de conservation.

L'église, située en centre-bourg et à plus de 17 km du projet, ne présentera pas de visibilité directe sur le projet.



Source : tourisme28.com

42ABBAYE CISTERCIENNE DE L'EAU
VER-LÈS-CHARTRES

17,4 km

N

Inscrit

Enjeu faible

Fondée au XIIIe siècle, l'abbaye fut reconstruite au XVIe siècle puis à nouveau restaurée, après les guerres de religions, avant l'édification du logis abbatial, en 1740. Vendue comme bien national en 1793 et démantelée, il subsiste encore au moins deux vestiges de l'abbaye originelle de grande qualité : le portail double donnant accès à l'ancienne porterie et l'aile orientale du cloître qui abritait la salle capitulaire.

L'abbaye est située au sein de la vallée de l'Eure. Les visibilités en direction du projet sont limitées par le relief. L'impact du projet sera nul depuis ce monument.



Source : DRAC Centre-Val de Loire

43PRESTRIÈRE DE MOINEAUX
BARJOUVILLE

17,7 km

N

Inscrit

Enjeu faible

Ce vestige était le portail de l'ancienne prestrière du chapitre cathédral de Chartres, dont l'ensemble de l'édifice a presque entièrement disparu.

Cet édifice est situé dans la vallée de l'Eure. Le relief de la vallée ne permet pas de vue dégagée en direction du projet. Le monument ne sera pas impacté.



Source : monumentum.fr

49MOULIN À VENT DE CHESNAY
MOUTIERS-EN-BEAUCE

17,7 km

E

Classé

Enjeu fort
Impact à étudier

Ce moulin est de type beauceron archaïque, sans tourelle de base en maçonnerie, monté sur un pivot soutenu par quatre étais qui reposent eux-mêmes sur des blocs de pierre. Tout le système est en chêne, y compris les engrenages, les axes, les pivots, le frein des ailes.

Le moulin est isolé au sud-ouest de Moutiers-en-Beauce, au milieu des champs. Les vues sont donc dégagées. À plus de 17 km du projet, la visibilité du projet devrait être faible mais doit être étudiée.

**44**DOLMEN DIT LA PIERRE QUI TOURNE
MORANCEZ

18 km

N

Inscrit

Enjeu faible

Ce dolmen date de la période du néolithique. Il est aujourd'hui entouré par un lotissement, au sein du bourg de Morancez.

Le contexte bâti du dolmen, ainsi que le relief de la vallée de l'Eure, ne permettent pas de vue directe sur le projet depuis ce monument.



Source : monumentum.fr

41ÉGLISE SAINT-SÉVERIN
FONTENAY-SUR-EURE

18,9 km

NO

Inscrit

Enjeu faible

Le chœur, datant du XIIe siècle, est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

L'église, à proximité de la vallée de l'Eure, ne présente pas de vue dégagée en direction du projet. L'impact sera nul depuis ce monument historique.



Source : wikipedia.fr

32CHÂTEAU DE BOUTHONVILLIERS
DANGEAU

19,2 km

O

Inscrit

Enjeu fort

Plusieurs fois remanié au cours du temps, l'édifice se compose actuellement d'un corps central du XVIIIe siècle, encadré de deux pavillons plus anciens. Le parc a été agrandi et redessiné par Maître Joly en 1850. Le château accueille aujourd'hui le public pour l'organisation d'événements et de réceptions.

Le château est entouré d'un parc arboré à l'anglaise, ne permettant aucune visibilité sur le projet situé à plus de 19 km.



Source : gite.fr

Sensibilités non nulles définies à priori des monuments historiques entre 10 et 20 kilomètres :

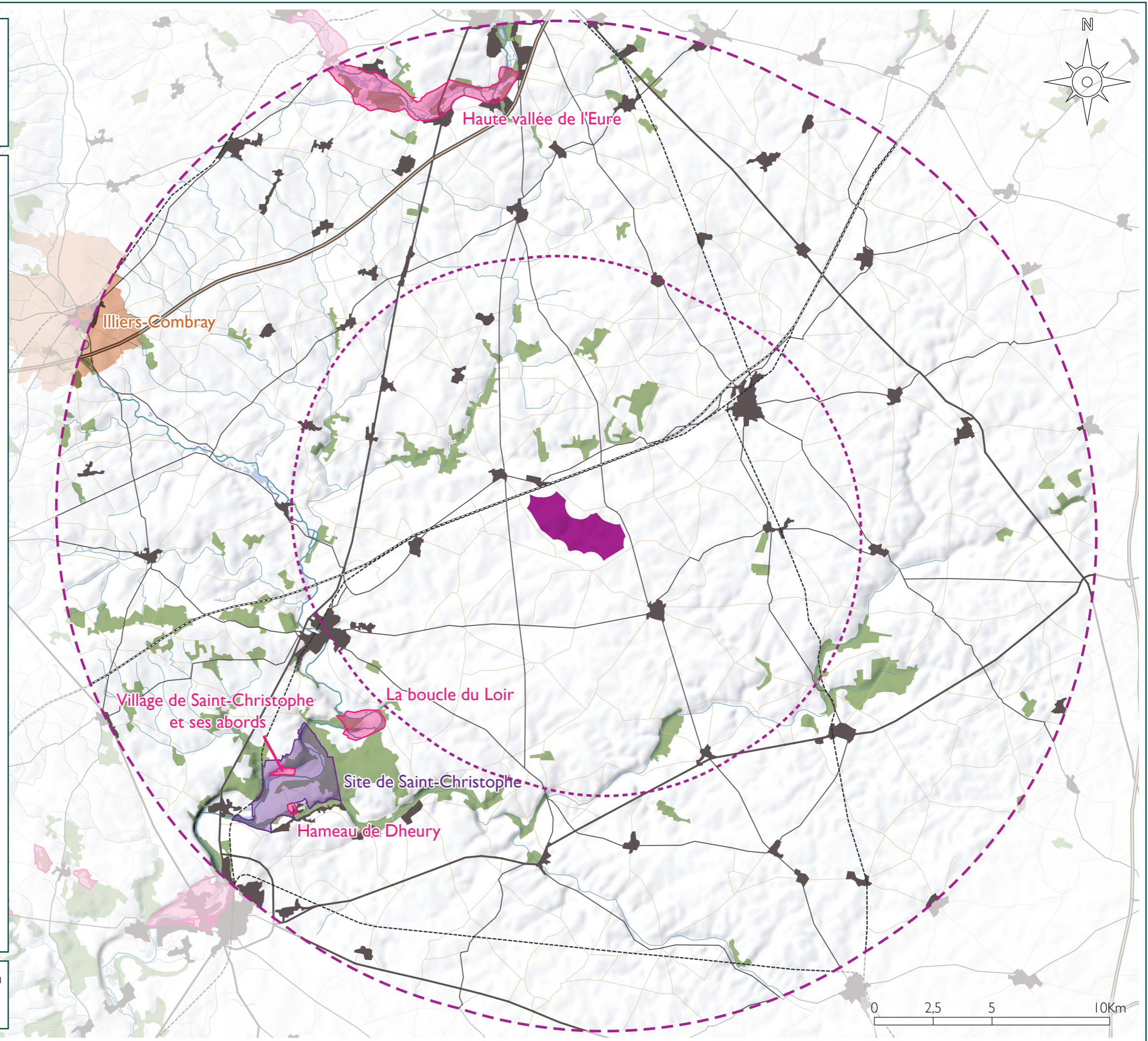
N°	Édifice	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
35	Église paroissiale Notre-Dame		X
34	Château (Alluyes)		X
11	Ancienne abbaye du Bois	X	X
48	Église Saint-Martin		X
12	Moulin à vent Richard, dit aussi de Saint-Thomas	X	
17	Restes de l'ancien château de Mémillon	<i>Confirmer le non-impact</i>	
50	Motte castrale	X	
31	Église Saint-Martin		X
45	Polissoir dit Pinte de Saint-Martin	X	
51	Moulin à vent (dit moulin de la Garenne)	X	
58	Château de Villepion	X	
53	Dolmen (la Pierre Godon)	X	
49	Moulin à vent de Chesnay	X	

Les monuments non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle.

Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts présentés ci-dessus sont avérés.

Sites patrimoniaux remarquables

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Site patrimonial remarquable
-  Site inscrit
-  Site classé



Sources : DREAL, DRAC et UDAP de la région Centre-Val de Loire, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent être classés au même titre.

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager. Le dispositif permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire.

Ces enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme),
- soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique).

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection :

- secteurs sauvegardés,
- zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Ces derniers ont été automatiquement transformés par la loi en sites patrimoniaux remarquables. Plus de 800 sites patrimoniaux remarquables ont ainsi été créés dès le 8 juillet 2016.

Source : Ministère de la Culture

L'aire d'étude éloignée comporte un site patrimonial remarquable.

• Illiers-Combray - 17,6 km

Chef-lieu de canton d'Eure-et-Loir, Illiers-Combray est liée à l'œuvre de Marcel-Proust et à l'histoire de Florent d'Illiers, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Le patrimoine de la commune, à la fois historique, littéraire, architectural, urbain et paysager est le gage d'une qualité de vie certaine, qui justifie sa mise en valeur dans le cadre d'une ZPPAUP. Depuis 2015, la municipalité d'Illiers-Combray a décidé de se lancer dans une nouvelle procédure d'élaboration visant à transformer la ZPPAUP en AVAP.

Située au sein de la vallée du Loir et à plus de 17 km du projet, la commune ne présente pas de risque d'impact en visibilité du projet.



Fig. 58 : Église Saint-Jacques

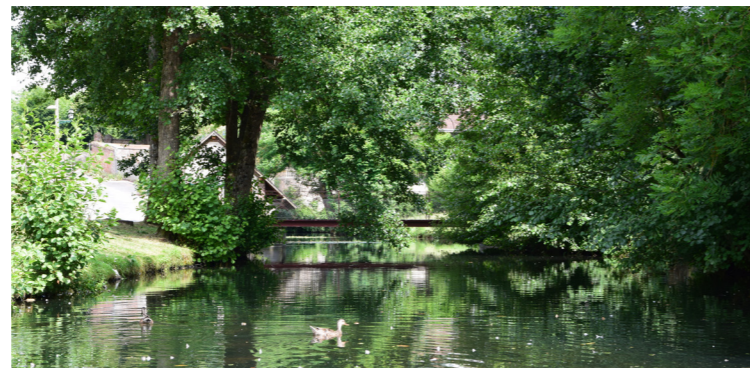


Fig. 59 : Le Loir à Illiers-Combray

SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés..

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

L'aire d'étude éloignée comporte un site classé et 4 sites inscrits. Ces 5 sites sont situés à l'extérieur de l'aire d'étude rapprochée.

• Site de Saint-Christophe - Site classé - 13,1 km

Le site a été classé à partir d'une initiative de la municipalité, associant par la suite d'autres communes au projet. D'une superficie de 891,08 ha, il est protégé à l'échelle de l'entité paysagère des vallées du Loir, de la Conie et de leur confluence. La valeur de ce site est due au contraste de cette véritable coulée verte, représentative des paysages de la vallée du Loir Beauceron, avec le paysage ouvert de plateaux agricoles cultivés qui l'enserme. Le site comprend le monument historique classé et inscrit du château de Moléans, déjà évoqué précédemment.

L'ensemble des parties du site situées le long de la vallée du Loir et de la Conie voit leurs vues fermées par le relief en direction du projet. Depuis les autres parties du site, les vues sont limitées par le Bois de Moléans, au nord-est, dans l'axe du projet. Le site ne sera pas impacté par le projet.

• La boucle du Loir - Site inscrit- 10,3 km

C'est sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir que le Loir forme une boucle étroite et allongée, encerclant une butte orientée est-ouest et créant une limite naturelle entre la Beauce et la zone de transition qui annonce le Perche. L'inscription se justifie par la qualité paysagère du site, ses vestiges mégalithiques et son patrimoine historique, comprenant notamment le château de Mémillon, évoqué précédemment.

Le relief de la vallée du Loir, ainsi que les boisements à l'ouest du site, limitent les vues en direction du projet. L'impact du projet sera vraisemblablement nul depuis le site.

• Le village de Saint-Christophe et ses abords - Site inscrit- 14,6 km

La protection du site se base sur l'homogénéité du bâti et l'adéquation du bourg au milieu physique, à la topographie et à la couverture végétale, qui crée la qualité paysagère du site. Ce village ponctue la vallée, il est témoin d'un type d'implantation humaine dans la vallée du Loir en Eure-et-Loir.

Le site inscrit est compris dans le site classé de Saint-Christophe. Comme ce dernier, il ne présente pas de risque de visibilité du projet.

• Hameau de Dheury - Site inscrit- 15,6 km

Le site comprend la rue principale du hameau de Dheury, qui comprend une densité importante d'habitations construites de manière traditionnelle, basée sur l'utilisation de matériaux locaux : roseaux pour la couverture, argile à silex et paille en ce qui concerne les murs et pierre calcaire pour les encadrements.






Le site inscrit est compris dans le site classé de Saint-Christophe. Comme ce dernier, il ne présente pas de risque de visibilité du projet.

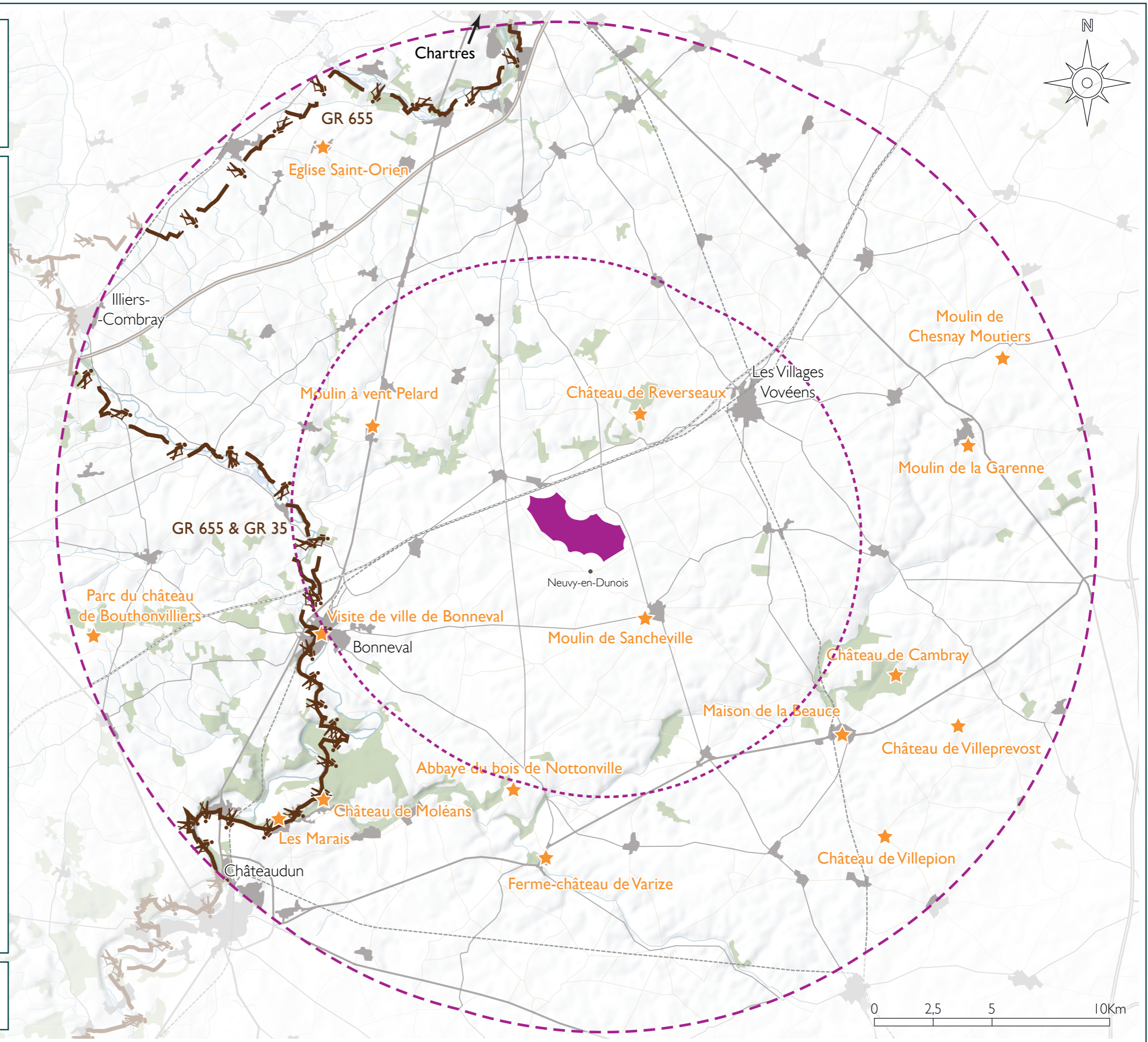
• Haute vallée de l'Eure - Site inscrit- 16,5 km

Dans cet espace, en amont de Chartres, le talweg que la rivière a creusé est encaissé d'une quinzaine de mètres. L'Eure y est sinueuse, lente et peu large, repérable de prime abord par les alignements d'arbres qui la bordent. Elle longe deux coteaux peu prononcés, qui permettent des vues agréables sur son cours.

De par les boisements qu'il comporte, ainsi que le relief de la vallée de l'Eure, le site ne présentera pas de vue directe en direction du projet.

Patrimoine culturel et touristique

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Chemin de grande randonnée
-  Autre richesse touristique



Sources : FFRP, IGN BdAlti®, OT 28, les contributeurs d'OSM.



AUTRES RICHESSES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

S'ajoutant aux richesses patrimoniales précédemment décrites, plusieurs labels mettent en avant certains lieux, notamment présentés par les organismes de tourisme.

• Chemins de grande randonnée (aire d'étude éloignée et rapprochée)

Le **GR 655** est également appelé via Turonensis (ou voie de Tours) est l'un des quatre chemins de France du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, le plus au nord. Il part de la tour Saint-Jacques à Paris et rejoint Bordeaux.

Entre Palaiseau et Tours, il existe une variante ouest passant par Chartres et la vallée du Loir et une variante est passant par Orléans et la vallée de la Loire. C'est la première qui traverse l'aire d'étude.

Le **GR 35** relie Verneuil-sur-Avre à Seiches-sur-le-Loir. Il traverse les départements de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, de la Sarthe et de Maine-et-Loire.

Les deux chemins de randonnée suivent les cours de l'Eure et du Loir. Les vues sont limitées par le relief des vallées en direction du projet. Les perceptions sont également limitées par la végétation qui entoure les deux vallées. L'impact du projet sera donc très faible depuis ces chemins.

• Ville de Châteaudun (aire d'étude éloignée)

La cité de Châteaudun, inscrite parmi les plus beaux détours de France, présente un patrimoine riche : rues et ruelles au tracé médiéval, château à la fois forteresse et demeure Renaissance, église abbatiale de la Madeleine... Vestige d'un terrible incendie qui détruisit la ville en 1723, le quartier historique de Châteaudun est perché sur un éperon rocheux dominant le Loir. Il s'organise autour de deux pôles : son château et la place du marché d'époques différentes, le Moyen-Âge et la Renaissance.

La ville regroupe 23 monuments historiques classés et inscrits, tous situés à plus de 20 kilomètres de la zone potentielle du projet. L'ensemble de la cité attire tous les ans de nombreux visiteurs.

Le relief de la vallée du Loir, le contexte urbain de la cité, ainsi que la distance au projet rendent nulles les perceptions du projet. Néanmoins, au regard de l'enjeu représenté par cette cité patrimoniale, il sera nécessaire de confirmer le non impact du projet une fois son implantation définie.



Fig. 60 : Châteaudun

• Autres richesses touristiques

Les offices de tourisme du territoire d'étude mettent en avant d'autres richesses touristiques à découvrir dans la région, autour du projet.

La majorité de ces éléments ont déjà été évoqués lors de l'étude du patrimoine historique dans les pages précédentes (Les Marais font parti du site inscrit de Saint-Christophe et la Visite de la ville de Bonneval a été abordé dans le chapitre 1.1 et dans le sous-chapitre sur les monuments historiques).

3 éléments n'ont pas encore été abordés dont un dans l'aire d'étude rapprochée et 2 dans l'aire d'étude éloignée.



• Le moulin à vent Pelard à Bouville - 7,2 km

Datant de 1796, c'est un moulin à vent type chandelier à ailes en toile, typiquement beauceron. Il est aujourd'hui en fonctionnement et propose des visites pédagogiques pour le public.

Depuis le moulin, les vues sont limitées par une grande haie. La vue est néanmoins dégagée depuis la N10 à proximité. L'impact du projet est donc à mesurer depuis cette route, à proximité du moulin à vent Pelard.



La haie limite la vue en direction du projet



Source : Maison de la Beauce

• La maison de la Beauce à Orgères-en-Beauce - 12 km

La Maison de la Beauce offre une interprétation originale et dynamique de la Beauce. Elle propose un riche programme de visites et d'animations pour tous les âges. Tout au long de l'année, la maison de la Beauce propose expositions temporaires, animations et conférences.

La maison de la Beauce est située dans le village d'Orgères-en-Beauce et ne présentera donc pas de vue dégagée sur le projet.









Source : CDT 28

• La Ferme-château de Varize - 13 km

Ferme fortifiée en partie du XVIe et XVIIe siècles. Dans la vallée de la Conie, cette demeure forme un ensemble en partie entouré de douves. Il est composé de plusieurs parties d'époques et d'architectures différentes.

La végétation, le contexte bâti et le léger relief de la vallée de la Conie ne permettent pas de vue dégagée sur le projet.

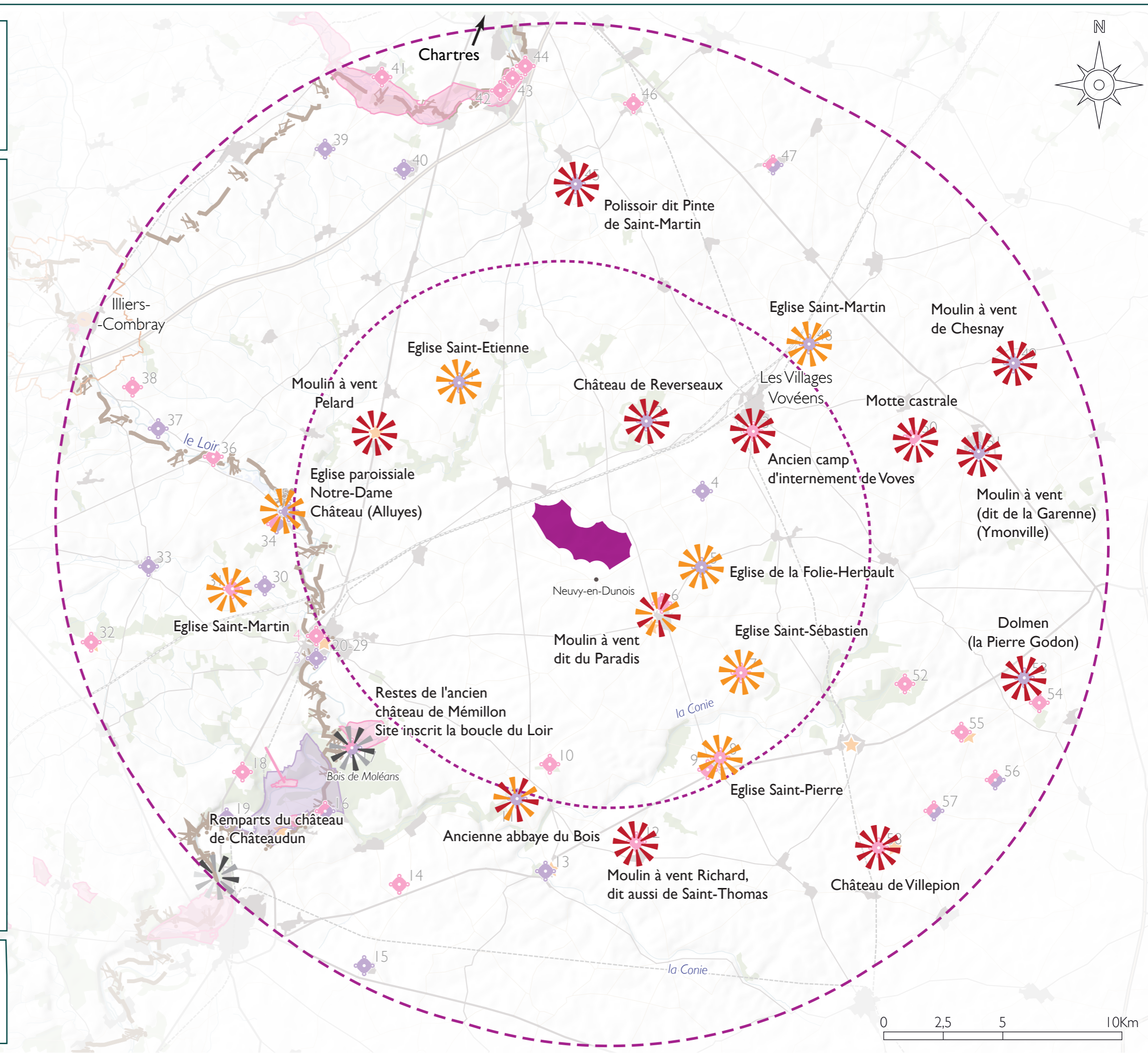
Synthèse des sensibilités patrimoniales

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Sensibilité : visibilité à étudier
-  Sensibilité : covisibilité à étudier
-  Sensibilité : visibilité et covisibilité à étudier
-  non impact à vérifier

Éléments patrimoniaux en arrière-plan :

-  Monument historique classé
-  Monument historique classé et inscrit
-  Monument historique inscrit
-  Site patrimonial remarquable
-  Site inscrit
-  Site classé
-  Chemin de grande randonnée
-  Autre richesse touristique

Sources : Base Mérimée, DREAL, DRAC et UDAP de la région Centre-Val de Loire, FFRP, OT 28, IGN BdAlt®, les contributeurs d'OSM



SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

Le territoire d'étude du projet est riche en éléments patrimoniaux et touristiques. De nombreux éléments ont été recensés. Chaque élément patrimonial et/ou touristique a été étudié afin de déterminer son importance et son enjeu vis-à-vis du projet.

Grâce à ce recensement et à l'analyse des vues possible depuis chaque monument, ainsi que de sa visibilité dans le paysage, les sensibilités suivantes ont été déterminés :

Commune	Nom	Aire d'étude concernée	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
Sancheville	Moulin à vent dit du Paradis (MH06)	Aire d'étude rapprochée	X	X
Fains-la-Folie	Église de La Folie-Herbault (MH05)	Aire d'étude rapprochée		X
Rouvray-Saint-Florentin	Château de Reverseaux (MH02)	Aire d'étude rapprochée	X	
Meslay-le-Vidame	Église Saint-Etienne (MH01)	Aire d'étude rapprochée		X
Voves	Ancien camp d'internement de Voves (MH03)	Aire d'étude rapprochée	X	
Baignolet	Église Saint-Sébastien (MH07)	Aire d'étude rapprochée		X
Bouville	Moulin à vent Pelard (tourisme)	Aire d'étude rapprochée	X	
Cormainville	Église Saint-Pierre (MH08)	Aire d'étude rapprochée		X
Alluyes	Église paroissiale Notre-Dame (MH35) Château (MH34)	Aire d'étude éloignée		X
Nottonville	Ancienne abbaye du Bois (MH11)	Aire d'étude éloignée	X	X
Beauvilliers	Église Saint-Martin (MH48)	Aire d'étude éloignée		X
Bazoches-en-Dunois	Moulin à vent Richard, dit aussi de Saint-Thomas (MH12)	Aire d'étude éloignée	X	
Saint-Maur-sur-le-Loir	Restes de l'ancien château de Mémillon (MH17) La boucle du Loir (Site inscrit)	Aire d'étude éloignée	<i>Confirmer le non-impact</i>	
Prasville	Motte castrale (MH50)	Aire d'étude éloignée	X	
Trizay-lès-Bonneval	Église Saint-Martin (MH31)	Aire d'étude éloignée		X
Corancez	Polissoir dit Pinte de Saint-Martin (MH45)	Aire d'étude éloignée	X	
Ymonville	Moulin à vent (dit de la Garenne) (MH51)	Aire d'étude éloignée	X	
Terminiers	Château de Villepion (MH58)	Aire d'étude éloignée	X	
Tillay-le-Péneux	Dolmen (la Pierre Godon) (MH53)	Aire d'étude éloignée	X	
Moutiers	Moulin à vent de Chesnay (MH49)	Aire d'étude éloignée	X	
Châteaudun	Remparts du château (tourisme)	Aire d'étude éloignée	<i>Confirmer le non-impact</i>	

MH : Monument historique classé ou inscrit









Les éléments patrimoniaux non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle. C'est le cas notamment de la Cathédrale de Chartres, étudié en début de chapitre, depuis et avec laquelle le projet ne présentera pas d'impact.

Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts probables présentés ci-dessus sont avérés. Ces photomontages seront réalisés après le choix de points de vue pertinents en fonction de la zone d'influence visuelle (ZVI) du projet.




Synthèse des sensibilités du territoire

-  Zone potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en cours d'instruction

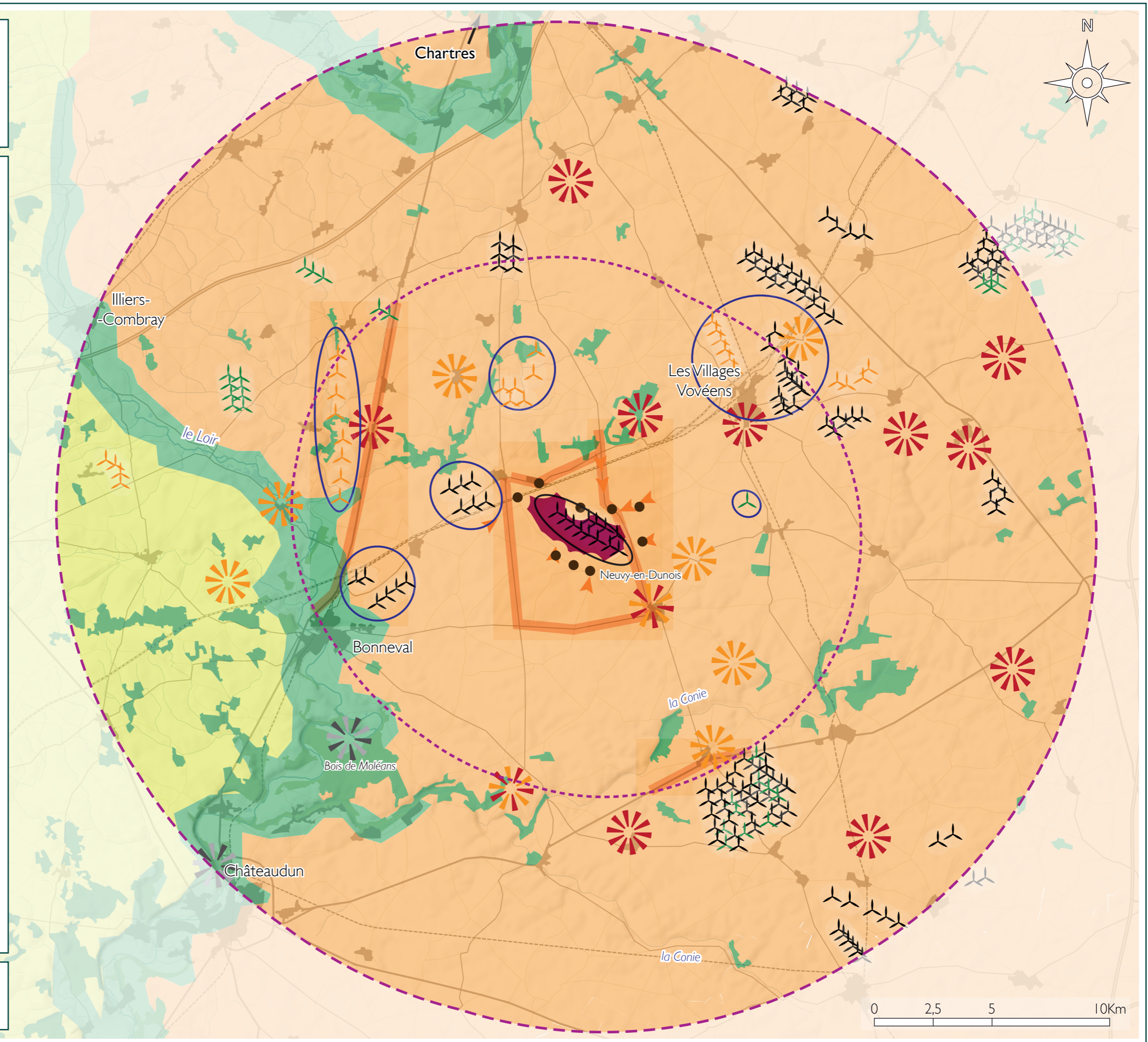
Sensibilités paysagères :

-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Parcs éoliens sur lesquels s'appuie l'extension
-  Habitat proche
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Visibilités importantes sur le projet
-  Visibilités plus réduites sur le projet
-  Visibilités très réduites sur le projet

Sensibilités patrimoniales :

-  Sensibilité : visibilité à étudier
-  Sensibilité : covisibilité à étudier
-  Sensibilité : visibilité et covisibilité à étudier

Sources : IGN BdAlti®,
les contributeurs d'OSM.



1.4. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Ce premier chapitre a pour objectif de déterminer si le paysage du territoire d'étude est capable d'accueillir un projet éolien, de mettre en évidence les qualités paysagères de ce territoire d'étude et de recenser les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire vis-à-vis de l'éolien.

Composé de 2 ambiances paysagères différentes (plaine, vallée), le territoire d'étude à 20 km du projet présente à la fois des vues dégagées et lointaines depuis les plaines et des vues fermées et plus intimistes depuis les fonds de vallée. Il est également riche d'éléments patrimoniaux et touristiques, dont certains sont remarquables.

• Sensibilités paysagères :

Le projet se situe dans un territoire où les parcs éoliens sont déjà bien développés. Le projet envisagé constitue l'extension des parcs éoliens sur les communes de Villars et de Neuvy en Dunois, du canton de Bonneval (construits) et de la Butte de Menonville (autorisé, non construit). Ce projet contribue donc à la densification des parcs éoliens existants. Il permet ainsi de prolonger le développement de l'éolien afin d'atteindre les objectifs nationaux tout en évitant le mitage du territoire.

Au cœur de la Beauce, le projet se situe dans une unité paysagère compatible à l'éolien. Ces paysages horizontaux et dégagés sont en effet propices à l'implantation d'éoliennes de grandes tailles qui créent de nouveaux points de repère dans le paysage et donnent une dimension verticale dans des perceptions essentiellement horizontales.

Dans le chapitre 2, nous déterminerons la meilleure variante d'implantation à l'intérieur de la zone potentielle permettant notamment d'assurer la lisibilité du futur parc.

En termes de visibilité dans le paysage, l'unité paysagère de la Beauce est la zone de perception majeure du projet. Les impacts en vue proche (habitats, axe de communication) seront forts.

L'unité paysagère du Perche-Gouët, plus éloigné du projet et plus boisé, présente des vues moins dégagées et sera donc moins impactée par le projet.

Enfin, les unités de vallée, le Loir et l'Eure présentent des paysages plus refermés depuis lesquels les vues sur le projet seront très réduites, voire nulles.

Le chapitre 3, par le biais de photomontages, permettra d'évaluer l'impact du projet, notamment sur le paysage du quotidien (habitat proche, routes dans l'axe du projet, sorties de bourg).

Il permettra également d'évaluer les phénomènes de covisibilité entre le projet et les parcs éoliens accordés et en instruction.

• Sensibilités patrimoniales :

L'étude patrimoniale et touristique a permis de déterminer les sensibilités majeures du territoire. Il est important de vérifier que le futur parc n'entrera pas en confrontation visuelle avec ces éléments sensibles du territoire et que les vues depuis les éléments ne seront pas modifiées.

Commune	Nom	Aire d'étude concernée	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
Sancheville	Moulin à vent dit du Paradis (MH06)	rapprochée	X	X
Fains-la-Folie	Église de La Folie-Herbault (MH05)	rapprochée		X
Rouvray-Saint-Florentin	Château de Reverseaux (MH02)	rapprochée	X	
Meslay-le-Vidame	Église Saint-Etienne (MH01)	rapprochée		X
Voves	Ancien camp d'internement de Voves (MH03)	rapprochée	X	
Baignolet	Église Saint-Sébastien (MH07)	rapprochée		X
Bouville	Moulin à vent Pelard (tourisme)	rapprochée	X	
Cormainville	Église Saint-Pierre (MH08)	rapprochée		X
Alluyes	Église paroissiale Notre-Dame (MH35) Château (MH34)	éloignée		X
Nottonville	Ancienne abbaye du Bois (MH11)	éloignée	X	X
Beauvilliers	Église Saint-Martin (MH48)	éloignée		X
Bazoches-en-Dunois	Moulin à vent Richard, dit aussi de Saint-Thomas (MH12)	éloignée	X	
Saint-Maur-sur-Loir	Restes de l'ancien château de Mémillon (MH17) La boucle du Loir (Site inscrit)	éloignée	Confirmer le non-impact	
Prasville	Motte castrale (MH50)	éloignée	X	
Trizay-lès-Bonneval	Église Saint-Martin (MH31)	éloignée		X
Corancez	Polissoir dit Pinte de Saint-Martin (MH45)	éloignée	X	
Ymonville	Moulin à vent (dit de la Garenne) (MH51)	éloignée	X	
Terminiers	Château de Villepion (MH58)	éloignée	X	
Tillay-le-Péneux	Dolmen (la Pierre Godon) (MH53)	éloignée	X	
Moutiers	Moulin à vent de Chesnay (MH49)	éloignée	X	
Châteaudun	Remparts du château (tourisme)	éloignée	Confirmer le non-impact	

Les éléments patrimoniaux non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle. C'est le cas notamment de la Cathédrale de Chartres, étudié en début de chapitre, depuis et avec laquelle le projet ne présentera pas d'impact.

L'évaluation des visibilités du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques sensibles ainsi que des covisibilités entre le projet et ceux-ci sera effectuée par le biais de photomontage dans le chapitre 3. Le choix des points de vue utilisés sera fait en fonction des sensibilités déterminées et de la zone d'influence visuelle du projet calculée et cartographiée (ZIV).



CHAPITRE 2 : DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PROJET

- 2.1. Caractérisation du site potentiel
- 2.2. Définition et comparaison théorique de variantes d'implantation
- 2.3. Comparaison des impacts en vue proche des 2 variantes
- 2.4. Présentation du projet retenu

2.1. CARACTÉRISATION DU SITE POTENTIEL

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE COMPOSITION PAYSAGÈRE DES PARCS ÉOLIENS

L'état initial dans le chapitre 1 a permis de déterminer que le secteur d'implantation du projet est adapté à l'installation d'éoliennes. Il convient désormais de définir l'implantation la plus propice à ce secteur, montrant à la fois une bonne lisibilité du parc et une cohérence avec les structures paysagères locales. Pour cela, quelques principes généraux sont à respecter.

• Appuyer le projet éolien sur des lignes de force du paysage

Afin d'assurer une cohérence du projet avec le paysage local, l'implantation doit s'appuyer sur les lignes de force présentes à proximité de la zone potentielle.

Ces lignes de force définissent l'orientation du futur parc éolien qui vient ainsi les souligner

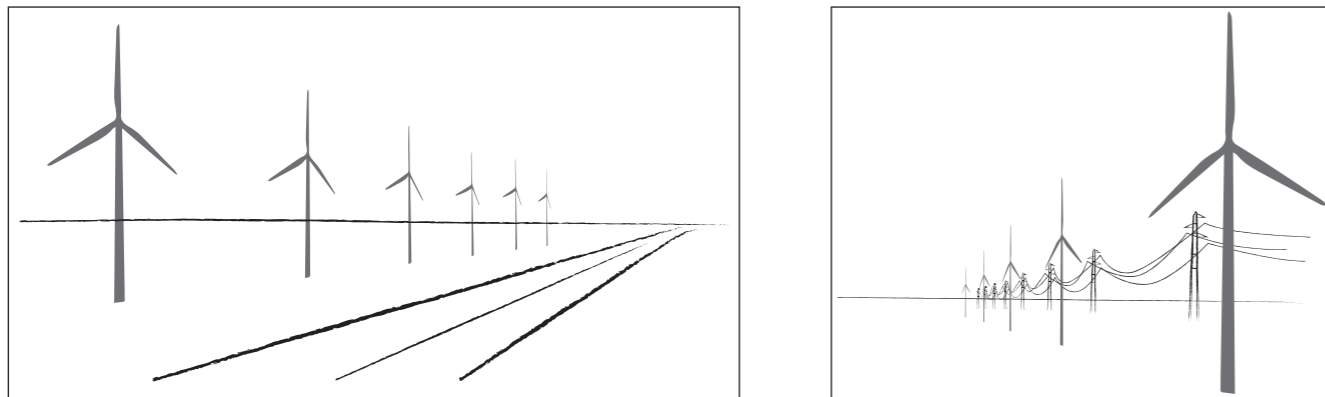


Fig.61 : Les routes et les lignes électriques peuvent être des points d'appui du projet

• Privilégier une implantation régulière

L'implantation d'éoliennes présentant une interdistance régulière entre les machines est souhaitable pour garantir la bonne lisibilité du futur parc éolien.

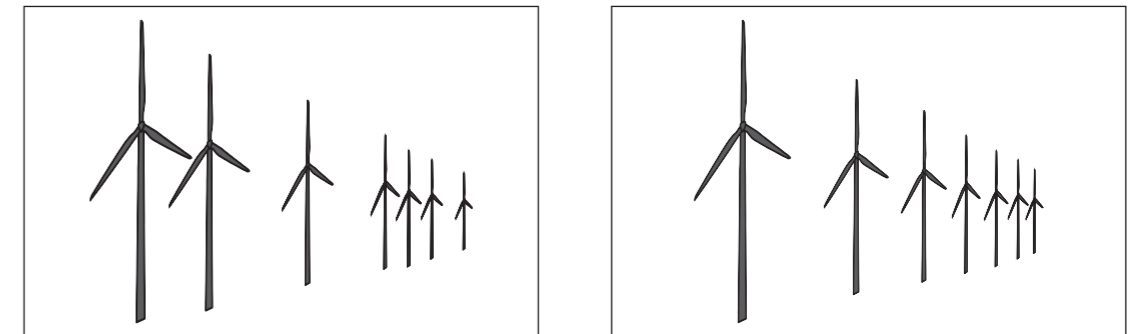


Fig.62 : Une interdistance régulière permet de construire un parc plus harmonieux

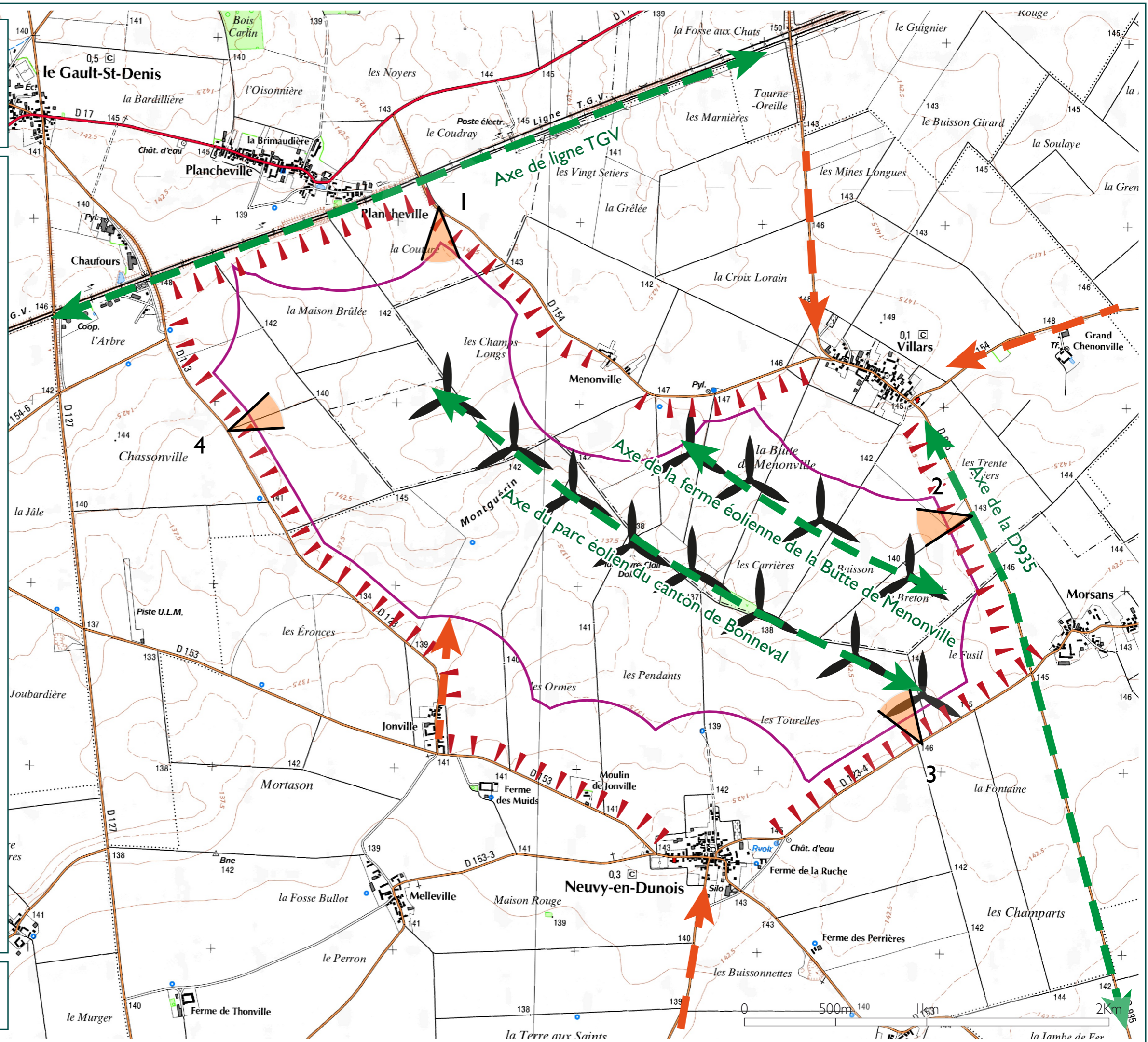
• Les recommandations du SRE

Le SRE donne quelques recommandations pour la bonne intégration paysagère des projets éoliens :

- composer le projet avec une ligne de force du paysage naturelle ou anthropique,
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère,
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage.

Zone potentielle

-  Zone potentielle
-  Ligne de force paysagère
-  Perceptions majeures sur le projet
-  Axe routier dans l'axe du projet
-  Point de vue des panoramas (page suivante)



Source : IGN SCAN 25®

PRÉSENTATION DE LA ZONE POTENTIELLE

Située sur les communes de Villars, Neuvy-en-Dunois et Le Gault-Saint-Denis, la zone potentielle du projet présente un espace dépourvu de contraintes techniques dans lequel des éoliennes peuvent être implantées.

Le secteur s'étend sur 4,5 km dans l'axe nord-ouest sud-est, entre 1 et 2 km dans l'axe sud-ouest nord-est. Cette configuration est propice à plusieurs propositions de scénarios d'implantation, notamment des scénarios en ligne. La zone potentielle comporte 2 parcs éoliens construits : le parc éolien du Canton de Bonneval et la ferme éolienne de la Butte de Menonville (encore non construite sur les photographies ci-dessous). Le projet se doit d'être une extension cohérente de ces parcs. Des scénarios en ligne parallèle au parc éolien existant sont donc à privilégier.

LA STRUCTURE DU PAYSAGE DU PÉRIMÈTRE PROCHE

La zone potentielle est située au sein de l'unité paysagère de la Beauce. Le relief est ici très peu marqué, les vues horizontales et dégagées.

Le périmètre proche du projet se caractérise par des territoires agricoles ouverts avec un habitat regroupé en hameaux et villages. Le paysage est marqué par plusieurs lignes de force : la ligne TGV, le réseau routier (D17 et D935), mais surtout le parc éolien existant du canton de Bonneval. Les structures végétales sont quasiment absentes dans ce secteur. Les perceptions sont larges et dégagées.



Fig. 63 : La zone potentielle depuis le nord-ouest, à proximité entre Plancheville et Menonville, D154



Fig. 64 : La zone potentielle depuis l'est, au sud de Villars, D935



Fig. 65 : La zone potentielle depuis le sud-est, à l'est de Neuvy-en-Dunois, D123-4



Fig. 66 : La zone potentielle depuis l'ouest, entre Jonville et Chauffour, D123

2.2. DÉFINITION ET COMPARAISON THÉORIQUE DE VARIANTES D'IMPLANTATION

RECHERCHE D'UN SCÉNARIO D'IMPLANTATION COHÉRENT

Suite à l'analyse du secteur potentiel, 2 scénarios ont été envisagés. Ils s'appuient sur la ligne de force du parc éolien du Canton de Bonneval et de la ferme éolienne du la Butte de Menonville.

- Une variante de 2 lignes supplémentaires de 6 éoliennes et 4 éoliennes au sud du parc existant,
- Une variante de 5 éoliennes au sud, dont une ligne de 4 éoliennes.

Les éoliennes prévues pour ce projet seront des Vestas-V150 ou des Nordex-N149. Étant donné que le modèle Vestas-V150 présente les plus grandes dimensions, celui-ci sera retenu pour la réalisation des photomontages et l'étude des impacts paysagers.

Les dimensions de l'éolienne Vestas-V150 sont les suivantes :

- Diamètre du rotor : 150 mètres
- Hauteur du mât : 105 mètres
- Hauteur totale : 180 mètres

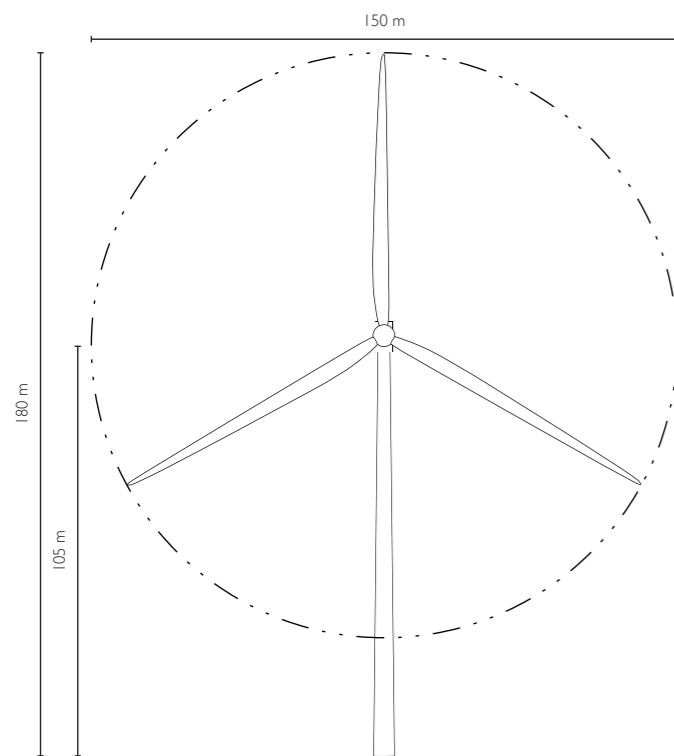
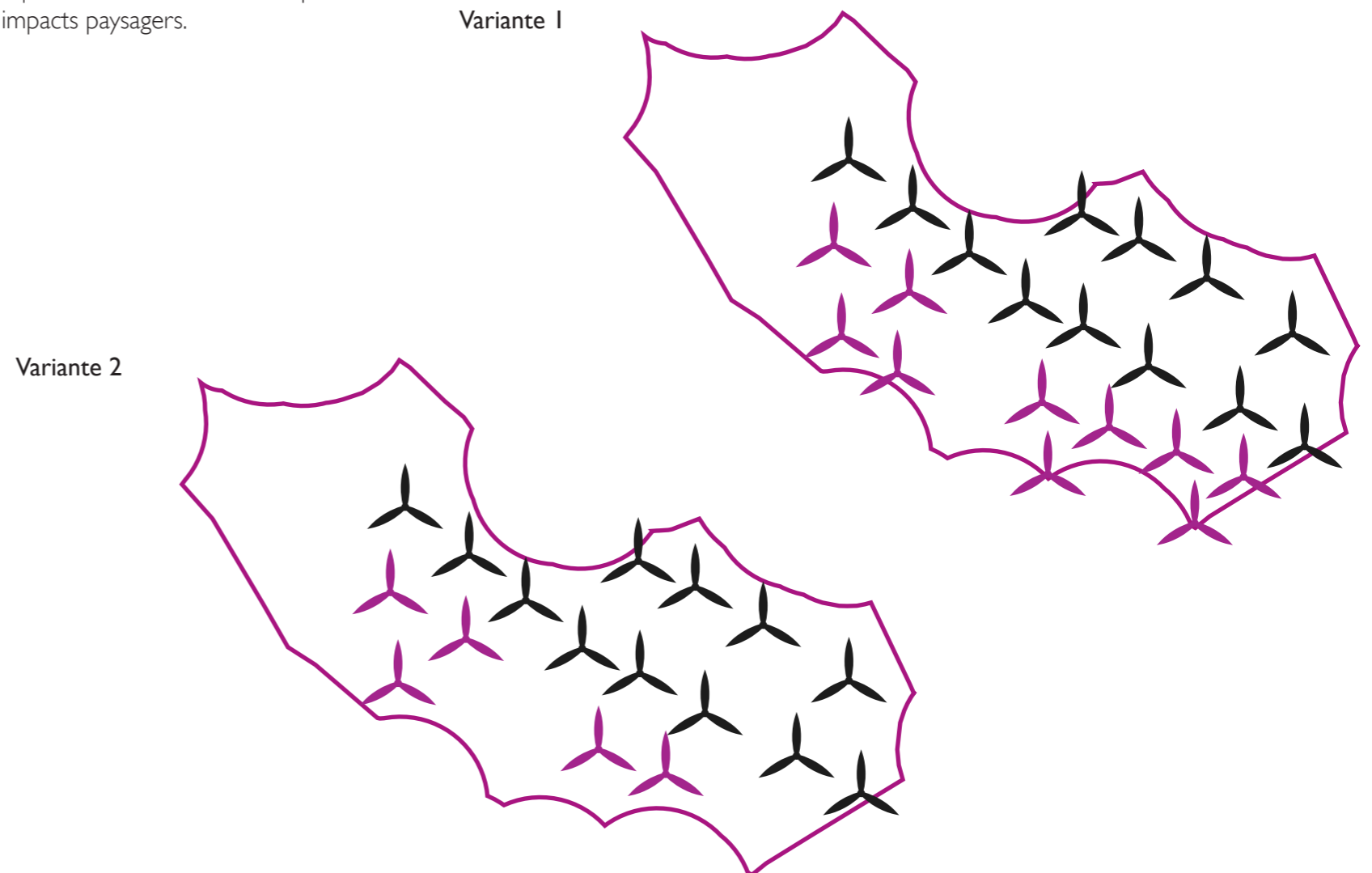


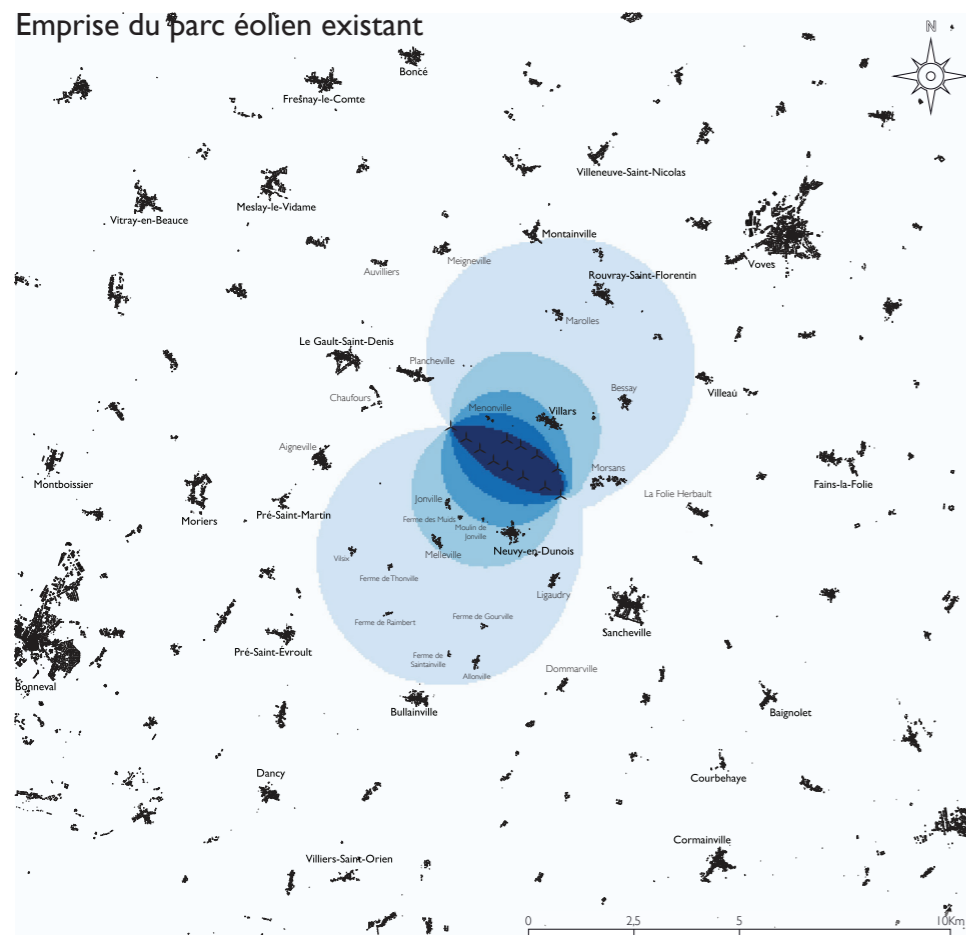
Fig. 67 : VESTASV150



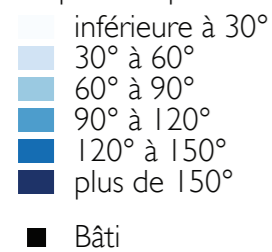
COMPARAISON DES EMPRISES THÉORIQUES DES 2 VARIANTES

Afin de comparer les emprises des 2 variantes proposées, l'emprise ajoutée par chaque variante d'implantation a été comparée à celle existante des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville. Les 2 cartes ci-dessous présentent l'augmentation théorique du champ visuel occupé par les éoliennes après implantation pour chaque variante. Ce calcul ne prend pas en compte les masques visuels tels que le relief ou la végétation. Il s'agit donc de valeurs maximisées. Il reflète néanmoins l'influence de l'implantation du projet vis-à-vis de la saturation éolienne.

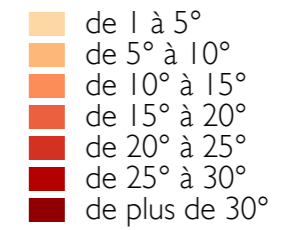
Emprise du parc éolien existant



Emprise du parc éolien existant :

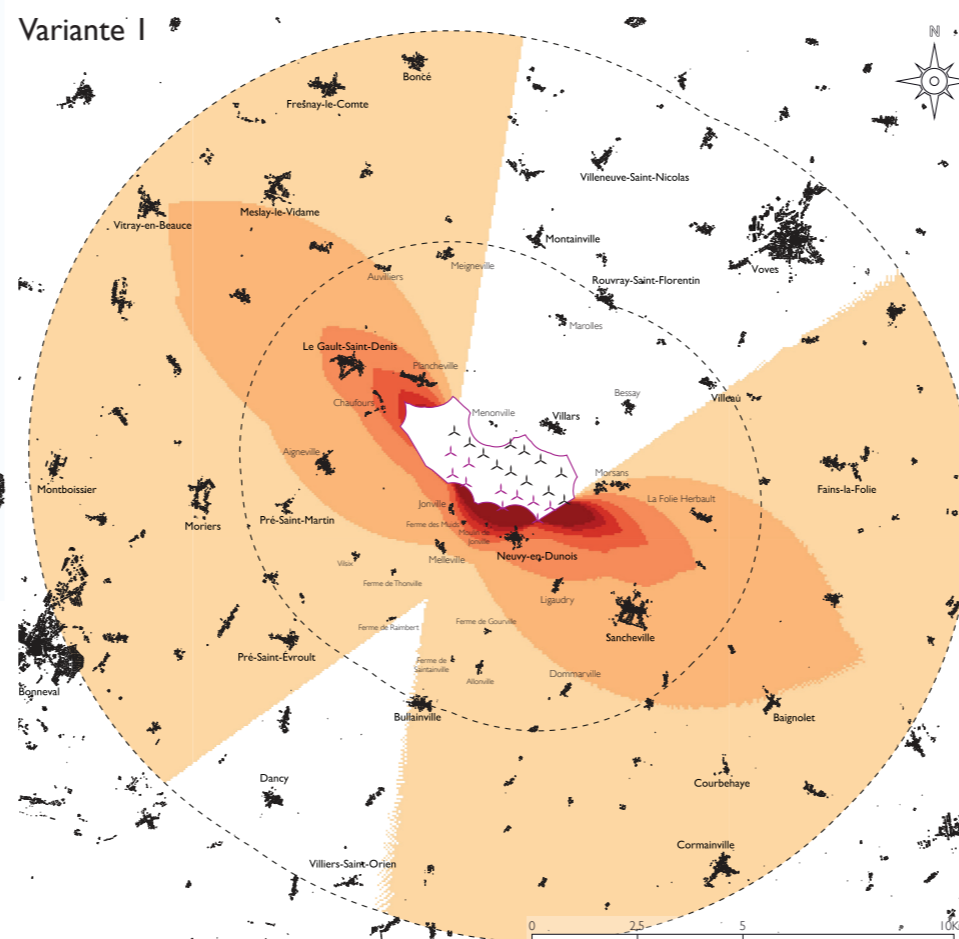


Augmentation de l'emprise par rapport à l'emprise du parc éolien existant :

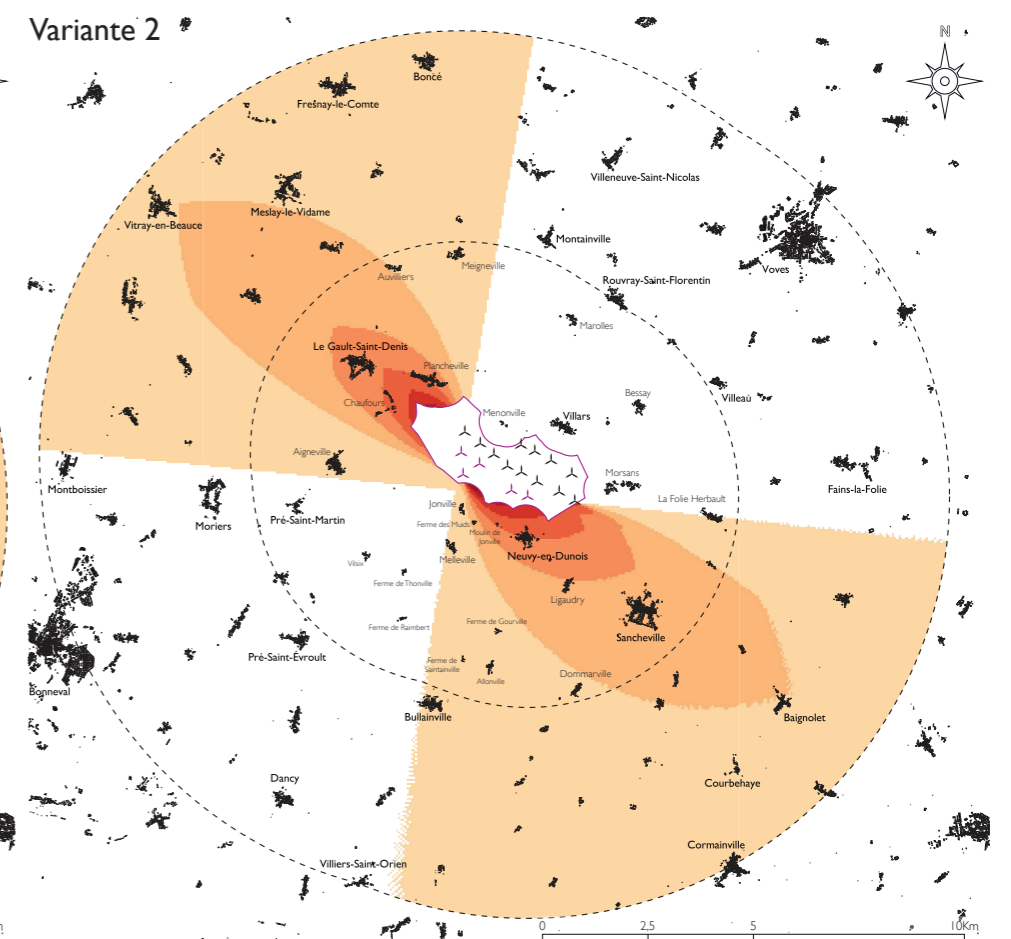


■ Bâti
 - - - Distance au projet :
 5 et 10 km

Variante 1



Variante 2



Quelle que soit la variante du projet, les zones habitées au nord-est (Menonville, Villars, Bessay, Marolles, Villeau, Montainville, Rouvray-Saint-Florentin, Villeneuve-Saint-Nicolas et Voves) et au sud-ouest (Dancy, Villiers-Saint-Orien) ne présenteront pas d'augmentation de l'emprise de l'éolien dans le paysage, les deux variantes étant dans ces axes comprises dans l'emprise des parcs existants. Pour la variante 2, ces zones sont plus étendues vers l'est et l'ouest. Les zones habitées supplémentaires non impactées par une augmentation d'emprise avec la variante 2 sont : Morsans et Fains-la-Folie à l'est, la ferme de Raimbert, la ferme de Thonville, Vilsix, Pré-Saint-Martin, Moriers, Pré-Saint-Evroux, Montboissier et Bonneval.

Quelle que soit la variante du projet, les augmentations d'emprise les plus fortes se font dans un axe nord-ouest sud-est. Elles sont toujours inférieures à 5° à plus de 10 km du projet.

Les différences les plus importantes en terme d'augmentation de l'emprise du parc existant entre les deux variantes se situent au sud et à l'ouest du projet. Les habitations d'Aigneville, Jonville, la ferme des Muïds, Moulin de Jonville et Melleville présentent des augmentations d'emprise plus importantes pour la variante 2 par rapport à la variante 1. L'augmentation d'emprise la plus forte pour les zones habitées pour la variante 1 sera de 29° au niveau des habitations du Moulin de Jonville. Elle sera au maximum de 18° pour les zones habitées avec la variante 2 (au niveau des habitations du nord de Neuvy-en-Dunois).

En terme d'emprise dans le paysage, les deux variantes sont relativement similaires, néanmoins c'est la variante 2 qui modifie le moins l'emprise du parc existant constitué du parc éolien du Canton de Bonneval et la ferme éolienne de la Butte de Menonville.

COMPARAISON DE L'ORGANISATION VISUELLE DES 2 VARIANTES D'IMPLANTATION

Afin de comparer l'organisation visuelle des variantes d'implantation, des simulations virtuelles ont été effectuées depuis les 4 axes majeurs de perception du projet :

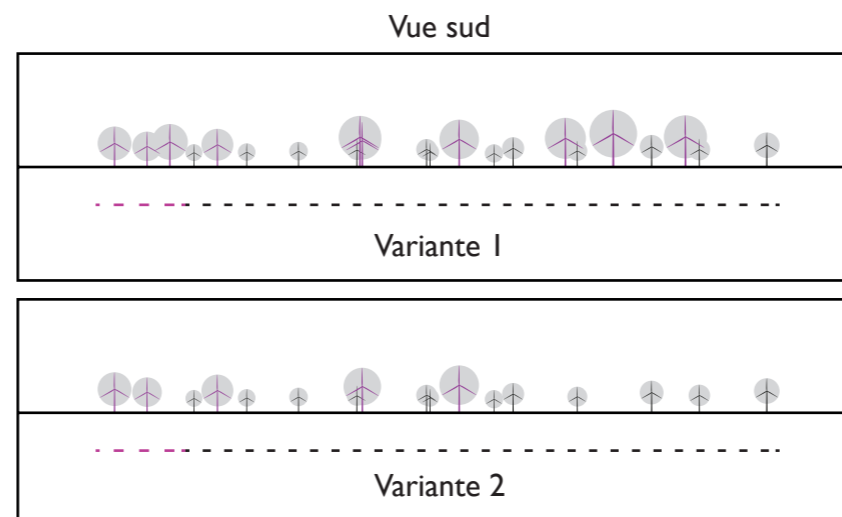
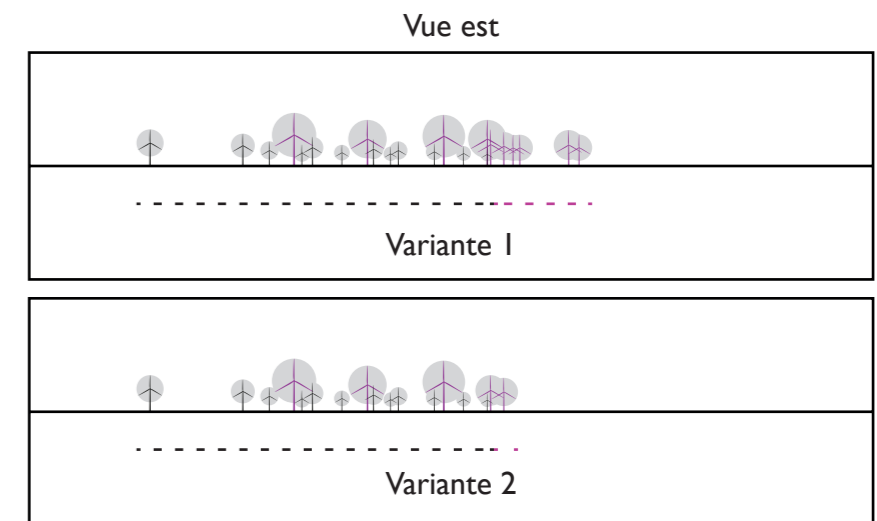
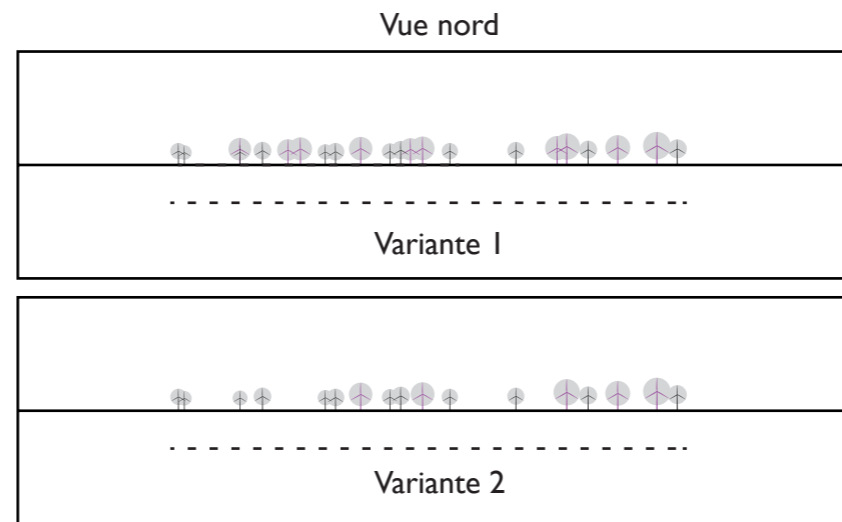
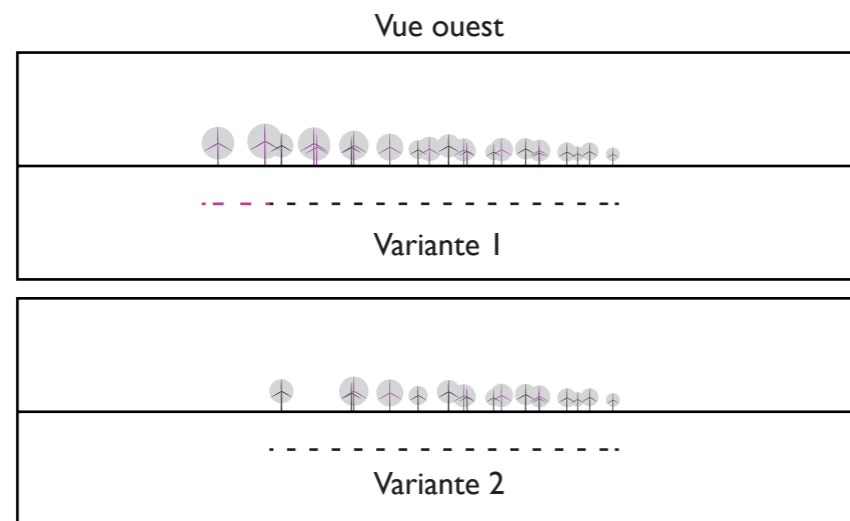
- depuis la D935 en sortie de Motainville au nord du projet,
- depuis le nord de Morsans à l'est du projet,
- depuis le nord-est d'Allonville au sud du projet,
- depuis Aigneville à l'ouest du projet.

Depuis le nord, les deux variantes s'intègrent dans l'emprise du parc éolien existant. Les lignes sont peu lisibles, l'ensemble des éoliennes s'égraine sur l'horizon.

Depuis le sud, les deux variantes augmentent l'emprise du parc existant sur la gauche, du même degré d'angle. Dans cet axe également, les lignes sont peu lisibles.

Depuis l'ouest, seule la variante 1 augmente l'emprise du parc existant. Les deux variantes se lisent en ligne parallèle à celles du parc existant, 2 lignes pour la variante 1, une ligne pour la variante 2.

Depuis l'est, les deux variantes augmentent l'emprise du parc existant sur la droite, de manière plus restreinte pour la variante 2. Les lignes de la variante 1 sont visibles, bien que présentant un léger brouillage à droite. La variante 2 se présente en ligne courbe.



La variante 1 augmente plus l'emprise du parc existant que la variante 1.

La variante 2 présente un risque de brouillage de l'horizon moins important que la variante 1 du fait d'un nombre d'éoliennes plus réduit.

DISTANCES À L'HABITAT PROCHE

Les distances séparant les habitations les plus proches aux éoliennes du projet ont été calculées pour les 2 variantes.

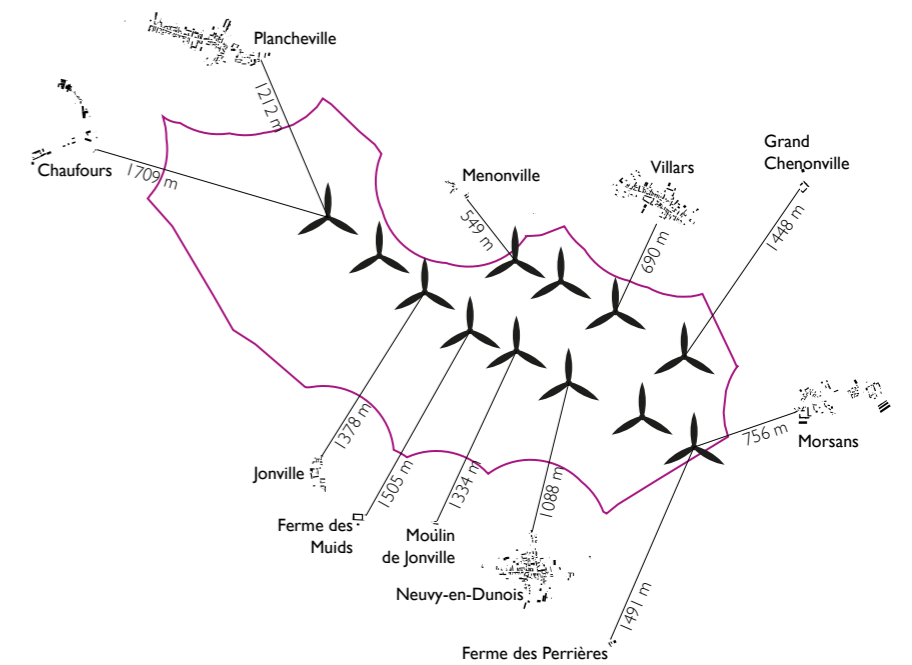
Quelle que soit la variante d'implantation, la distance minimale à l'habitat est de plus de 514 mètres.

Les zones d'habitat de Chaufours, Plancheville, Menonville, Villars, Grand Chenonville et Morsans sont plus proches des éoliennes du parc éolien du Canton de Bonneval et de la ferme éolienne de la Butte de Menonville que de celles du projet, quelle que soit la variante. Le projet n'affecte donc pas ces zones d'habitat en terme de distance minimale à l'éolien.

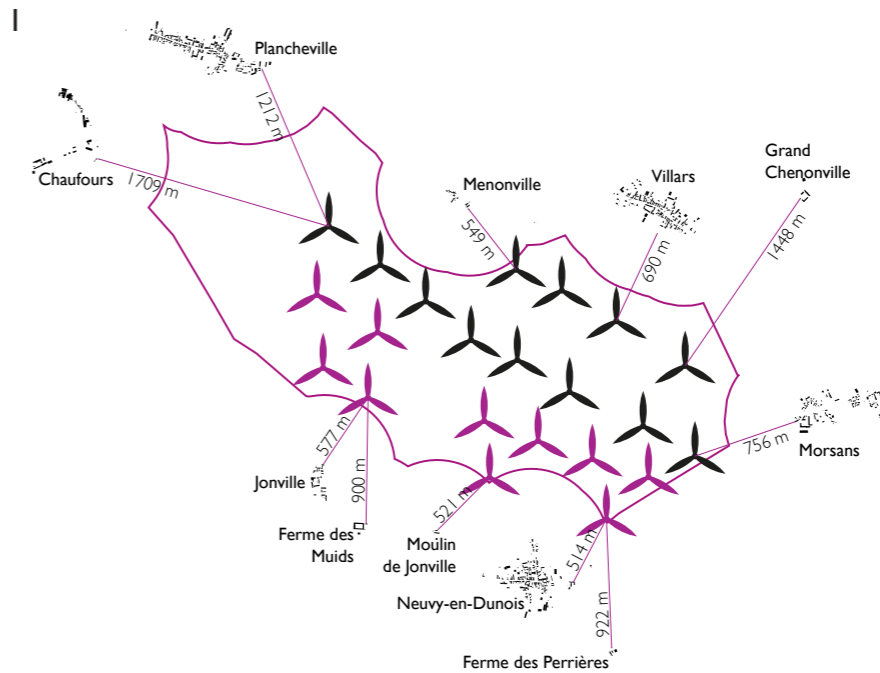
Le projet rapproche les éoliennes de Jonville, la ferme des Muids, le Moulin de Jonville, Neuvy-en-Dunois, quelle que soit la variante choisie. Seule la variante 1 rapproche les éoliennes de la ferme des Perrières.

Les distances aux habitations sont plus faibles pour le projet dans sa variante 1. Les éoliennes sont notamment situées à moins de 600 mètres des habitations de Jonville, Moulin de Jonville et Neuvy-en-Dunois, contre un minimum de 693 mètres pour le projet dans sa variante 2.

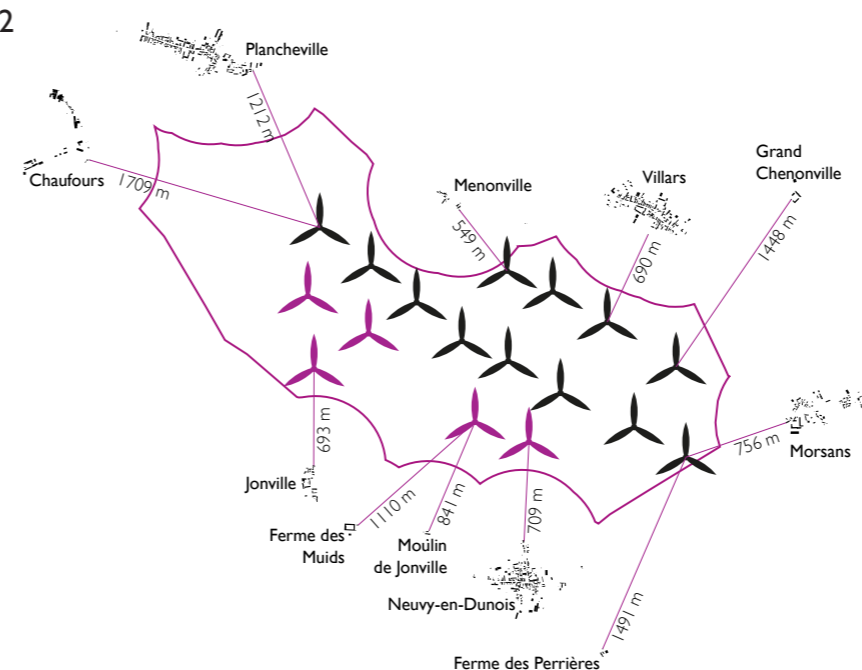
	Distance au parc éolien du Canton de Bonneval	Différence de distance à l'éolienne la plus proche avec le projet en mètres	
		Variante 1	Variante 2
Chaufours	1709 m	0	0
Plancheville	1212 m	0	0
Menonville	549 m	0	0
Villars	690 m	0	0
Grand Chenonville	1448 m	0	0
Morsans	756 m	0	0
Ferme des Perrières	1491 m	-569 m	0
Neuvy-en-Dunois	1088 m	-574 m	-379 m
Moulin de Jonville	1334 m	-813 m	-493 m
Ferme des Muids	1505 m	-928 m	-395 m
Jonville	1378 m	-801 m	-685 m



Variante 1



Variante 2



2.3. COMPARAISON DES IMPACTS EN VUE PROCHE DES 2 VARIANTES

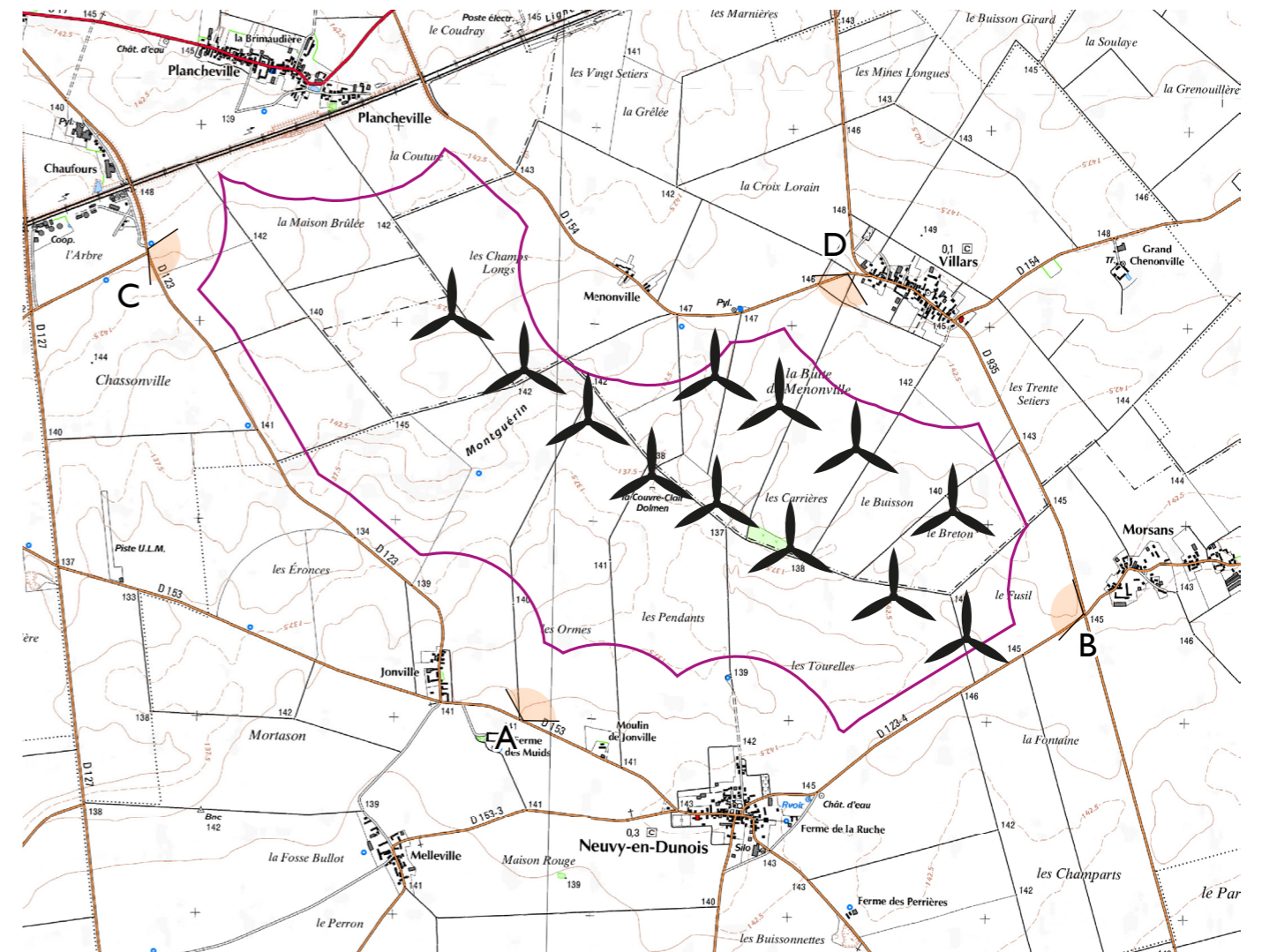
CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LA COMPARAISON DES 2 VARIANTES

Le choix de l'implantation d'un projet a un impact fort dans les secteurs proches de celui-ci. Quatre points de vue proches ont été choisis et des photomontages ont été réalisés avec chaque variante d'implantation.

Les quatre points de vue définis sont :

- Point de vue A : vue proche depuis la D153, entre Jonville et le Moulin de Jonville.
- Point de vue B : vue proche depuis l'intersection de la D935 et de la D123-4 en sortie de Morsans.
- Point de vue C : vue proche depuis la sortie de Chauffours, D123.
- Point de vue D : vue proche depuis la sortie ouest de Villars, D154.

Les panoramas présentés dans les pages suivantes se composent de photographies de focale 50 mm, assemblées en un panorama de 120° et rognées en hauteur.



A

VUE DEPUIS LA D153 ENTRE JONVILLE ET LE MOULIN DE JONVILLE

sud

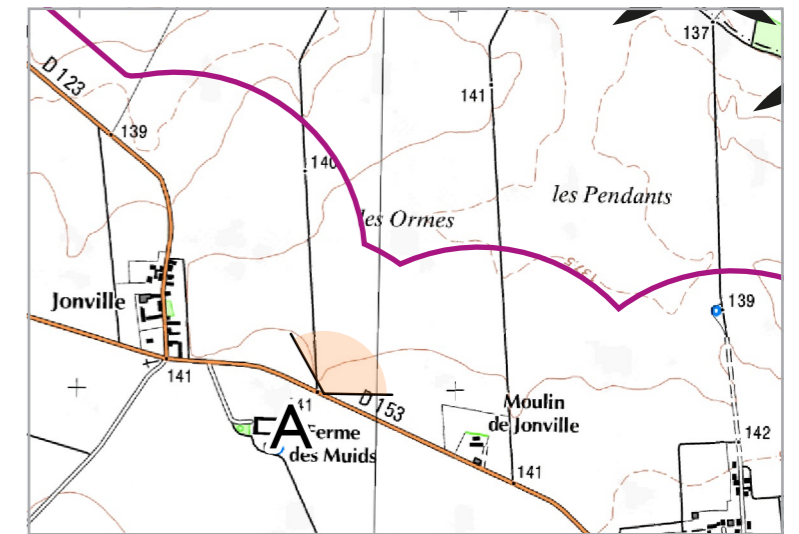
V1 : 825 m

habitat proche,
route proche

V2 : 998 m

Ce point de vue permet d'évaluer les impacts du projet depuis la D153, route proche du projet, entre Jonville et le Moulin de Jonville, habitations proches du projet. Le paysage en place a une composante horizontale forte, atténuée par la verticalité des parcs éoliens construits. Le village de Villars est visible au centre. De nombreux parcs éoliens sont visibles, les plus proches étant ceux du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville.

Le projet est situé au premier plan, devant le parc existant. Dans sa variante 2, l'augmentation d'emprise ne se fait que sur la droite, alors que la variante 1 augmente l'emprise du parc existant sur la droite et la gauche. Dans cet axe perpendiculaire à l'axe des lignes du projet et du parc existant, la lisibilité en ligne est réduite. Le projet dans sa variante 1, du fait d'un plus grand nombre de machines, crée une sensation de saturation plus importante.



B

VUE DEPUIS L'INTERSECTION DE LA D935 ET DE LA D123-4
EN SORTIE DE MORSANS

est

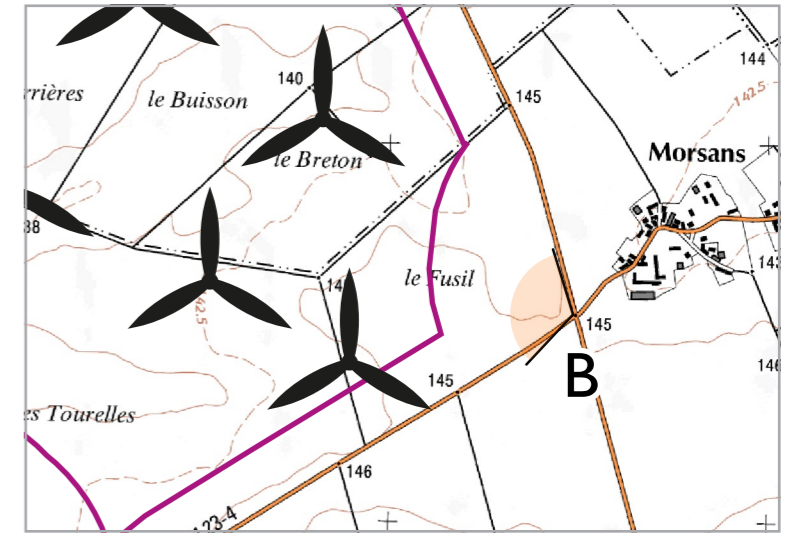
habitat proche,
route proche

V1 : 960 m

V2 : 1.7 km

Ce point de vue permet d'évaluer les impacts depuis la sortie de Morsans, habitations proches du projet, le long de la D935, route proche du projet. Le paysage est ici à forte dominante horizontale, les parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la butte de Menonville apportent une dimension verticale et une perception en profondeur du paysage. Les parcs éoliens du moulin de Pierre et de Bonneval sont visibles à moins de 10 km.

Les lignes du projet sont lisibles. Dans sa variante 1, la ligne du projet en arrière-plan est peu perceptible. Le grand nombre d'éoliennes de la variante 1 vient légèrement brouiller la lisibilité de la ligne du parc éolien du Canton de Bonneval. La variante 2 est plus lisible et présente l'avantage de ne pas augmenter l'emprise du parc existant depuis ce point de vue.



C

SORTIE DE CHAUFOURS, D123

nord-ouest

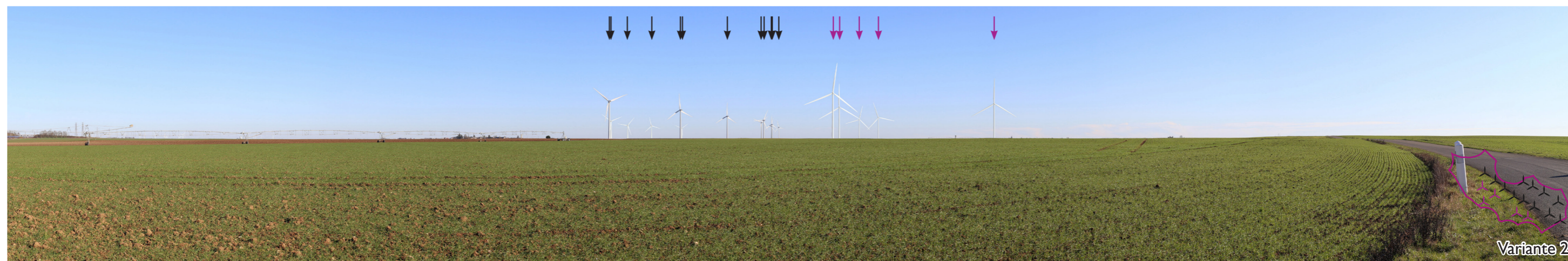
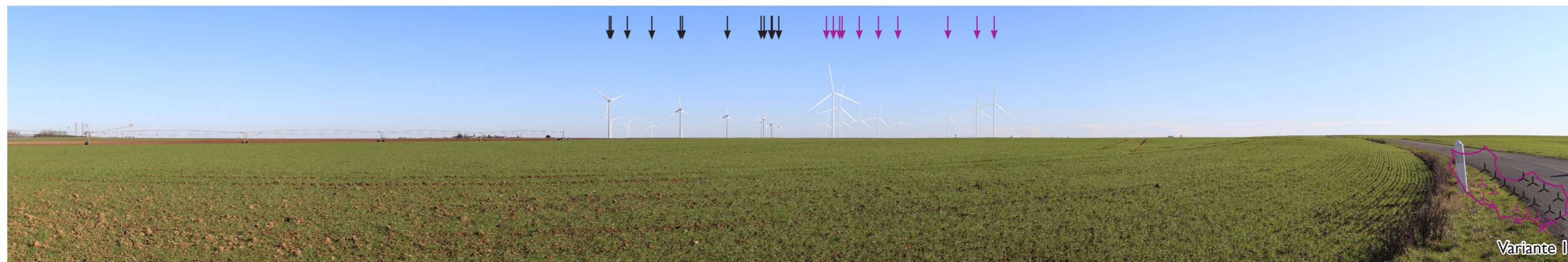
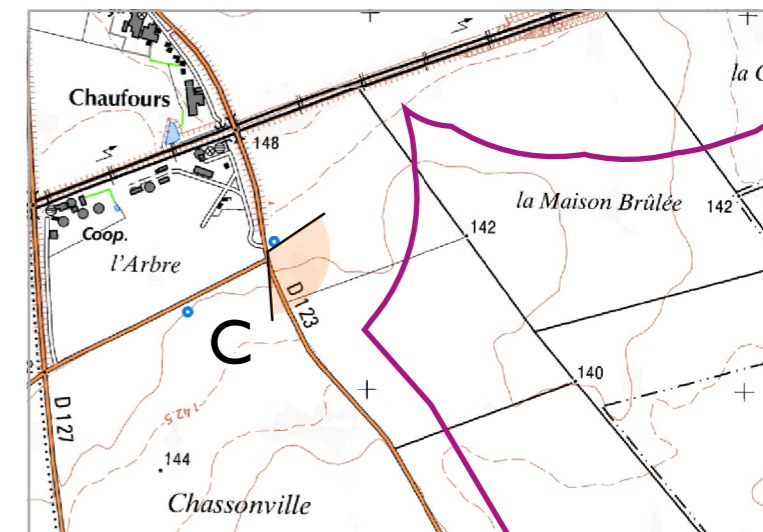
V1 : 1.6 m

habitat proche,
ligne SNCF

V2 : 1.6 km

Ce point de vue permet de mesurer l'impact du projet en sortie sud-est de Chaufour. Le paysage est à dominante horizontale, avec un horizon dégagé. Les éoliennes des parcs du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville apportent une dimension verticale ainsi qu'une perception en profondeur du paysage. 3 autres parcs éoliens sont légèrement visibles sur la gauche du panorama.

Le projet apparaît à droite du parc éolien existant, augmentant son emprise de manière similaire pour les variantes 1 et 2. Pour la variante 1, la ligne la plus proche du parc existant, de 6 éoliennes, est peu lisible. La ligne de 4 machines à droite est bien lisible. Dans sa variante 2, le projet se lit en une ligne de 4 éoliennes et une éolienne isolée à droite.



D

SORTIE OUEST DE VILLARS, D154

nord

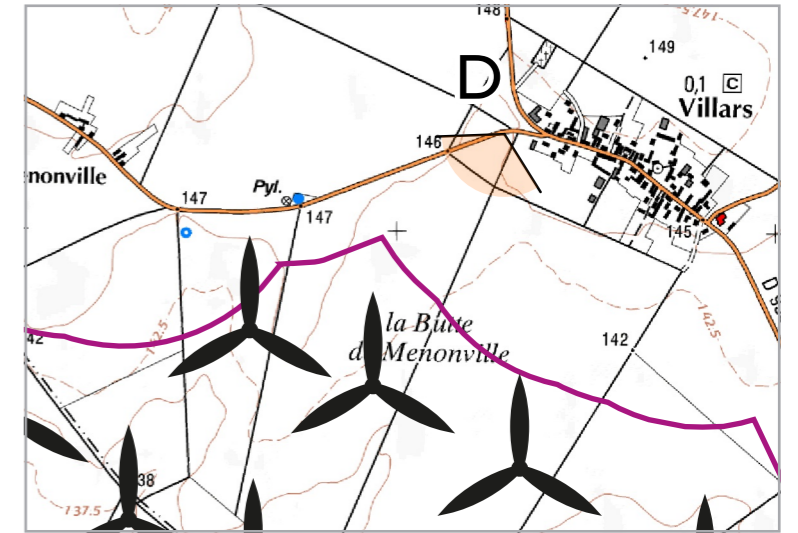
V1 : 1.8 km

V2 : 1.8 km

habitat proche, bourg à moins de 10 km, route proche

Ce point de vue permet l'évaluation des impacts depuis la sortie ouest de Villars, bourg proche du projet, par la D154, route proche du projet. La vue est ici plane et dégagée, les villages de Neuvy-en-Dunois, Jonville et Melleville apparaissent sur l'horizon. Les éoliennes ainsi que les pylônes donnent une dimension verticale au paysage. Plusieurs parcs éoliens sont visibles, dont le parc éolien de Bonneval à moins de 10 kilomètres.

Le projet s'insère en arrière-plan du parc éolien existant, sans en augmenter l'emprise, quelle que soit la variante choisie. L'organisation en ligne est peu lisible, quelle que soit la variante. Le grand nombre de machines de la variante 1 crée une légère saturation visuelle.



2.4. PRÉSENTATION DU PROJET RETENU

VARIANTE RETENUE

Les deux variantes présentent une bonne cohérence avec le parc éolien existant. Elles présentent des augmentations de l'emprise du parc existant raisonnables, inférieures à 30° pour les habitations les plus proches. La variante 2 présente des augmentations d'emprise moindre avec des secteurs dans lesquels le projet n'augmente pas l'emprise du parc existant plus vastes.

La lisibilité de la variante 1 est moins bonne que la variante 2, notamment du fait d'un nombre de machines plus important pouvant entraîner également des phénomènes de brouillage.

Enfin, la variante 2 est plus éloignée des habitations que la variante 1.

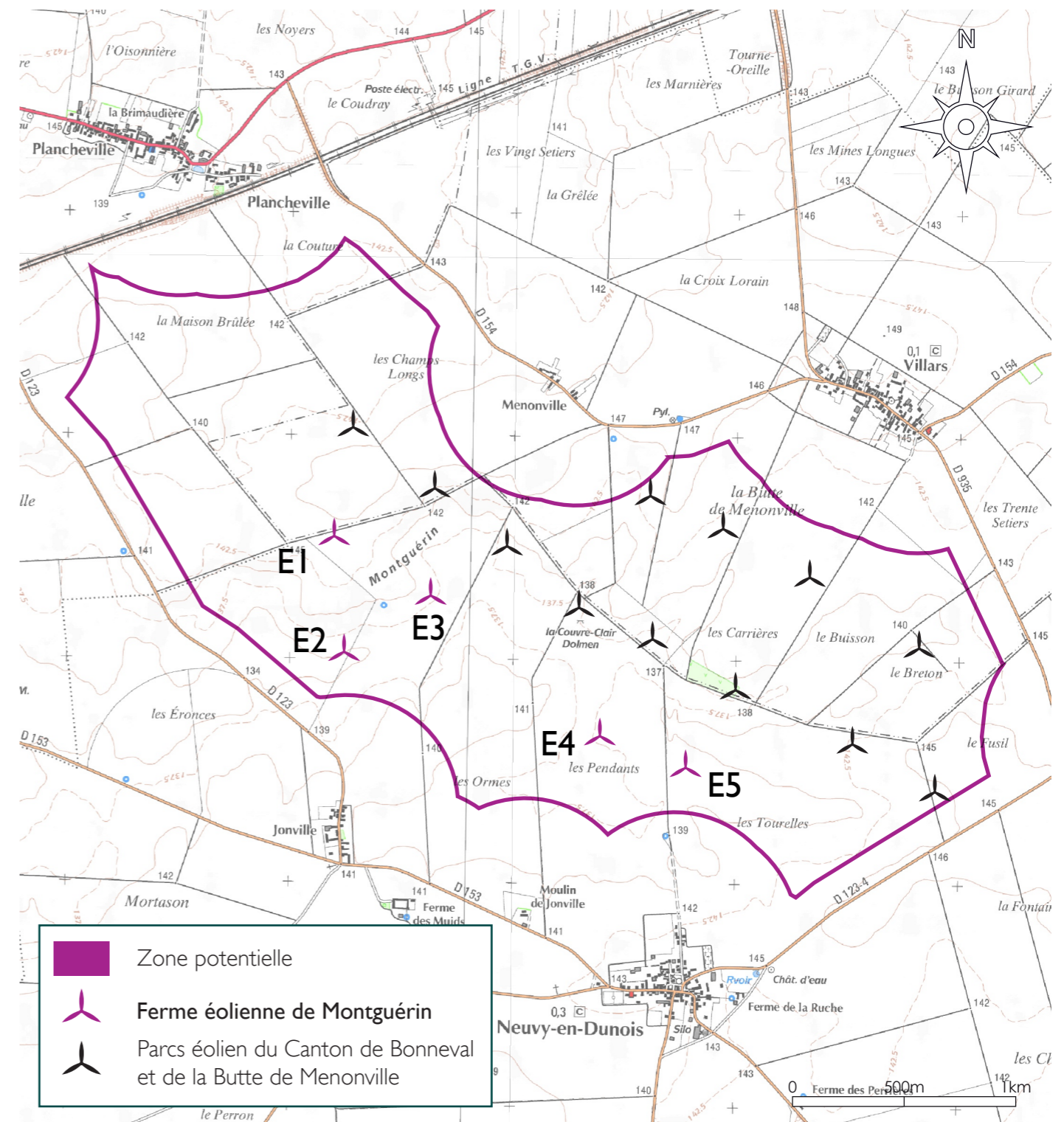
Ces différents éléments ont été confirmés par la comparaison des vues proches du projet dans ces variantes 1 et 2.

Au regard de ces éléments et pour d'autres raisons techniques et foncières propres à la société Volkswind, la variante 2 a été retenue pour le parc éolien de Neuvy-en-Dunois, extension des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville.






CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

La ferme éolienne de Neuvy-en-Dunois se composera donc d'une ligne de 4 éoliennes parallèle à la ligne existante et une cinquième éolienne au sud-ouest. Les éoliennes choisies pour ce projet seront soit des VESTAS V150 avec des mâts de 105 mètres, soit des NORDEX N149 avec des mâts de 104,7 mètres. Quel que soit le type de machine choisi, la hauteur totale des éoliennes sera de 180 mètres.

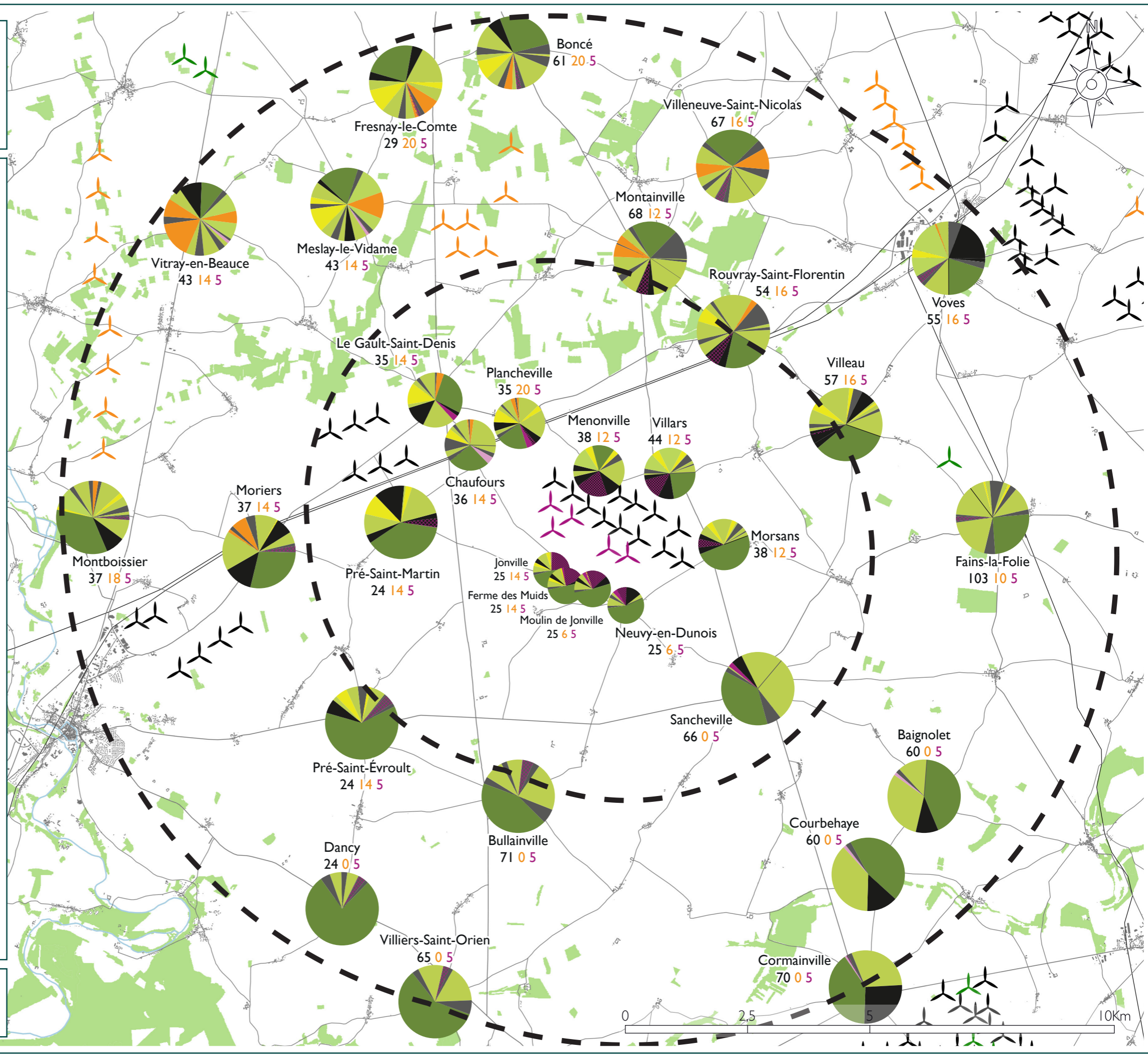
- VESTAS V150:
 - Diamètre du rotor : 150 mètres
 - Hauteur du mât : 105 mètres
 - Hauteur totale : 180 mètres.
- NORDEX N149:
 - Diamètre du rotor : 149 mètres
 - Hauteur du mât : 104,7 mètres
 - Hauteur totale : 179,2 mètres.



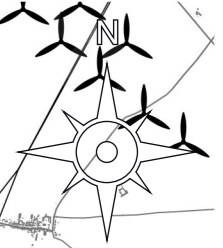
Saturation visuelle

-  Ferme éolienne de Montguérin
-  Distance au projet : 5 et 10 km
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Eolienne - Permis en cours d'instruction

-  Saturation visuelle depuis le centre des villages
-  Champ visuel sans éolienne
-  Espace de respiration (plus grand angle continu sans éoliennes)
-  Champ de visibilité des éoliennes du projet à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes du projet entre 5 et 10 km
-  Emprise du projet dans l'emprise des parcs construits, accordés ou en instruction
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées entre 5 et 10 km
-  Champ de visibilité des éoliennes en instruction à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes en instruction entre 5 et 10 km



Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



SATURATION VISUELLE

Autour du projet des parcs éoliens sont construits et ont été accordés. Cette présence éolienne sur le territoire d'étude peut impliquer des risques de saturation visuelle depuis les zones proches du projet. Afin d'évaluer l'impact de l'implantation d'un nouveau parc éolien, des indices de saturation visuelle ont été calculés depuis le centre des villages. La saturation visuelle est évaluée sur la base de trois indices : l'occupation de l'horizon, la densité d'éoliennes sur les horizons occupés et l'espace de respiration.

Les calculs de ces indices sont basés sur la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (DREAL - DRAC Centre - 2015).

L'occupation de l'horizon est évaluée grâce à un indice égal à la somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 10 km, depuis le point considéré. Pour ce projet, on considérera donc le parc éolien et les parcs éoliens accordés à moins de 10 kilomètres du projet ou d'un des points considérés. Au-dessus de 120°, on peut considérer que l'occupation de l'horizon est élevée avec un effet sensible dans le grand paysage.

L'indice de densité d'éoliennes sur les horizons occupés est calculé en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km. Il est égal au ratio entre le nombre d'éoliennes et l'indice de saturation des horizons. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0,10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

L'indice de densité d'éolienne peut :

- être nul s'il n'y a pas d'éolienne à moins de 5 km du village considéré,
- augmenter si le nombre d'éoliennes augmente plus que l'occupation de l'horizon,
- diminuer si l'occupation de l'horizon augmente plus que le nombre d'éolienne.

L'espace de respiration correspond au plus grand angle continu sans éoliennes. Un angle sans éoliennes de 160° à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle. Cette valeur est relativement élevée par rapport à d'autres méthodologies de calcul de saturation.

La saturation visuelle des horizons s'évalue nécessairement depuis un point localisé. Les centres des villages ont été choisis pour rechercher la situation la plus pénalisante et ont donc été retenus comme points de référence pour le calcul des indices ci-dessus. Lorsque ces points étaient situés hors de la ZIV du projet, ils ont été déplacés dans le secteur de ZIV le plus proche (tout en restant dans le village).

Les hameaux et habitations isolées proches suivants ont été ajoutés aux points étudiés : Plancheville, Chauffours, Jonville, Ferme des Muids, Moulin de Jonville, Morsans et Menonville.

Les indices de saturation page suivante ont été calculés en fonction de la visibilité des éoliennes autorisées vis-à-vis du relief. Ils ne prennent pas en compte les autres masques : végétation, bâti... Ce sont donc des indices maximums.

Les parcs éoliens, ainsi que les groupements de parcs effectués (entourés sur la carte) pour réaliser les calculs sont indiqués ci-contre. Les éoliennes distantes de moins d'un kilomètre les unes des autres sont considérées comme formant un seul parc éolien.

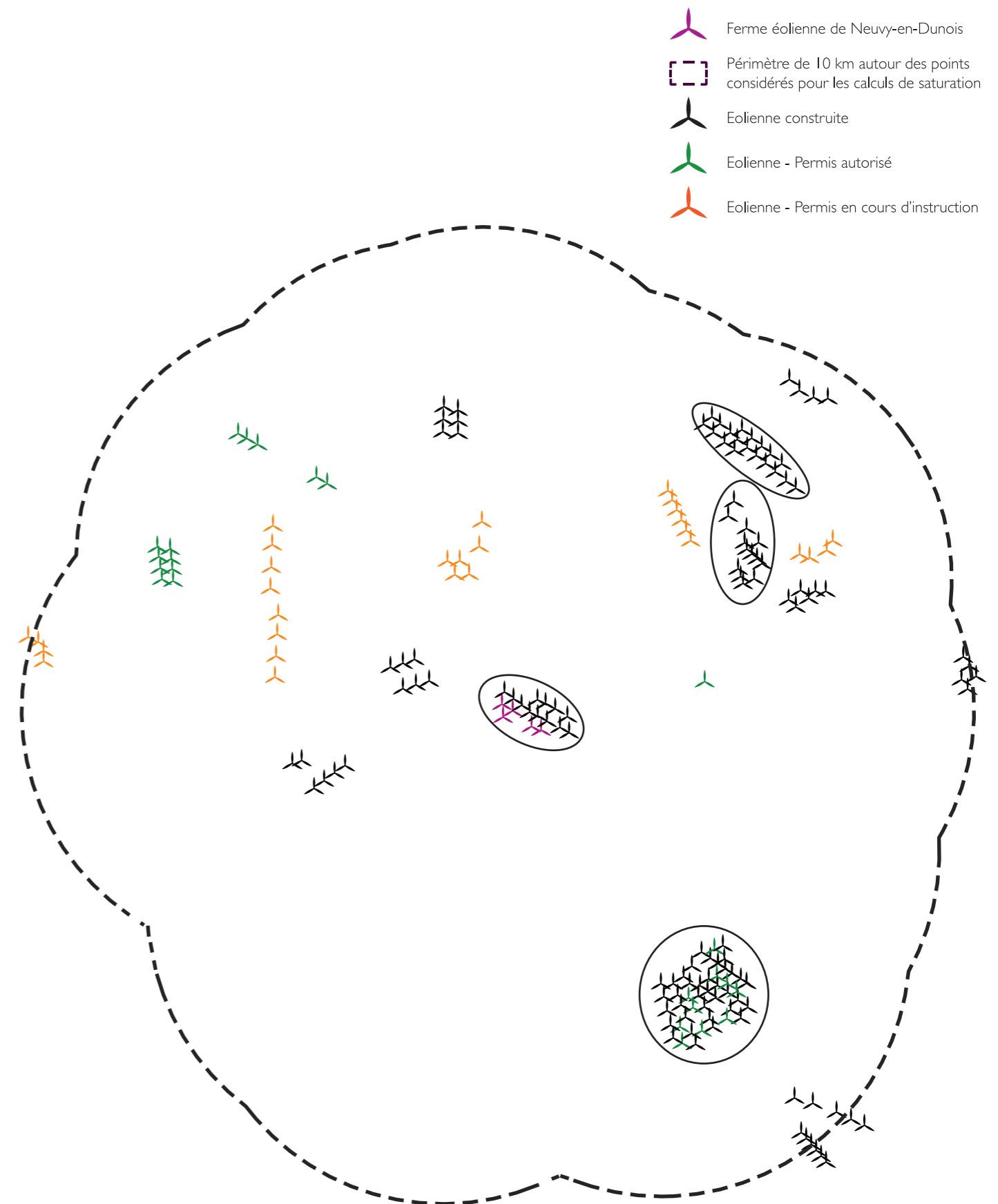


Fig. 68 : Parcs éoliens pris en compte pour le calcul des indices de saturation visuelle

Les indices de saturation visuelle ont été calculés pour les 31 villages ou hameaux situés à moins de 10 kilomètres du projet. Ces calculs prennent en compte uniquement les parcs accordés et construits et le projet :

Nom de la commune	Distance au projet (km)	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Densité avant projet	Densité avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Baignolet	7,8	42,8	47,7	1,10	0,99	153	153
Boncé	9,3	92,5	93,4	0,06	0,06	97,4	97,4
Bullainville	5,4	71,7	72	0,00	0,00	155,6	155,6
Chaufours	2	63,4	79,9	0,28	0,29	112,3	95,8
Cormainville	10,1	112	114,9	0,42	0,41	146,6	143,7
Courbehaye	8,2	61,3	65,9	0,77	0,71	161	161
Dancy	8,9	43,3	43,3	0,00	0,00	280,1	280,1
Fains-la-Folie	7,5	70,4	70,4	0,01	0,01	90,9	90,9
Ferme des Muïds	1,1	106,2	113,3	0,17	0,20	179,5	179,5
Fresnay-le-Comte	9,1	53,4	55,7	0,21	0,20	121	121
Jonville	0,8	107,7	110,6	0,17	0,21	168,9	168,9
Le Gault-Saint-Denis	3,2	81,7	94,1	0,22	0,24	113,4	113,4
Menonville	1,1	168,7	168,7	0,11	0,14	124,5	124,5
Meslay-le-Vidame	7,4	63,8	68,4	0,17	0,16	107,8	107,8
Montainville	5,4	100,6	100,6	0,12	0,17	73,7	73,7
Montboissier	9,4	78,3	78,3	0,08	0,08	163,6	163,6
Moriers	6,1	110	110	0,11	0,11	102,3	102,3
Morsans	2	74,8	74,8	0,17	0,24	178,5	178,5
Moulin de Jonville	0,9	112,8	127,7	0,16	0,18	185,9	185,9
Neuvy-en-Dunois	1,1	100,2	114,6	0,12	0,15	195,7	195,7
Plancheville	1,8	63,7	77,8	0,28	0,30	130,1	130,1
Pré-Saint-Évroult	5,6	63,4	63,4	0,09	0,09	222,6	222,6
Pré-Saint-Martin	3,1	85,2	85,7	0,28	0,34	138,2	137,7
Rouvray-Saint-Florentin	5,1	93,2	93,2	0,13	0,18	73,8	73,8
Sancheville	3,8	48,2	56,1	0,25	0,30	133,3	133,3
Villars	1,8	133,9	133,9	0,09	0,13	121,6	121,6
Villeau	5,2	91	91	0,29	0,34	120,9	120,9
Villeneuve-Saint-Nicolas	7,9	103,8	103,8	0,00	0,00	93,6	93,6
Villiers-Saint-Orien	10	49,3	49,3	0,00	0,00	211,9	211,9
Vitray-en-Beauce	9,3	86,8	91,5	0,06	0,05	76,2	76,2
Voves	8,9	151	151	0,13	0,13	119,3	119,3

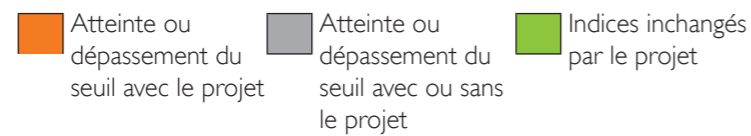


Fig. 69 : Indices de saturation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

Occupation de l'horizon :

Le projet modifie les indices d'occupation de l'horizon pour 17 villages sur 31. Il entraîne un dépassement du seuil de 120° uniquement pour les habitations isolées du Moulin de Jonville avec une augmentation de l'indice de 14,9°. Les autres augmentations les plus fortes sont constatées pour Chaufours et Neuvy-en-Dunois. L'augmentation d'occupation de l'horizon est très modérée (toujours inférieure à 17°).

Densité :

Du fait de sa nature en extension, le projet a tendance à augmenter l'indice de densité. Le seuil est atteint pour Rouvray-Saint-Florentin et Villars avec le projet.

Espace de respiration :

Les espaces de respiration sont peu modifiés par le projet. Les 3 villages dont l'espace de respiration diminue atteignaient le seuil de 160° avec ou sans le projet.

Avec des augmentations d'occupation de l'horizon de moins de 17° et des changements limités des indices de densité et de respiration, l'impact du projet éolien de Neuvy-en-Dunois en terme de saturation est faible.

Les indices de saturation ont été recalculés en prenant en compte les parcs en instruction :

Nom de la commune	Distance au projet (km)	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Densité avant projet	Densité avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Baignolet	7,8	42,8	47,7	1,10	0,99	153	153
Boncé	9,3	123	123,9	0,10	0,10	97,4	97,4
Bullainville	5,4	71,7	72	0,00	0,00	155,6	155,6
Chaufours	2	117,7	134,2	0,20	0,22	112,3	95,8
Cormainville	10,1	112	114,9	0,42	0,41	146,6	143,7
Courbehaye	8,2	61,3	65,9	0,77	0,71	161	161
Dancy	8,9	43,3	43,3	0,00	0,00	280,1	280,1
Fains-la-Folie	7,5	77,7	77,7	0,01	0,01	90,9	90,9
Ferme des Muïds	1,1	144,4	151,5	0,12	0,15	179,5	179,5
Fresnay-le-Comte	9,1	145,8	148,1	0,12	0,11	84,1	84,1
Jonville	0,8	147,5	150,4	0,12	0,15	168,9	168,9
Le Gault-Saint-Denis	3,2	143,2	155,6	0,17	0,19	98,3	98,3
Menonville	1,1	198,6	198,6	0,09	0,12	51	51
Meslay-le-Vidame	7,4	154,5	159,1	0,11	0,11	63,9	63,9
Montainville	5,4	137,1	137,1	0,13	0,17	73,7	73,7
Montboissier	9,4	98,8	98,8	0,14	0,14	125,3	125,3
Moriers	6,1	153,1	153,1	0,13	0,13	102,3	102,3
Morsans	2	99,1	99,1	0,13	0,18	178,5	178,5
Moulin de Jonville	0,9	124,6	139,5	0,14	0,16	185,9	185,9
Neuvy-en-Dunois	1,1	111,7	126,1	0,11	0,13	195,7	195,7
Plancheville	1,8	132,1	146,2	0,18	0,20	85,4	71,3
Pré-Saint-Évroult	5,6	87,8	87,8	0,07	0,07	222,6	222,6
Pré-Saint-Martin	3,1	132,3	132,8	0,18	0,22	138,2	137,7
Rouvray-Saint-Florentin	5,1	138,2	138,2	0,13	0,17	71,7	71,7
Sancheville	3,8	48,2	56,1	0,25	0,30	133,3	133,3
Villars	1,8	164,5	164,5	0,07	0,10	83,3	83,3
Villeau	5,2	117,2	117,2	0,22	0,26	120,9	120,9
Villeneuve-Saint-Nicolas	7,9	162	162	0,07	0,07	93,6	93,6
Villiers-Saint-Orien	10	49,3	49,3	0,00	0,00	211,9	211,9
Vitray-en-Beauce	9,3	207,2	211,9	0,09	0,09	36	36
Voves	8,9	167,5	167,5	0,18	0,18	72,6	72,6

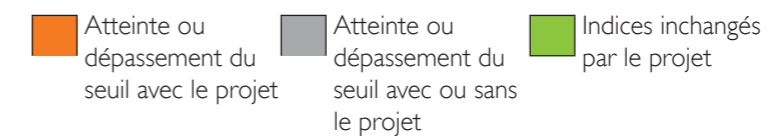


Fig. 70 : Indices de saturation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

Avec les parcs en instruction, le projet entraîne un dépassement du seuil pour l'indice d'occupation de l'horizon pour le village de Chaufours et Neuvy-en-Dunois.

4 villages voient leurs espaces de respiration diminuer mais ceux-ci étaient déjà sous le seuil de 160° sans le projet.

Les modifications des indices de saturation sont réduites avec la prise en compte des parcs en instruction.



CHAPITRE 3 : ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET

- 3.1. 3 types d'impacts à étudier : paysagers, patrimoniaux, cumulés
- 3.2. Définition des points de vue
- 3.3. Analyse des impacts dans l'aire d'étude rapprochée
- 3.4. Analyse des impacts dans l'aire d'étude intermédiaire
- 3.5. Analyse des impacts dans l'aire d'étude éloignée
- 3.6. Conclusion de l'analyse des impacts vis-à-vis des sensibilités identifiées